

Actes du colloque
Les relations euro-méditerranéennes
à l'échéance 2010

Sous la coordination de
Ahmed DRISS
Directeur du
Centre des Etudes Méditerranéennes
et Internationales - Tunisie

Tous droits réservés : Konrad-Adenauer-Stiftung

Impression : Simpack

ISBN : 978-9973-02-068-0

Novembre 2010

SOMMAIRE

<i>Présentation</i>	
Monsieur Thomas SCHILLER	5
<i>«Les relations euro- méditerranéennes à l'échéance 2010»</i>	
<i>Avant propos</i>	
Ahmed DRISS	8
<i>Allocution inaugurale</i>	
Adrianus Koetsenruijter	10
<i>Rapport introductif : Les relations euro-méditerranéennes -Etat des lieux-</i>	
Professeur Chafik SAÏD	12
<i>«Union pour la méditerranée : Criticité politiques»</i>	
Andrea AMATO	24
<i>L'Union pour la Méditerranée : Blocage politique et embrouille institutionnelle</i>	
Ahmed DRISS	32
<i>La crise de la politique méditerranéenne de l'Europe</i>	
Jean-Robert HENRY	36
<i>L'évolution de l'UPM : Scénarios pour un futur incertain ?</i>	
Jean-François DAGUZAN	51
<i>Politiques migratoires et identitaires de l'Union européenne dans l'espace euro-méditerranéen</i>	
Isabel SCHÄFER	56
<i>La mise en place d'un espace économique commun entre le maroc et l'Union Européenne : opportunités et défis</i>	
Zakaria ABOUDDAHAB	70

<i>«L'évolution de l'impact du partenariat sur les économies du Sud de la méditerranée»</i>	
Pr. Jemelleddine CHICHTI	85
<i>La Méditerranée par ceux qui la construisent</i>	
Hassen ZARGOUNI	93
<i>La géopolitique du partenariat euro-méditerranéen</i>	
Nouri BOUROKBA	97
<i>Edification nationale comme préalable à l'édification régionale</i>	
Abdenmour BENANTAR	116
<i>Impacts de l'Intégration de l'Euromed sur le Maghreb -2010 et scénarios Mars 2010</i>	
Prof Ridha TLILI	122
<i>Les débats</i>	131
<i>قراءة سياسية في "الوضع المتقدم" للمغرب</i>	
د. امحمد مالكي	172

PRÉSENTATION

Monsieur Thomas Schiller,

Représentant Régional
Konrad-Adenauer-Stiftung Tunisie

Excellence Monsieur l'Ambassadeur, cher Professeur Ahmed Driss, chers invités, chers participants, mesdames, messieurs ; c'est un grand honneur pour moi aussi, en tant que représentant régional de la Fondation Konrad Adenauer, de vous souhaiter la bienvenue ici à Tunis, pour cette conférence internationale sur «les relations euro-méditerranéenne à l'échéance 2010»

Pour la Fondation Konrad Adenauer c'est un sujet très important, Professeur Driss le sait parce qu'il participe dans de nombreux groupes de travail que la Fondation a organisé autour de la question des relations euro-méditerranéennes, non seulement ici en Tunisie ou au Maghreb mais aussi au Machrek ou en Europe. Pour nous les relations euro-méditerranéennes ont une importance cruciale, non seulement étant une fondation Allemande européenne et que le bassin méditerranéen représente le voisinage de l'Union Européenne, mais aussi parce que le bassin méditerranéen est, de notre point de vue, un espace avec énormément de chance de partenariat et de coopération, qui sont jusqu'à l'instant inexploité. Avec cette conférence nous avons aussi comme objectif de créer un espace de réflexions, d'échanges et de dialogue, non seulement Nord /Sud mais aussi Sud /Sud ; et c'est pour cela que je suis très heureux parce que on a, comme d'habitude dans le cadre des activités avec le Centre des études méditerranéennes et internationales, une très importante participation Maghrébine, et cet espace de dialogue et de réflexion représente bien les possibilités et les opportunités dont dispose la Tunisie, comme un carrefour d'échanges d'idées.

Permettez-moi de vous donner deux ou trois réflexions sur le sujet :

Récemment, en Espagne sous la présidence espagnole, le royaume du Maroc a eu le premier sommet «dans le cadre de ce nouvel statut avancé

qu'a signé le Maroc avec l'Union Européenne» c'était quelque chose de très important, indépendamment des résultats concrets et des discussions politiques. L'événement a été très médiatisé au Maroc même, et c'est important à mon avis parce que souvent, les relations euro-méditerranéennes que ce soit au Sud ou au Nord, souffrent d'un déficit de communications. Si vous regardez les medias, la presse, souvent dans le cadre de la mondialisation, parlent beaucoup de la Chine, de l'Inde, même maintenant du Brésil, et des relations de ces pays là avec, soit les pays du Sud, soit les pays du Nord ; mais l'espace euro-méditerranéen devrait être aussi davantage dans les médias, afin de développer une opinion publique qui pourrait être une sorte de Lobby aidant à développer davantage ces relations, et aussi pour combler des déficits d'informations sur les uns et les autres.

Deuxième réflexion : quant on parle de l'échéance 2010, bien sûr on pense aussi surtout au volet économique, et là aussi il y a un aspect qu'il ne faut pas négliger ; c'est que de notre point de vue en tant que Fondation nous croyons beaucoup dans les vertus de l'intégration régionale. Nous, Fondation Konrad Adenauer, portant le nom du premier chancelier d'Allemagne après la guerre, qui était un des grands militants de l'intégration européenne, un des grands constructeurs de l'Europe ; c'est bien évident que dans d'autres régions du monde où nous sommes actifs, nous militons pour une intégration régionale comme vecteur de coopération et d'échange entre société et Etat, mais aussi comme important levier de coopération économique. Et là, il reste beaucoup de choses à faire, non seulement entre Nord et Sud, mais aussi Sud-Sud.

Vous connaissez tous la situation ici au Maghreb, il y a des stratégies économiques parfois très différentes, il y a des approches idéologiques économiques, parfois très différentes, il y a des stratégies de coopération avec l'Union européenne aussi très différentes, et tout cela existe en même temps au niveau maghrébin même. Vous savez tous que la frontière terrestre entre le Maroc et l'Algérie est fermée, ce qui ne facilite pas vraiment le développement d'une intégration économique et régionale, qui pourrait faire croître un marché maghrébin, un dynamisme maghrébin,

dont profiterais aussi les entreprises maghrébines ; les entreprises européennes aussi, mais surtout les entreprises maghrébines.

Troisième petite remarque, pour la Fondation Konrad Adenauer c'est aussi très important de souligner que l'Allemagne est un partenaire des pays du Sud du bassin méditerranéen, et veut l'être encore plus. La Chancelière «Angela Merkel» a souligné cela quant il y avait des discussions sur l'Union pour la Méditerranée, où elle a insisté beaucoup à ce que l'Union Européenne toute entière fera parti prenante dans ce projet là. Pour nous, en tant que Fondation Allemande, nous tenons à augmenter les rencontres et les échanges, et je suis très heureux que le Centre des Etudes Méditerranéennes et internationales et Professeur Driss lui-même, prennent toujours des initiatives dans ce sens, surtout en Tunisie, carrefour d'échanges d'idée. Pour cela, je remercie le CEMI, notre partenaire, et je remercie bien sûr Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de l'Union européenne, présent ici, qui nous honore par sa présence et aussi en tant que partenaire de cette activité. C'est très important pour nous aussi, parce que ce n'est pas seulement une activité germano-tunisienne, comme on l'a souligné, nous en tant que Fondation allemande, nous nous considérons comme étant une Fondation européenne, c'est pour cela que je suis aussi très heureux que la Délégation de l'Union européenne a décidé de se joindre à cette initiative et d'y participer.

Je remercie bien sûr tous les intervenants qui ce sont déclaré prêt à participer et tout l'auditoire qui est présent ici.

«LES RELATIONS EURO- MÉDITERRANÉENNES À L'ÉCHÉANCE 2010»

AVANT PROPOS

Ahmed Driss

Directeur du CEMI

L'année 2010 devrait être une date importante pour les relations Euro- méditerranéennes, le processus de partenariat lancé à Barcelone en 1995 devraient en théorie aboutir à cette date à l'accomplissement de la zone de libre échange euro méditerranéenne; objectif majeur qui devrait garantir au partenaires une zone de stabilité et de prospérité. il s'avère que cet objectif reste difficile à atteindre, et depuis 1995 les relations euro-méditerranéenne ont connu diverses évolutions et plusieurs initiatives ont été avancées pour palier aux insuffisances du processus. ainsi on a eu dès 2003 la Politique Européenne de Voisinage et à partir de 2008 l'Union pour la Méditerranée qui fut lancée solennellement par le sommet des chefs d'Etats et de gouvernements euro- méditerranéens organisé par la France en juillet 2008. n'ayant toujours pas donné de résultats et connaissant une série de blocage, l'Union pour la Méditerranée ne semble pas donner aux relations euro-méditerranéennes l'opportunité de mieux se porter. Par ailleurs certains partenaires sud- méditerranéens optent pour l'amélioration de leur relations bilatérales avec l'Union européenne qui leur offre l'opportunité d'accéder à un statut avancé, un statut plus avantageux que celui de partenaire. le Maroc est le premier pays tiers à y accéder; la Tunisie est en pleine négociation. que gagne-t-on avec ce statut? quel est le prix à payer? l'accès à ce statut assurera-t-il le renforcement des relations euro- méditerranéennes dans leur globalité?

A cet effet le colloque se propose de réfléchir, à partir d'un angle de vue assez large, sur l'ensemble des relations euro-méditerranéennes : Etudier l'évolution du processus de Barcelone, son impact sur les économies et les sociétés du sud de la Méditerranée à l'échéance 2010, étudier les effets d'une nouvelle approche des relations

euroméditerranéennes, dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, se basant sur plus de pragmatisme et des projets concrets qui se veulent capables de dépasser les contraintes politiques et se demander si une telle approche est réellement apte à apporter un plus au Processus de partenariat euromed?

Ainsi quatre pistes de réflexions sont proposées à l'étude :

- * 1995-2010 Evolutions politiques des relations euro-méditerranéennes
- * Les relations euro-méditerranéennes entre voisinage et aspirations au statut avancé
- * Le volet économique dans les relations euro-méditerranéennes, une réussite mitigée
- * Une zone de prospérité et de libre échange, est-elle possible avec des conflits persistants ?

ALLOCUTION INAUGURALE

Adrianus Koetsenruijter

Ambassadeur, Chef de la Délégation
de l'Union européenne à Tunis

Merci beaucoup Monsieur Driss, Monsieur Schiller, merci pour l'invitation, chers collègues du corps diplomatique, mesdames, messieurs, les différents experts présent, il est très nécessaire, à mon avis, de faire avec des organisations comme le Centre des Etudes Méditerranéennes et Internationales et d'autres qu'on connaît dans la région et aussi je suis très content de la participation de la Fondation Konrad Adenauer, père de l'Union européenne bien sûr, parce qu'il est nécessaire de faire avancer le débat sur les relations entre l'Union européenne et ses partenaires. L'Europe, et je suis content de voir mon collègue Suisse ici présent ; on parle de l'Europe quand on voit aussi la région méditerranéenne. Et je vais commencer par quelques remarques et une introduction de votre débat. Effectivement, de retour vers 1995, le Processus de Barcelone qui commençait avec des grands objectifs, bien sûr avec l'optimisme d'Oslo, qui n'a pas duré longtemps malheureusement, sur cette même année quand on a eu la grande déception concernant la situation au Moyen Orient, et le conflit Israélo-palestinien ; ce qui a marqué jusqu'aujourd'hui tout progrès de cette relation. Mais quand même à ce moment là, on a fait le nécessaire afin de définir un certain nombre d'objectifs ambitieux et importants, et c'était entre autre, la libéralisation de l'économie bien sûr ; pour nous les européens c'était le pari, et aussi la preuve de 60ans d'expérience, qu'avec l'intégration économique, la définition des intérêts économiques communs, on réussit à obtenir aussi la liberté et la prospérité de son peuple. Et donc, cet exemple, notre propre expérience, on veut toujours la partager avec le monde entier, mais surtout avec les pays méditerranéens, qui ont été toujours aussi proches. C'était un des éléments de ce Processus de Barcelone et qui est toujours valable aujourd'hui. Mais il n'y avait pas seulement ça, il y a l'aspect économique, l'intégration économique, les échanges facilitaient les investissements pour

les entreprises, mais il y a aussi que cela peu faciliter le développement des relations entre les peuples et avoir une meilleure compréhension et aussi trouver les bases pour avoir une bonne entente. la stabilité et la sécurité pour toutes les populations dans cette région euro méditerranéenne est un objectif important, on a eu la création d'une assemblée parlementaire, et aussi la Fondation Anna Lindh pour le dialogue culturel qui sont des éléments importants, même si ici ou là, on pourrait se demander sur les résultats, est- ce qu'on a fait assez de progrès ? est- ce que l'on peut être content quinze ans après. Quant on veut mesurer, d'un côté les grands objectifs, avec les résultats d'aujourd'hui, je pense que quinze ans semble être loin, je parle de 2025 c'est une génération ; mais en réalité, quinze ans c'est presque rien, il y a beaucoup de choses qui changent dans le monde entier. La globalisation a fortement développé et facilité le contact entre tous les peuples du monde entier, mais aussi, elle a compliqué la vie dans de différentes sociétés, aussi bien en Europe que dans la région méditerranéenne.

RAPPORT INTRODUCTIF

LES RELATIONS EURO-MEDITERRANEENNES

-ETAT DES LIEUX-

Professeur Chafik Saïd

Doyen honoraire de la faculté
de droit et des sciences politiques de Tunis

Quand on parle de la méditerranée, on ne peut occulter la difficulté que l'on rencontre à en préciser le concept.

Dans ses définitions les plus simples, la géographie nous apprend que «la méditerranée est une mer bordière de l'Atlantique, entre l'Europe méridionale, l'Afrique du Nord et l'Asie Occidentale, couvrant 2,5 millions de km²»

Si le pourtour est situé, le débat sur les riverains de la Méditerranée est toujours relancé, il n'y a pas si longtemps, à l'époque de la bipolarisation des relations internationales, on entendait telle puissance se prévaloir de la notion de «région sous-jacente» afin d'inclure la région méditerranéenne dans sa zone d'influence ; alors que telle autre puissance niant l'existence d'un espace méditerranéen, la considérant comme une simple voie de passage international. C'était, il est vrai en réaction contre ceux qui prévoiraient de réserver «la Méditerranée aux seuls méditerranéens».

L'histoire, pour sa part, nous enseigne que la Méditerranée est un lieu de conflits et de convoitises...mais elle nous rappelle, également, qu'aux périodes de confrontation ont toujours succédé des ères de fraternisation. Entre la guerre et la paix, l'espace méditerranéen a été le berceau des religions révélées et le point de rencontre des cultures et des civilisations.

Même dans le domaine de l'agriculture, assez éloigné de l'épistémologie politique, on a pu relever une définition de la méditerranée, tout à fait objective, celle qui en fait «la limite nord de l'olivier et la limite sud du raisin».

En partant de cette approche, on peut rappeler que notre région se caractérise par un relief caractéristique, par un climat particulier, un mode de vie (urbanistique, culinaire, vestimentaire...) particulier. Au passé méditerranéen répond, nécessairement, un avenir pour la région. D'ailleurs, la Méditerranée a toujours su retrouver son unité, perdue à la fin de l'Empire romain.

L'unité régionale semble aujourd'hui regrouper des Etats qui ne sont pas directement riverains de la Méditerranée. Les Etats du Nord (Suède, Finlande, Autriche...) accèdent, par l'adhésion à l'Union européenne, à la rive de Nord de la Méditerranée. Le même phénomène concerne les pays de l'ancienne Europe de l'Est qui ont bénéficié de l'élargissement de l'Union européenne. D'ailleurs, le conseil de l'Europe a bien reconnu, à cet égard, que « les frontières de l'Europe n'ont jusqu'à présent pas été fixées avec précision en droit international ». De ce fait, la zone Européenne s'étend aujourd'hui à 46 pays, englobant Russie, Turquie, Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Arménie, Géorgie, Azerbaïdjan, etc....

Lorsque l'on réalise que 700 millions d'âmes peuplent la région, que 2500 bâtiments navals s'y croisent chaque jour et que 600 millions de tonnes de produits pétroliers (soit le 1/3 du trafic mondial) la traversent, on prend conscience des intérêts économiques et stratégiques qui se rattachent à la Méditerranée. Aussi, les défis qui pèsent sur le développement économique des pays méditerranéens sont aussi nombreux que difficiles à résoudre. Le plus fort écart de revenu au monde sépare les deux rives ; l'Europe ne réalise que 2% de ses investissements en Méditerranée. A fin de maintenir le chômage à son taux actuel, dans les pays de la rive sud, il faudra, pour les 15 années à venir, créer 40 millions d'emplois...

A travers l'ampleur de ces défis, on relève l'importance des risques à affronter : développement de la criminalité organisée, flux migratoires incontrôlés et autres révoltes inattendues ...sans compter les catastrophes naturelles imprévues et la pollution environnementale accumulée. Autant de risques et de défis, que les efforts multiples, quoique limités, n'ont pas réussi à éviter ou à contourner. Voilà pourquoi la maîtrise

commune de l'avenir méditerranéen s'avère comme une nécessité...presque vitale.

Les relations Euro-méditerranéens s'inscrivent fortement dans cette perspective. Comment se sont-elles développées, jusque là ? Et, comment vont-elles évoluer à l'avenir ?

A ces questions fondamentales, on tentera d'apporter quelques éléments de réponse à travers trois axes principaux, en partant d'une approche évolutive :

- L'évolution des concepts.
- L'évolution des objectifs.
- L'évolution des institutions .

I - L' EVOLUTION DES CONCEPTS

Les dirigeants européens et leurs représentants à Bruxelles, à Strasbourg et ailleurs ont le génie créatif en matière d'initiatives et de concepts.

Durant ces dernières années, la multiplication des initiatives visant à rapprocher les deux rives de la Méditerranée est remarquable. Au «Dialogue 5+5», est ajouté le «Forum méditerranéen» puis le «Forum Euro-arabe». Le célèbre « Processus de Barcelone» a été refondé dans une «Union méditerranéenne» bien vite reformulée en «Union pour la Méditerranée».

Les «politiques» mises en œuvre par l'Union européenne sont conçues et dessinées selon la conjoncture et selon les partenaires envisagés. A l'intention des «pays candidats» (Turquie, depuis la décision de la conférence européenne d'Helsinki, en 1999) ainsi que des pays candidats potentiels (comme les pays balkaniques), c'est la P.S.A.(politique de stabilisation et d'association) qui a été instituée .

L'échec de la mise en œuvre de Barcelone a été accentué par le dernier élargissement de l'Union (en 2004 avec dix membres à l'Est et deux au Sud ; et, en 2007, avec la Bulgarie et la Roumanie).

Cet élargissement a profondément modifié la géographie politique de l'Union. L'Europe s'est ainsi rapprochée des zones à risques (appauvries et

conflictuelles), des conflits aux confins de l'Europe centrale, dans le Caucase du sud et en Moldavie, sans oublier l'éternel conflit israélo-palestinien. L'Europe se trouve ainsi plus vulnérable quant aux retombées de l'émigration clandestine et de la criminalité transfrontalière.

C'est alors que l'Union européenne invente le concept de «politique européenne de voisinage» (P.E.V.) , à l'égard des pays voisins, qui ne peuvent prétendre à «l'adhésion» mais qui méritent plus que le simple «partenariat». L'objectif était d'assurer un voisinage stable et relativement prospère ; ainsi que de réduire les risques à ses frontières.

Cette approche, initiée par le Président de la Commission, Romano Prodi, (le 11 mars 2003), approuvée par la Commission (le 16 juin 2003)et adoptée (le 12 décembre 2003) par le Conseil de l'Europe , a eu l'ambition ou donner l'illusion de placer à égalité les voisins de l'Est et ceux du Sud, de Moscou à Marrakech. Pourtant, la P.E.V., variablement adoptée, a été perçue comme favorisant les pays de l'Est au détriment des partenaires de la Méditerranée du Sud.

Dernière initiative et pas des moindres, celle de l'Union pour la Méditerranée (U.P.M.) vient «refonder» le processus de Barcelone, enlisé depuis son lancement en 1996. Annoncée dans un discours du Président français à Tanger, elle est adoptée au sommet fondateur de Paris, le 13 mars 2008. Institutionnalisée à la réunion ministérielle (Ministres des affaires étrangères, Marseille novembre 2008).

Essentiellement promue par le Président français, l'U.P.M a suscité des réactions et des évolutions. Malgré les tentions franco-allemandes sur la question, l'attitude prudente de certains Etats (Italie, Espagne) et la marginalisation des institutions européennes, la nouvelle initiative a été adoptée, avec la bienveillance des Etats-Unis . Quant aux attitudes des pays méditerranéens de la rive Sud, elles ont varié entre l'enthousiasme (le Maroc, toujours partant pour les initiatives européennes ; la Tunisie, favorable a toutes proposition de nature à accélérer les projets ; l'Egypte, au premier plan pour mettre sur pied l'U.P.M., structure d'appui externe pour le régime) et le scepticisme (la Turquie , candidate à l'adhésion plutôt qu'au partenariat ; l'Algérie, préoccupée par d'autres intérêts ; la Libye ,

rejetant la démarche initiale par principe ; Israël, posant des préalables à toutes initiative qui l'implique).

Le compromis aboutit à l'adoption d'un projet a minima intitulé «Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée». Ceux qui rejettent l'initiative la considère comme conjoncturelle, hâtive, assez spectaculaire et plus diplomatique que fondamentale. Institutionnalisée trop rapidement, avec des structures mal définies, un financement encore aléatoire et des objectifs limités, l'U.P.M est jugée quelque peu prématurée, née avant que d'être entièrement conçue !

A la prolifération des initiatives s'ajoute la diversité des instruments de mise en œuvre nécessaires aux politiques de coopération euro-méditerranéenne. Déjà, pour la politique de voisinage, on a initié la «contractualisation» des relations partenariales avec ce que l'on a appelé les «plans d'action nationaux» ; Ces plans d'action sont négociés pour une période minimale de trois ans et pouvant aller jusqu'à cinq. Avec un calendrier de réformes ainsi que des indicateurs de résultats. Le processus se fait selon une démarche conditionnelle, impliquant l'assistance européenne en fonction de l'avancement des réformes entreprises par les partenaires.

Les réformes concernent des domaines prioritaires et sont destinées à adapter les règles et les pratiques aux normes et valeurs de l'Union européenne. Si les règles à caractère économique sont relativement claires et comportant des modalités de mise en œuvre, les principes à caractère politique ou éthique sont parfois difficiles à saisir et à transposer en dehors de leur contexte; mêmes si leur universalité n'est pas mise en cause. Si un Etat de droit, fondé sur une légitimité démocratique et respectueux des libertés des citoyens, pouvait être instauré par la signature d'un accord de partenariat était possible, cela se saurait et chacun y applaudirait. Mais hélas, la conditionnalité politique apparaît le plus souvent comme un prétexte plutôt qu'une finalité, comme une apparence plutôt qu'un fondement. Mais on s'éloignerait du sujet si l'on s'attardait sur cette question.

Par la mise en route d'instruments comme les «plans d'action nationaux», la Commission européenne a voulu adopter une approche progressive et différenciée; selon le pays et la région.

Dans un premier temps, on a institué des accords d'assistance avec les pays du Sud; et des accords de partenariat avec les pays de l'Est. Dans un deuxième temps, suite à l'établissement de bilans et de rapports par la Commission, le conseil décide si les résultats atteints permettent de passer à l'étape suivante. La troisième étape consiste, en effet, à élaborer un plan d'action à court ou à moyen terme (avec une période minimale de trois ans.) Pour fixer la priorité des réformes à accomplir.

Les instruments d'action se renouvellent sans cesse : Depuis 2007, le vocabulaire juridique européen s'est enrichi d'un nouveau concept opérationnel : l'I.E.V.P. C'est l'instrument européen de voisinage et de partenariat destiné à financer les Etats partenaires partageant une même frontière. La procédure est simplifiée et comporte une programmation multi-annuelle, elle remplace les formules «MEDA» et «TACIS»... Que de sigles et combien de modalités ? !

Les plans d'action, évalués annuellement, se révèlent positifs; les partenaires concernés sont «récompensés» par des mesures incitatives. De telles mesures peuvent concerner l'intégration aux réseaux et programmes européens (assistance accrue, accès au marché européen facilité). Le plan d'action approuvé peut également servir de base de négociation avec d'autres bailleurs de fond et institutions financières internationales.

A la réunion des Chefs d'Etat et de gouvernement du 7 mai 2009, les 27 pays européens et 6 pays voisins d'Europe orientale (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Ukraine) lancent un nouveau «produit» : le «Partenariat oriental», instrument nouveau au nom évocateur...De quoi s'agit-il au juste ? Simplement d'un accord d'assistance mais «plus approfondi», c'est-à-dire pouvant aboutir à une «intégration graduelle» et la constitution d'un accord de libre échange. On l'aura remarqué, tout est dans la nuance. La forme révèle certainement le fond. Monsieur Jean Robert Henri, maître de recherche à l'IRMAM (CNRS, France) reviendra sur ces aspects révélateurs, d'un vocabulaire performatif, puisqu'il a donné à sa communication le titre suivant «Les leçons d'une tentative avortée de la refondation des rapports euro-

méditerranéens». Il s'agira en fait de la crise des relations euro-méditerranéennes.

Encore un instrument mis en route durant l'année 2009 : le «statut avancé» Il consiste à adopter un accord avec chaque partenaire, à son rythme et en fonction des efforts qu'il aura fourni. Ce statut sera accordé au partenaire qui aura précédé les autres dans la mise en œuvre des réformes engagées.

Selon quel critère et avec quel contenu ? C'est ce que nous expliquera Monsieur Ivan Martin, chercheur spécialisé aux universités espagnoles, lors de sa communication.

Le Maroc, premier pays à engager des négociations des accords de libre échange avec l'Union européenne, a été habilité pour l'acquisition du Statut avancé. Sur cette adoption rapide et sans équivoque, le Professeur Mhammed Malki de l'Université de Marrakech , nous fera une «lecture politique» et Monsieur Mohamed Zakaria Aboudhahab , de l'Université Mohamed V de Rabat , nous fera savoir, dans la foulée « les opportunités et les défis » de ce nouveau statut pour le Maroc.

II - L'ÉVOLUTION DES OBJECTIFS DANS LES RELATIONS EURO-MÉDITERRANÉENNES

Ses objectifs du sommet de Barcelone étaient ambitieux et audacieux. On avait prévu trois grands objectifs :

- Un objectif politique et sécuritaire, consistant à définir un espace commun de stabilité et de sécurité. Rien de moins que de réaliser un rêve ancien, celui de faire de la grande Méditerranée, un petit «lac de paix».
- Un objectif économique et financier, visant à instaurer une « zone de prospérité partagée », destinée à devenir, progressivement, une zone de libre échange.
- Enfin un objectif culturel et social, celui de favoriser le rapprochement entre les peuples et les cultures.

La confrontation à la réalité des choses et l'évolution de la dimension européenne ont accentué la lenteur du processus de réforme, initié à Barcelone.

Pour y pallier, l'Union européenne a proposé dans le cadre de sa politique de voisinage, une offre de sécurité, axée sur le développement de la coopération transfrontalière, de nature à favoriser des zones de stabilité et de sécurité.

Avec le lancement de l'Union pour la Méditerranée on a choisi d'opter pour des objectifs prioritaires, axés sur six projets modalisateurs. L'un, de nature écologique, s'attache à la dépollution de la Méditerranée, l'autre projet s'intéresse à la communication (autoroutes maritimes et terrestres) ; Un troisième concerne les affaires sociales, et notamment la santé, la protection civile pour répondre aux catastrophes naturelles.

Un quatrième objectif vise au développement des affaires, afin de favoriser essentiellement le développement des petites et moyennes entreprises. Un cinquième objectif est consacré aux ressources naturelles et en particulier à la valorisation de l'énergie solaire. Le sixième objectif est culturel et consiste à instituer une université euro-méditerranéenne.

Il s'agit là de dossiers prioritaires.

Cependant d'autres questions, considérées comme fondamentales, telles que la sécurité, la migration, le développement... ne sont pas mises en avant alors qu'elles sont en réalité, indirectement prises en compte. On peut également rappeler le lourd silence sur les problèmes conflictuels de la région.

En réalité, les concepteurs de la nouvelle UPM ont choisi, plutôt de poser certains problèmes épineux ou controversés, de les dépasser par un abstentionnisme volontaire. On reproche ainsi, principalement, le manque de vision et d'approches communes sur certaines questions, notamment en matière de politique d'immigration. Nous aurons, à cet égard la communication de Mme Isabel Schäfer, qui nous vient de Berlin et qui nous entretiendra des «politiques migratoires et identitaires de l'Union européenne dans l'espace méditerranéen».

Sur le plan économique, l'un des objectifs les plus urgents et les plus déterminants consiste à créer une zone de libre échange avec les partenaires méditerranéens. Déjà élaboré, depuis quelques années (1998)

dans le cadre du programme «Euromed marché» le projet de zone de libre échange a fini par être mis en forme. Les ministres euromed du commerce, réunis à Bruxelles le 9 décembre 2009, ont pris acte de l'évolution des accords de partenariat ; notamment pour ce qui concerne la libéralisation du commerce, des services et du droit d'établissement. L'une des communications de ce colloque fera l'état des lieux de la zone de libre échange euro méditerranéenne.

D'une manière plus large, le Professeur JAMELEDDINE CHICHTI nous entretiendra de «l'évolution de l'impact du partenariat sur les économies du sud de la méditerranée». Partant d'une approche similaire le chercheur en géopolitique RIDHA TLILI, traitera de la perspective d'intégration des pays du Maghreb, en rapport avec l'évolution des rapports euro-méditerranéens.

III - L'EVOLUTION INSTITUTIONNELLE DES RELATIONS EURO-MEDITERRANEENNES

L'innovation la plus saillante dans l'évolution des relations euro-méditerranéennes, depuis l'éclosion du processus de Barcelone et ses vicissitudes, c'est l'institution de l'Union pour la Méditerranée ; laquelle se situe, d'ailleurs, comme un élément du processus de Barcelone lui-même.

Naissance précoce ou à problème, venue au monde avant même une conception définitivement élaborée ... l'UPM a, tout de même, l'avantage d'offrir une gouvernance plus marquée et plus équilibrée que par le passé, mise en place autour d'une présidence collégiale tournante et d'un secrétariat permanent étoffé et représentatif. A travers un mécanisme plutôt lourd mais associant à l'Europe les pays du sud méditerranéen, l'objectif recherché est celui d'assurer un consensus durable. Il s'agit de ne plus se limiter aux assemblées diplomatiques sans efficacité et sans réelles attributions, telle l'Assemblée parlementaire euro- méditerranéenne (APEM) instituée déjà le 3 décembre 2003, dans le cadre du processus de Barcelone, par décision de la Conférence interministérielle du Partenariat euro-méditerranéen.

La «bonne nouvelle» c'est que les fonctions prévues pour la gouvernance de l'UPM semblent avoir trouvé preneur. C'est le cas du jordaniens qui a pris ses fonctions de Secrétaire Général. C'est en cours pour les six postes des adjoints au Secrétaire Général pour les quels la nationalité du titulaire a été déterminée. C'est un maltais qui se chargera des affaires dites sociales (impliquant la question de la protection civile). Un représentant de la Grèce s'occupera du secteur de l'énergie. La Turquie, non prévue au départ dans la course, a demandé et obtenu le poste de SGA pour le secteur du transport. Israël revendique le secteur de l'enseignement tout en rechignant à la proposition de confier le secteur de l'eau et de l'environnement à un Palestinien.

Et c'est un représentant italien qui se chargera d'organiser le financement des projets, tâche essentielle et déterminante.

Les problèmes de financement restent d'ailleurs en suspens. va-t-on s'amarrer aux fonds européens et à la Banque européenne ? Peut-on compter sur la caisse des dépôts (France, Italie...) ? Ou ira-t-on chercher des contributions des Etats du Golfe ? La crise financière multinationale et l'incertitude des Etats contributeurs ont limité la collecte des fonds et retardé la réalisation des projets. Sans dynamique financière, pas de dynamique politique. Rien n'est donc acquis pour le moment.

Plus globalement, on peut se demander si l'organisation administrative constitue, pour un grand projet, un facteur de déploiement des initiatives et des actions ?

L'avenir nous le dira, pour ce qui concerne l'UPM. Mais déjà, au cours de notre rencontre, le Directeur du Centre des Etude Méditerranéen et Internationale (CEMI) Mr. Ahmed Driss, nous donnera une idée de la complexité de l'entreprise puisqu'il a choisi un titre quelque peu provocateur pour sa communication, «L'UPM : blocages politiques et embrouille institutionnelle», et c'est le Président de l'IMED, Andréa Amato, qui nous vient de Rome, qui répondra à la question qu'il pose comme titre de sa communication «quelles perspectives pour les relations euro-méditerranéenne ?» Thème qui recoupe la préoccupation centrale du colloque et qui aura pour avantage de mieux cerner la question.

QUELLES PERSPECTIVES POUR LES RELATIONS EURO-MEDITERRANEENNE

Le projet de l'Union pour la Méditerranée malgré les faiblesses et les incertitudes qu'il comporte, a eu pour principal avantage d'entériner le déblocage du Processus de Barcelone.

Le processus de Barcelone a été, on le sait, mis à mal par un certain nombre de facteurs, parmi lesquels on peut citer : l'élargissement de l'Union européenne à l'Est ; la remise en question de la question de la libre circulation des hommes entre le Sud et le Nord ; les soubresauts et les crises inhérentes à l'évolution des conflits du Moyen Orient et dans la bande de Gaza, en particulier ; l'insécurité énergétique ; enfin et surtout, la crise financière et économique mondiale.

Sur le plan économique et financier, la démarche essentielle a consisté à réduire ou retarder les initiatives et les projets. Au niveau politique et humanitaire, l'Union européenne a évité les prises de positions communes ouvrant la voie, pour bon nombre de pays du sud, au boycottage des réunions du processus ; et suscitant le scepticisme de bon nombre d'observateurs.

Pourtant, l'attente est forte dans cette perspective : la Méditerranée est au cœur de toutes les grandes problématiques du monde : celles des prévisions de pénuries des ressources naturelles vitales, des projections de pollutions environnementales, de l'accroissement de la pauvreté et de l'inégalité en matière de développement, de l'évolution difficile à contrôler des flux migratoires, de la persistance des conflits de la région et de la résurgence des confrontations latentes, de l'amplification de la diversité culturelle et religieuse... Autant de problèmes, liés à l'avenir du Monde, qui interpellent les promoteurs des relations euro-méditerranéennes et en particulier, de l'Union pour la Méditerranée .

Sur les problèmes sécuritaires et le poids des conflits comme obstacles au développement harmonieux des relations euro-méditerranéens, deux communications fondamentales seront présentées lors de cette rencontre. Monsieur NOURI BOUOKBA de l'Institut des Etudes juridiques de Gabès, s'interrogera sur le rôle du Partenariat

comme mécanisme de résolutions des conflits ; le professeur ABDENNOUR BEN ANTAR, de l'Université de Batna (Algérie) expliquera que la stabilité et la sécurité constituent une condition préalable au développement.

En guise de conclusion, on ne peut que s'interroger : y aura-t-il un «acquis de l'UPM» comme on a eu un «acquis de Barcelone ? Faut-il aller vers les pistes bilatérales ? Le meilleur rapprochement entre les deux rives de la méditerranée se fera-t-il d'abord par les projets économiques ou plutôt par l'approche culturelle ? Le temps contribuera t-il à résoudre les problèmes épineux ? Comment pourra-t-on passer du «vivre autour» au «vivre ensemble» afin de dépasser les altérités ?

«UNION POUR LA MÉDITERRANÉE : CRITICITÉ POLITIQUES»¹

Andrea Amato
Président de IMED

Pour parler des criticités de l'Union pour la Méditerranée c'est pour moi obligatoire de faire un peu d'histoire, parce que les criticités politiques commencent bien avant avec la Déclaration de Barcelone et le Partenariat euro méditerranéen.

Toute cette histoire de criticité, ça tourne autour d'un mot, c'est le mot Co-développement, qui a été un mot à la fois refusé, oublié et dénaturé. Refusé, pourquoi ? Parce que la Déclaration de Barcelone n'a pas voulu le prendre en considération ; tout le travail qui a précédé la déclaration de Barcelone, si vous voulez, toute la remise en cause de la politique méditerranéenne globale, de la politique méditerranéenne renouvelée, etc. ...s'est basée sur un mot d'ordre, il faut terminer avec cette notion de coopération et d'aides au développement et passer à une idée de Co-développement .

L'idée c'est simplement de passer du simple aide au développement, et revoir la notion même de coopération. Pour introduire cette notion, une notion qui avait été revisité, parce qu'elle avait été inventé en France par Monsieur Rocard au début des années quatre vingt mais avec une signification un peu restreinte, c'est-à-dire néocolonialiste : aider les pays à se développer est-ce du Co-développement ? Dans les années précédant la Déclaration de Barcelone, la notion a été revisitée et un peu réinventée, en lui donnant une signification nouvelle ; ceci c'est passer surtout à l'intérieur du Conseil économique et sociale du parlement européen, je peux vous en parler avec certitude parce que j'étais un des protagonistes directe, et un des acteurs de ce processus.

L'idée qui a précédé la Déclaration de Barcelone c'était de construire une grande région stratégique mondiale pour répondre à la globalisation ;

¹ Ce texte est une transcription tirée à partir d'un enregistrement audio.

ça c'était l'idée et le Co-développement devait être l'instrument de cette construction, justement de passer à la coopération à la place de l'aide au développement.

Le Co-développement se base évidemment sur une approche plutôt économique mais vous ne manquerez pas de découvrir les implications politiques de cet approche ; alors j'ai ressenti un peu le besoin de remettre un peu en ordre ces idées, pas pour faire de la théorie académique, mais simplement parce que ces notions vont nous servir aujourd'hui pour évaluer l'Union pour la Méditerranée. Alors les voies du Co-développement sont deux :

La première c'est l'intégration ; intégration de marchés, le libre échange, l'intégration économique, c'est-à-dire l'imbrication au niveau structurel de tissus économique entre l'Europe et les pays méditerranéen, et l'intégration territoriale, c'est-à-dire le renforcement d'un tissu d'infrastructures entre l'Union européenne et les pays méditerranéens.

L'autre voie c'est la convergence :

La convergence c'est d'abord la révision et la promotion, après, de nouvelles politiques macro et micro économiques, environnementales, sociales, etc. Mais dans le sens, disant, que chacun revoit ces politiques, et ensemble on met sur pieds des politiques dans le sens d'une convergence ; ça ne veut pas dire que dans chaque côté on fait la même chose, non, mais on revoit les politiques macro-économiques dans le sens d'aller vers la convergence. L'autre aspect de la convergence c'est l'aide financière.

Mais si on voit Barcelone qui a poursuivie le but de l'intégration seulement au niveau du marché, il n'y a pas eu une véritable politique d'intégration économique et encore moins d'intégration territoriale.

Du point de vue de la convergence, Barcelone est intervenue seulement avec l'aide financière, une aide financière évidemment limitée, et encore pour vous donner tout simplement une idée du volume, pendant les premières dix années du Processus de Barcelone, l'aide totale de l'Union européenne à tous les pays méditerranéens est égale à un quatrième de l'aide des Etats-Unis à l'Egypte, et au huitième de l'aide des

Etats-Unis à Israël. Ceci pour vous donner la mesure, mais même si cette aide aurait été à la hauteur des besoins, nous savons très bien que l'aide financière sans la convergence des politiques ne peut pas donner les résultats attendus.

La même histoire que nous connaissons avec la politique de cohésion qui a eu toujours une limite, qu'il s'agissait seulement, disons, de donner de l'argent aux pays défavorisés et des enveloppes importantes d'argent. Mais on n'agit pas dans l'objectif d'arriver à un rééquilibrage de ces régions, parce qu'on n'a pas changé les politiques ; tout d'abord on n'a pas changé la politique agricole commune, on n'a pas mis sur pied une politique industriel pour viser le développement du sud etc....

La même chose se passe avec le Partenariat euro-méditerranéen.

En ce qui concerne le Co-développement, vous pouvez bien imaginer que les gouvernements ont mis à l'écart ce mot, c'est pour ça que je dis que c'est un mot refusé, parce que tout le monde savait les implications, évidemment les gouvernements ne pouvaient pas l'accepter.

Une autre critique que l'on faisait avant Barcelone à la politique méditerranéenne, c'était le l'approche bilatérale.

Il faut dire que Barcelone n'a pas changé cette approche bilatérale, oui c'est vrai qu'il y a les programmes régionaux, qui sont les choses les plus importantes et les mieux réussis, à mon avis, de tout le partenariat euro-méditerranéen ; mais les programmes régionaux n'absorbent que 9% de l'enveloppe de part de l'aide financière au pays méditerranéens, et par contre l'approche bilatérale a assez marqué le processus de Barcelone qui a été renforcé par la politique de voisinage, et que aujourd'hui est encore plus renforcé par l'évolution de cette politique de voisinage et l'accord sur le statut avancé avec le Maroc, c'est une preuve de ce renforcement de l'approche bilatérale. En plus, la dimension subrégionale, c'est-à-dire l'intégration Sud –Sud, Maghreb – Machrek, a été complètement ignorée, d'abord par le processus de Barcelone, et ensuite par la politique de voisinage. En plus cette politique de voisinage a marqué une différence par rapport au processus de Barcelone, parce que c'était une politique de

l'Union Européenne, donc il y avait une asymétrie, il n'y avait plus une gouvernance commune.

Il ne faut pas oublier que la politique de voisinage n'a pas remplacé le partenariat euro-méditerranéen, elle s'est ajoutée à lui.

Venons maintenant à l'Union pour la méditerranée, l'introduction qu'on fait sur certaines notions va nous être utile pour être bref. Je dirais qu'il faut toujours faire la différence entre la méthodologie politique et la réalité politique, bien entendu la méthodologie politique est nécessaire parce que ça fait avancer même la politique. Mais si on n'est pas suivie par la réalité politique, c'est-à-dire par des décisions, par des programmes, par des législations, tout vous revient sens dessus-dessous, et c'est pour cela que tous le monde, il y a quelques années, parlaient de l'échec du Processus de Barcelone. Non, moi je ne suis pas d'accord, Barcelone n'a pas été un échec, le Processus a tenu ses promesses liées à des décisions politiques réelles, suivie par un dispositif : la zone de libre échange on l'a fait ; quel sont après les retombées économiques et sociales, ça c'est une autre chose.

Aujourd'hui avec l'Union méditerranéenne on est dans la même situation, on a fait Paris, on a fait Marseille, mais alors si on met à côté la mythologie, le fait de se rencontrer, les mains qui se serrent etc....que reste-il ? Deux choses : un rééquilibrage dans le processus de gouvernance avec l'établissement de la Codécision, avec des instances communes ; de l'autre côté c'est la chose la plus importante, ce discours de grands projets structurels, et là à mon avis il y a une erreur politique qui a été faite de ne pas mettre en exergue toute la valeur et toute la nature, parce que pour la première fois avec cette idée de renforcer les infrastructures au niveau du bassin méditerranéen, on a abordé ce thème de l'intégration économique et territoriale, qui avait été complètement négligé avant. Pourquoi c'est important ?

Parce que ça peut changer le modèle de développement dans notre région euro méditerranéenne, mais finalement nous avons connus depuis deux décennies, depuis le lancement de la communauté européenne d'un modèle économique mono centrique, ou à cercles concentriques ; il y avait un centre fort : l'Europe, après il y a un autre cercle de l'Europe moins

fort puis un autre faible, après il y a le cercle des voisins de l'Est, ensuite méditerranéens, etc.... qui sont avec un pied dans l'intégration et un pied dans la marginalisation, et après vous avez un autre cercle, c'est la marginalisation complète c'est l'Afrique etc....

Je crois qu'il est venu le moment, et cette idée de projets structurants méditerranéens, pourrait être importante pour renverser ce modèle de développement.

Alors pour rester dans l'image, au lieu d'avoir des cercles concentriques, imaginez d'avoir des cercles olympiques. On sait bien que l'une des composantes du développement c'est l'intégration économique entre des pays qui sont voisin limitrophe, ce qu'on a appris avec toute l'histoire de l'Union Européenne ; mais l'on peut imaginer un processus de développement polycentrique, chacun de ces cercles est une zone de développement intégrée, qui implique des pays ou des parties de l'Union Européenne et des pays qui sont à l'extérieur.

Et comme vous voyez il y des zones de superposition entre ces cercles, c'est pour ça que j'ai donné cette image de cercles olympiques.

Evidement, il y a le cercle Baltique, et c'est déjà une réalité vous le savez ; il y a le cercle de l'Europe centrale et orientale, il y a le cercle de la mer noire, et le cercle de la méditerranée. Là, ça aurait été très important de se concentrer sur cette idée de bassin méditerranéen, car il y a eu un peu de confusion, parce que d'abord on a voulu rester dans cette dimension du bassin méditerranéen, mais lui donnant aussi une dimension politique, ce qui n'a pas été accepté par la majorité des Etats membres de l'Union Européenne ; pour continuer l'analyse de l'Union pour la méditerranée et revenir à l'autre aspect concret qui est la codécision, et il ne faut pas nier que cette codécision est restée dans le domaine des déclarations de principes, je ne voulais pas utiliser le mot «Blabla» qui est utilisé, mais enfin ça ressemble un peu à ça.

Même si on a eu une coprésidence des instances communes, enfin tous le processus de l'Union pour la méditerranée a été bloqué pendant des mois et des mois, et la presse même souligne la Guerre de Gaza, c'est vrais, mais il faut dire que dans le passé on a connue des problèmes pour

le Processus de Barcelone venant du conflit israélo-palestinien, mais on les a toujours dépassés, le fait qu'aujourd'hui ces difficultés pèsent de cette manière, ça veut dire à mon avis que l'Union pour la méditerranée est politiquement plus faible que le Partenariat, on a donc accusé le Partenariat de ne pas être suffisamment fort du point de vue politique et on a fait une chose qui est encore plus faible ; et pourquoi elle est faible ? pour moi il y a une seule raison, une raison principale disons, le type de gouvernance. C'est-à-dire l'intergouvernementalité.

L'Union pour la méditerranée, il faut le dire, ce n'est plus comme le Partenariat euro-méditerranéen, un accord entre une entité de l'Union européenne et une autre entité multiple, les pays partenaires méditerranéens, aujourd'hui on a plus de 47 pays, la Commission européenne, plus l'Union européen ; c'est complètement différent, le poids de l'Union européenne est complètement minimisé dans l'Union pour la méditerranée. Là, moi je me demande si ça va dans la direction des intérêts même des pays méditerranéens, le fait de ne pas avoir comme interlocuteur l'Union européenne. C'est évident qu'à 47 on ne pourra jamais exprimer une politique commune, et en plus cette mise à côté de l'Union européenne et surtout de la Commission européenne, pèse aussi sur le contenu.

Aujourd'hui l'Union pour la méditerranée est un animal autour duquel on a une grande incertitude, sur son sexe, est-ce que c'est un herbivore ou un carnivore ? j'ai dit ça parce qu'on a eu la prétention de vouloir aborder les questions évoquées ; les questions politiques dans un format qui est inter- gouvernemental, c'est impossible parce que on ne peut pas prendre des décisions politiques, sur la sécurité, sur l'immigration, et tous les dossiers sensibles sans impliquer la politique de l'Union européenne, nous ne saurons jamais les Etats qui vont décider sur cette question ou sur une autre.

Et maintenant sur la notion de convergence et intégration avec une gouvernance intergouvernementale ; la dimension de Barcelone est là où l'intégration se réalise, et à cette intégration ils peuvent concourir d'autres pays qui ne sont pas méditerranéens, comme l'Allemagne par exemple, et c'est le cas.

Pourquoi ? Parce qu'on peut avoir des intérêts par exemple l'intérêt de l'Allemagne pour les infrastructures dans le solaire etc.... On peut aussi faire de l'intégration économique et c'est un domaine où la convergence trouve un terrain favorable.

Dans le domaine politique on ne peut pas faire de la convergence parce que celle-ci signifie la révision des politiques, la majorité des politiques importantes sont à revoir, au niveau macro économique, au niveau micro économique etc....

Penser à la PAC (politique agricole commune) par exemple, c'est une des politiques européennes qu'on ne peut pas toucher avec la gouvernance inter gouvernementale donc pas de convergence à ce niveau, et évidemment on ne peut pas faire l'intégration du marché parce que ça implique aussi l'Union européenne dans son ensemble.

Alors il faut trancher, il faut que cette Union pour la méditerranée décide si elle veut être inter gouvernementale ou passer à un autre format si elle veut aborder les questions politiques.

Sur le contexte subrégionale qui a été un peu négligé, quand on parle de ce contexte on évoque :

I. une intégration Sud- Sud qui doit être à mon avis aussi bien économique que politique, comme le cas de l'UMA par exemple, et on se réfère aussi à des intégrations subrégionales Nord – Sud, et c'est le cas de la méditerranée occidentale, de la méditerranée orientale, de l'adriatique etc....

Prenons la méditerranée occidentale qui nous intéresse, on trouve le 5+5, mais ce processus souffre d'une ambiguïté et d'une mystification ; parce que le 5+5 a été jusqu'au aujourd'hui un processus politique qui veut s'occuper de dossiers politiques, et ça c'est impossible parce qu'on ne peut pas mettre en place des politiques sans impliquer toute l'Union européenne.

Pour conclure, je dirai qu'il faut faire deux choses : d'un côté, il faut approfondir et renforcer la dimension régionale dans les limites de l'intégration économique et territoriale et d'une manière plus

substantielle, parce que jusque là c'est seulement des paroles et aussi une implication plus importante des Etats membres à ce format, ce qui veut dire que le projet doit être en partie financé aussi par les Etats concernés. Malheureusement, les Etats membres ne veulent pas entendre de ça, ils vont chercher l'argent auprès de l'Union européenne. Dans ce cas, la première chose concrète à faire, même si elle est limitée, c'est de mettre dans ce projet, l'argent qu'ils continuent à dépenser aujourd'hui pour la coopération bilatérale, et qui a été toujours une limitation du processus de Barcelone ; L'Italie, la France, l'Espagne, continuent à financer leurs propres politiques de coopération.

Une autre chose, sur le plan politique, je crois qu'on devrait favoriser la coopération de l'Union européenne avec les entités subrégionale à commencer par l'UMA, il est venue le moment de relancer les relations Union européenne -UMA, et on a les moyens du point de vue juridique, parce que, avec le nouveau traité, les Etats membres peuvent lancer une coopération renforcée.

En fin, on peu caresser le rêve d'avoir une grande région stratégique, surtout qu'aujourd'hui avec les USA d'un côté et la Chine de l'autre côté, l'Europe n'existe plus, les pays arabes n'existent plus, l'Afrique n'existe plus, il faut un peu changer les choses ; on devrait passer à une notion d'alliance, parce que cette notion d'alliance implique déjà une notion d'application politique pour se mettre ensemble, pour atteindre des objectifs, et elle devrait avoir un format un peu plus large, aller au-delà des neuf pays arabes méditerranéens et impliquer tous les pays arabes ; d'un autre côté, il faut impliquer un autre acteur important de cette grande région : la Russie, et aussi les pays de l'Asie centrale, et surtout impliquer l'Afrique, qui est l'avenir même de l'Europe. Une alliance plus large, fondée sur trois intérêts communs : premièrement, la paix et la sécurité commune. Deuxièmement, une citoyenneté commune, et troisièmement le Co-développement.

L'UNION POUR LA MÉDITERRANÉE : BLOCAGES POLITIQUE ET EMBROUILLE INSTITUTIONNELLE

Ahmed Driss

Directeur du CEMI

On parle beaucoup aujourd'hui d'une fatigue méditerranéenne, une fatigue commune aux deux côtés de la Méditerranée. Les blocages politiques et institutionnels liés à l'UpM reflètent en quelques sortes cette fatigue.

Avec le lancement de l'idée d'une Union méditerranéenne, la France souhaitait la création d'une alliance méditerranéenne entre riverains, mais cette idée n'a pas plu aux partenaires européens de la France. Elle a été récupérée et transformée ensuite dans le cadre du processus de Barcelone ; elle n'a changé que son nom. Il n'y a pas eu de véritables changements, par rapport au processus de Barcelone, les mécanismes ont été certes retouchés mais sans résultats car il n'y a pas eu de changement réel. Ces retouches ont engendré des conséquences tant au niveau politique qu'institutionnel. En ce qui concerne le niveau institutionnel, plusieurs problèmes existent du fait des aménagements posés par l'Union, il y'a d'une part la participation de la Ligue des Etats Arabes. Jusqu'à la veille de la création de l'UpM, la Ligue des Etats Arabes a toujours participé en qualité d'observateur et l'UpM a proposé que la Ligue Arabe participe à toutes les réunions en tant que membre. Finalement, après la réunion des ministres des Affaires Etrangères, qui s'est tenue à Marseille, il a été accepté que la Ligue continue de n'être qu'un observateur ; les israéliens ont fait en sorte qu'on lui refuse le statut de membre alors que la ligue et certains des Etats Arabes voulaient qu'elle participe à part entière. A cet égard, il y a eu donc tout de suite un conflit arabo-israélien, même si cette fois n'était qu'un conflit institutionnel. D'autre part la problématique de la coprésidence, Tout le monde, ou presque, en parle comme d'un aspect positif, cependant, l'absence de coownership, donne à la coprésidence un aspect négatif. Au début, le mécanisme de la coprésidence a été présenté, du côté européen, en tant qu'un élément capable de créer du

coownership, mais la présidence égyptienne a tout de suite montré qu'il n'est pas du tout ainsi, bien au contraire. S'il s'agit d'un mécanisme de coownership, lors de la première crise, la coprésidence aurait dû affirmer que le moment de tous se réunir était arrivé, pour avoir des échanges, écouter les opinions des autres afin d'atteindre une solution commune. En revanche et suite à la crise de Gaza, la Présidence égyptienne répondant à une demande arabe unanime, a suspendu purement et simplement l'Union pour la Méditerranée. L'Egypte a sans doute affirmé quelques mois plus tard que la suspension était interrompue, mais dans les faits le blocage a continué pendant longtemps puisqu'il n'y a eu que deux réunions, durant toute l'année 2009 et la réunion des MAE qui était prévue en novembre de la même année n'a pas eu lieu. La coprésidence continuera à engendrer des situations d'impasse. Pensant par exemple à la question de la rotation de la coprésidence, étant donné qu'à ce propos il existe un véritable problème institutionnel. Du côté du Sud le mécanisme retenu pour assurer l'alternance est un mécanisme pas clair ; se basant sur la règle du consensus il peut mener au blocage absolu si pour une raison ou une autre ce consensus n'est pas atteint, et qui pourrait éventuellement permettre de faire en sorte que l'Egypte faute d'un autre candidat consensuel ait, à chaque fois, un mandat supplémentaire tous les deux ans. La règle du consensus permettrait d'éviter une rotation systématique entre tous les membres sud- méditerranéens de l'Union, ce qui empêcherait Israël, ou n'importe quel autre Etat jugé peu capable ou insuffisamment utile pour assurer la coprésidence, de l'assurer. La durée de la coprésidence a aussi un effet pervers, du côté du Nord cette fois-ci, en effet la présidence française de l'Union Européenne s'est achevée au second semestre 2008, mais on se rend compte qu'au premier semestre 2009, grâce à un accord avec la présidence tchèque c'est à nouveau la France qui a pris la direction de l'UpM. Quant au second semestre 2009 la présidence de l'UE est assurée par la Suède, qui de son côté, revendiquait aussi la présidence de l'UpM. Cependant, dans les faits, un autre accord qui n'est pas entièrement officiel, laisse encore une fois à la France, une sorte de droit de regard sur ce qui se passe dans la Méditerranée. Et c'est pareil avec la présidence espagnole en 2010. Certainement, la poursuite de l'engagement français présente des aspects positifs étant donné que la France a été le moteur de

cette initiative, par conséquent il est possible que, sans cet engagement, il pourrait y avoir des difficultés.

Passons maintenant au problème du mandat du Statut du secrétariat. Le souhait que plusieurs avaient exprimé est celui d'avoir une structure légère et souple, alors que ce que nous avons eu est une structure très lourde évoquant les complications au niveau de la commission européenne à Bruxelles ainsi que tous les problèmes administratifs qui en découlent. D'autre part l'intérêt soudain de la Turquie qui revendique, un poste de vice secrétaire général ; ce qui pose un problème du moment que cela n'avait pas été décidé lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères du mois de novembre 2008. En effet, au cours de cette réunion, le nombre des secrétaires généraux a été imposé, en quelque sorte, par des équilibres est/ouest de la Méditerranée, qui répondait tant aux exigences d'Israël qu'aux exigences de Chypre qui ne voulait pas de la Turquie aux postes de direction, celle-ci en revanche exige aujourd'hui d'être représentée, ce qui constitue une autre situation d'impasse institutionnelle.

Certains des problèmes existants doivent, en principe, trouver aujourd'hui des solutions étant donné qu'un secrétaire général est nommé. Mais est-ce que cette nomination suffira à relancer l'UpM ? Ils étaient seulement cinq Etats membres (France, Egypte, Espagne, Tunisie et Jordanie) de l'UpM (sur les 43 présents au sommet fondateur de juillet 2008) à se réunir au début de janvier dernier au Caire pour tenter de relancer le projet paralysé par la guerre israélienne à Gaza et qui a apparemment souffert de la décision de l'Égypte à construire un mur à la frontière de Gaza, parce que nombre de pays arabes continue à boudier, évoquant entre autres raisons, l'attitude égyptienne.

Cette réunion a été l'occasion de soutenir la candidature de l'Ambassadeur jordanien à Bruxelles, Ahmad Massa'deh, au poste de secrétaire général de l'UpM. Cette question a été confirmée, le 12 janvier 2010 lors d'une réunion des hauts fonctionnaires de l'UpM.

M. Massa'deh, qui a été installé dans ses fonctions le 4 mars dernier, est certainement un diplomate expérimenté, mais il a surtout profité de la

renonciation des pays du Maghreb qui pouvait réclamer le poste en toute légitimité. En effet, ces pays se retrouvent totalement écartés aujourd'hui des organes de direction de l'UpM ; sauf si après le sommet (s'il aura lieu) prochain la coprésidence sera assurée par le Maroc ou la Tunisie. Et une autre bataille va maintenant commencer pour la désignation des personnes qui seront nommés comme secrétaires généraux adjoints, et donc un autre compromis doit être trouvé pour déterminer qui sera chargé de chaque projet ?

En fin, il faut évoquer le problème des difficultés financières. La nouveauté apportée par l'UpM consiste en la participation de financements privés qui ne se sont pas jusqu'à aujourd'hui manifestés. Ce qui par conséquent fait perdre à l'UpM la grande partie de son originalité, au moins jusqu'à présent. Cette situation affaiblit les projets de l'UPM et plonge dans la perplexité toutes les relations euro-méditerranéennes. L'Union pour la Méditerranée paraît parfois comme une farce ! effectivement nous voyons qu'à l'heure actuelle l'UPM se trouve vraiment face à une difficulté extrême. Le projet est paralysé, mais en quelque sorte cela concerne toutes les relations Euro-méditerranéennes et le processus tout entier entamé en 1995, lequel n'a pas changé. Par ailleurs il faut attirer l'attention essentiellement sur deux éléments importants dans les relations euro-méditerranéennes actuelles. D'abord la centralité des accords d'association, véritable essence des relations euro-méditerranéennes, à l'heure actuelle, rien ne permet de penser à une éventuelle révision de ces accords ou à la création d'une nouvelle génération d'accords d'association, donc, dans les faits, le fonctionnement repose encore sur le même instrument juridique. Le second point, qui d'ailleurs ne concerne pas, jusqu'à présent, tous les Etats sud-méditerranéens, est inhérent à la politique de voisinage. La politique de voisinage est susceptible de donner des résultats, et pourrait ouvrir de nouvelles perspectives pour les relations euro méditerranéennes, raison pour laquelle il est important de s'y consacrer.

LA CRISE DE LA POLITIQUE MÉDITERRANÉENNE DE L'EUROPE¹

Jean-Robert Henry

Directeur de recherches émérite au CNRS
(IREMAM-Aix en Provence)

Quand on considère le «gel» du partenariat euro-méditerranéen depuis fin 2008, et les laborieuses tentatives de relance des derniers mois, on est tenté de porter un jugement sévère sur l'activisme dérisoire déployé pendant deux ans pour redynamiser le processus de Barcelone.

On a beaucoup et à juste titre dénoncé les contradictions, les improvisations et les maladroites de l'initiative française en Méditerranée ; leur accumulation, qui laisse perplexe, a beaucoup nui à ce dont Nicolas Sarkozy voulait faire la grande ambition diplomatique de son mandat. Dans cette critique, on oublie les apports de l'initiative, comme l'intérêt de remettre la question méditerranéenne au centre du débat européen, ou la tentative de réintroduire le dialogue euro-arabe (et même israélo-arabe) dans le processus euro-méditerranéen : il est bon que la Ligue arabe ait acquis le statut d'observateur permanent. Avec plus de recul, les déboires de la politique française peuvent être aussi lus comme l'écume des choses. Ils sont très visibles parce que la France reste un acteur majeur de la scène méditerranéenne. Mais son échec a été aussi celui de l'Europe, le révélateur de la difficulté de celle-ci à assumer son rapport aux sociétés d'outre-Méditerranée : c'est toute l'Europe qui est, au moins pour une part, responsable de l'enlisement des relations euro-méditerranéennes. Ceci ne veut pas dire que les partenaires du Sud et de l'Est de la Méditerranée ne soient pas aussi pour quelque chose dans cet enlisement, par leur incapacité à parler d'une seule voix. Mais la responsabilité des Européens apparaît essentielle dans la crise des relations euro-méditerranéennes.

Le moment est venu de s'interroger sur les raisons de cette crise, en distinguant celles qui tiennent à la conjoncture internationale de celles qui touchent à des problèmes plus structurels, relatifs au fonctionnement de la gouvernance européenne et surtout au changement des ressorts du

projet européen. L'image que les Européens se font d'eux-mêmes et de leur rapport au monde a changé. Aujourd'hui, le vrai défi pour l'Europe est de ne pas céder à la tentation du repli identitaire et d'assumer pleinement et dans toutes ses dimensions sa proximité, notamment humaine et culturelle, avec les sociétés d'outre-Méditerranée. De la gestion de cette proximité dépendent pour une bonne part l'avenir du projet européen et le maintien de sa capacité d'ouverture sur le monde extérieur.

Sur un plan conjoncturel, il est certain que les Européens n'ont pas su empêcher que la guerre de Gaza vienne dès janvier 2009 interdire la mise en œuvre des dispositions adoptées en novembre 2008 par la conférence euro-méditerranéenne de Marseille. Ils n'ont pas réussi – ou pas cherché – à dissuader les Israéliens de lancer leur offensive, absolument contraire aux engagements qui venaient d'être pris de ne pas recourir à la force pour régler les conflits dans la région méditerranéenne. On peut même soupçonner une certaine duplicité chez ceux des dirigeants européens qui ne pouvaient ignorer les préparatifs de guerre israéliens.

Sur un plan plus structurel, l'absence de perspective communautaire claire sur l'avenir de l'Europe et sur le devenir euro-méditerranéen a encouragé le retour à des stratégies nationales – voire à des réflexes nationalistes – chez les grands acteurs européens. C'est une tendance lourde malgré quelques exceptions, comme les efforts déployés par la présidence finlandaise en 2006 pour ranimer une coopération euro-méditerranéenne malmenée par l'échec du X^e anniversaire de Barcelone. Après une présidence tchèque défaillante au premier semestre 2009, on avait tablé sur la présidence suédoise pour relancer le processus euro-méditerranéen, mais l'espoir a été déçu faute de consensus sur le conflit du Moyen-Orient. De toute façon, il n'est guère réaliste de compter sur quelques rares pays encore animés par la vertu européenne pour compenser à eux seuls le manque de ressort communautaire et l'absence d'une formulation claire de ce qu'est l'Europe et son rapport au monde.

C'est ici qu'on touche à ce qui est devenu aujourd'hui un aspect crucial de la question méditerranéenne : la profonde détérioration chez les Européens de leur perception des enjeux euro-méditerranéens.

Il est patent que beaucoup de gouvernements et de dirigeants européens – dont la chancelière allemande - partagent les réticences de N. Sarkozy à l'égard de l'adhésion de la Turquie, qui «ne fait pas partie de l'Europe». Plus ou moins explicitement, cette réticence est l'expression d'une peur (et d'un rejet) du monde musulman, d'un sentiment que l'islam serait incompatible avec le projet européen. Comme pour les flux migratoires, ce sentiment est attribué à l'opinion publique, que la plupart des responsables politiques préfèrent instrumentaliser qu'éclairer sur le sujet.

Prisonnière de ces tentations populistes mais aussi de sa faiblesse diplomatique et de la myopie de son projet de vouloir-vivre ensemble, l'Europe manque d'ambitions méditerranéennes. Elle éprouve une grande difficulté à penser son rapport au sud, sinon pour en faire de façon passive et implicite un miroir et une frontière de l'identité européenne. Mais ce processus n'est peut-être pas à sens unique : d'autres facteurs et d'autres acteurs poussent aujourd'hui à une refondation du rapport euro-méditerranéen

I - LE RÉTRÉCISSEMENT DES PERSPECTIVES MÉDITERRANÉENNES DE L'EUROPE

La mise en sommeil dès sa naissance du projet d'Union pour la Méditerranée a rendu plus sensible la perte de visibilité et de crédibilité de l'Europe sur la scène internationale, particulièrement dans cet espace primordial qu'est pour elle la région méditerranéenne. Ainsi, la dénonciation en novembre 2009 par les diplomates européens en poste à Jérusalem de la stratégie israélienne d'annexion illégale a inspiré une prise de position relativement sévère de l'Union européenne qui n'a guère été entendue à Tel-Aviv.

L'année 2010 a débuté pour l'Europe sous de médiocres auspices : après une tentative décevante de relance institutionnelle de l'UPM en janvier 2010 au Caire, qui a finalement abouti deux mois plus tard à la nomination d'un secrétaire général jordanien de l'UPM, la présidence espagnole est affaiblie par les difficultés économiques du pays et par la mauvaise lisibilité de la gouvernance européenne résultant de la mise en place des nouvelles instances.

Même si la diplomatie américaine suscite elle aussi des déceptions, elle a su tourner la page de l'ère Bush pour affirmer autrement sa présence sur la scène méditerranéenne en 2009, avec notamment les deux discours du président Obama à Istanbul et à l'Université du Caire. L'affaiblissement relatif de la position européenne dans la région n'est pas étrangère à ce changement de style de la nouvelle administration américaine ni au peu d'importance qu'elle semble accorder au partenariat avec l'Europe .

A côté du médiocre impact de la diplomatie européenne sur les grands problèmes politiques méditerranéens, un signe plus grave et plus profond du repli de l'Europe derrière sa frontière méditerranéenne est le développement sur le continent d'un prurit identitaire aux relents xénophobes. Même si elle a de multiples racines , cette dérive identitaire semble caractériser un changement des ressorts du projet européen, et elle se déploie avant tout contre les voisins du sud. Depuis les polémiques sur l'adhésion de la Turquie jusqu'aux récents débats sur l'identité nationale ou européenne, la convergence de toute une série de faits et de débats donne à penser que l'Europe est aujourd'hui portée à faire de l'Islam son altérité externe et interne . Cette construction d'une «frontière musulmane» de l'Europe est une tendance relativement récente : la «petite Europe» des années cinquante, vaccinée par la guerre contre le nationalisme et le totalitarisme, était plus ouverte sur le monde et n'hésitait pas à franchir la Méditerranée. Aujourd'hui, la crispation identitaire est une «folle du logis» qui semble avoir envahi, sans contrôle et sans profit pour personne, la maison Europe. Elle nourrit des délires sécuritaires et fixe au projet européen des perspectives redoutables qui contrastent avec la vision plus généreuse des rapports avec le monde musulman développée par le président Obama dans son discours à l'Université du Caire.

Or, le rapport à la Méditerranée est beaucoup plus important pour l'Europe que pour les Etats-Unis. Pas seulement pour des raisons sécuritaires, stratégiques, économiques, environnementales, mais parce que la gestion de la proximité humaine et culturelle avec le sud conditionne en partie l'avenir du projet européen. Longtemps refoulée, la dimension humaine des rapports euro-méditerranéens s'impose désormais comme

un enjeu majeur des rapports avec les sociétés d'outre-Méditerranée, dans ses réalités anciennes comme dans ses nouvelles figures.

Si on ne se contente pas des discours sur la «fracture méditerranéenne» ou sur la «confrontation Orient-Occident», le mot qui vient le plus à l'esprit pour caractériser avec objectivité les liens entre l'Europe et les sociétés sud-méditerranéennes est en effet «proximité» : une proximité géographique et historique évidente, une proximité économique et écologique certaine, mais aussi une très grande proximité humaine et culturelle. Sur ce plan, la notion de «creuset méditerranéen» ne renvoie pas seulement à des héritages antiques ou médiévaux, mais surtout au fait que les deux derniers siècles ont brassé les populations de la région méditerranéenne au moins aussi fortement qu'en Europe. L'imbrication des liens humains et culturels qui en découle a créé des espaces de mixité culturelle et humaine – bien perceptibles en Méditerranée occidentale - qui résistent à la construction des frontières méditerranéennes de l'Europe et à une vision essentialiste des identités. Il est vrai que cette mixité est souvent asymétrique : la circulation des hommes, des usages et des idées est devenue beaucoup plus facile du nord vers le sud que du sud vers le nord, mais la réalité de l'échange demeure malgré son inégalité.

Le projet européen a mal géré jusqu'à présente cette réalité. Depuis 1986 et les accords de Schengen, il s'est employé, selon une politique plus impulsive que réfléchie, à renforcer la frontière humaine de l'Europe en Méditerranée, là où la liberté de circulation des personnes était auparavant la règle. Après l'échec du Dialogue euro-arabe, le Processus de Barcelone n'est pas revenu sur cette politique, malgré sa volonté de renforcer le partenariat avec les pays d'outre-Méditerranée : il a consacré le divorce entre espace économique et espace humain, tout en comptant sur le dialogue culturel entre les sociétés civiles pour en atténuer les effets. Et, plus tard, la politique de voisinage est venue, malgré ses bonnes intentions initiales, confirmer idéologiquement la distinction entre les «voisins» et la famille européenne, point de départ non dit mais omniprésent de tout discours dur les voisins.

Cette politique européenne d' « apartheid tempéré » a vite montré ses limites. Elle n'a pas réglé la question de la dimension humaine des rapports transméditerranéens, mais a au contraire engendré des effets pervers, comme le développement des migrations clandestines et ses milliers de victimes. Une autre conséquence moins dramatique mais significative de la politique européenne est la stratégie juridique de contournement des frontières de l'Europe par les individus en mesure de faire valoir une double nationalité. Ces cas se comptent aujourd'hui par millions ; ils favorisent l'émergence d'un véritable individualisme transméditerranéen, qui renforce la stabilisation en Europe de sociétés méditerranéennes interfaces.

Dans le même sens, des acteurs civils à vocation méditerranéenne se sont beaucoup développés depuis le Processus de Barcelone (et en partie grâce à son aide), dans un sens de plus en plus autonome par rapport aux préoccupations intergouvernementales. Ce n'était pas l'objectif recherché par les instigateurs du système qui cherchaient plutôt à faire des acteurs civils organisés les auxiliaires de la politique euro-méditerranéenne .

II - L'EMPRISE DES LOGIQUES ÉTATIQUES SUR LA POLITIQUE MÉDITERRANÉENNE DE L'EUROPE

A côté du repli de l'Europe sur elle-même, c'est un autre facteur qui pèse négativement sur le développement d'une politique commune de l'Europe en Méditerranée.

Le Processus de Barcelone avait défini en 1995 un horizon de coopération euro-méditerranéenne dont se sont emparés une multitude d'acteurs publics et civils. Cette appropriation du référent euro-méditerranéen par les acteurs restera peut-être le résultat le plus tangible et le plus durable du Processus de Barcelone. Elle s'est faite d'autant plus aisément que le cadre de coopération proposé n'était pas contraignant (sauf dans les conventions d'association) mais incitatif, soutenu financièrement par toute une série de dispositifs .

Ainsi voulue, la promotion de l'idée euro-méditerranéenne par le Processus de Barcelone a favorisé de façon relativement féconde le foisonnement des politiques d'acteurs, même si chacun y projette sa vision

particulière du rapport à l'espace méditerranéen et tend à privilégier ses objectifs et intérêts propres, en matière économique, politique ou symbolique. Autrement dit, le jeu des acteurs méditerranéens obéit, dans la logique du Processus de Barcelone, à une dynamique contradictoire :

- d'une part, il tend à se mobiliser autour d'une référence commune quoique impressionniste à la solidarité méditerranéenne ;
- d'autre part, cette convergence de principe se diversifie concrètement en une multiplicité de politiques et de stratégies méditerranéennes qui cohabitent avec la politique méditerranéenne commune de l'Europe. La marge de manœuvre des acteurs de base est d'autant plus grande que la politique extérieure de l'Europe en Méditerranée se révèle peu contraignante ou impuissante à affronter des dossiers politiques essentiels comme le conflit israélo-palestinien. Il y a donc un problème d'équilibre entre politique commune et politiques particulières.

Ce problème s'est confirmé et aggravé avec ce qu'on a appelé la «crise» ou usure du partenariat, attribuable à divers facteurs mais rendue évidente par l'échec du Sommet organisé pour le X^e anniversaire de la Conférence de Barcelone. Cette crise a eu pour effet d'estomper le rôle des instances communautaires et d'une politique méditerranéenne commune pour donner plus de visibilité sur la scène régionale aux acteurs «de base» - depuis les Etats (dont le nombre a presque doublé) jusqu'aux individus .

Elle a surtout été propice à la prise d'initiatives par des acteurs étatiques dotés d'une capacité d'agir, comme on l'a observé lors de la guerre du Liban durant l'été 2006 : seules les grandes puissances de l'Union ont été en mesure de réagir et de proposer leurs casques bleus, tout en étalant leurs concurrences. En d'autres occasions, chacune cherche à mettre en valeur son action (sur le conflit israélo-palestinien par exemple) ou à promouvoir ses intérêts. Ainsi en matière énergétique, où s'imposerait une démarche commune, l'Allemagne défend vigoureusement ses intérêts sur le solaire, comme la France sur le nucléaire . Un scénario pessimiste serait bien sûr que les grands Etats finissent par tirer parti de

l'affaiblissement communautaire pour instrumentaliser à leur profit ce qui reste d'Europe.

Dans un passé récent, c'est probablement la diplomatie française qui a illustré jusqu'à la caricature la prévalence des préoccupations nationales sur les logiques multilatérales. Dès la fin de la présidence Chirac, elle a tiré argument de la « crise » du partenariat pour multiplier les initiatives méditerranéennes unilatérales. Mais c'est surtout avec le projet d'Union méditerranéenne lancé par Nicolas Sarkozy dès février 2007 que son hyperactivité méditerranéenne a donné toute sa mesure et montré ses limites.

La façon dont l'initiative française a été promue a accentué la compétition entre les acteurs étatiques européens, avec parfois des réflexes nationalistes. Le différend franco-allemand qui s'est noué sur ce projet a été un des plus graves malentendus survenus entre les deux pays, avant d'être apaisé par l'Espagne et l'Italie, bien plus que par les responsables communautaires, sortis affaiblis de cet épisode. Il est d'ailleurs significatif que le sommet fondateur de l'UPM, organisé à Paris en juillet 2008, et la conférence euro-méditerranéenne de Marseille ont été des opérations foncièrement intergouvernementales, dont la France cherchait à tirer vers elle le maximum de bénéfices, comme à l'occasion de l'affaire de Géorgie.

Le manque actuel de lisibilité dans la gouvernance du système européen n'est pas propice à un retournement de tendance. La concurrence entre la présidence de la Commission, la nouvelle présidence permanente de l'Union, la présidence semestrielle tournante, la Haute Représentation pour les relations extérieures et enfin la coprésidence de l'UPM, ne favorise pas l'émergence d'une vision commune européenne du rapport au monde extérieur. De même, le rôle du Parlement européen dans le dossier méditerranéen n'est pas à la hauteur de ses aspirations : il ne se dégage pas des prises de position de cette assemblée une ligne euro-méditerranéenne claire, malgré ses critiques des dysfonctionnements du partenariat et des ambiguïtés de la politique de voisinage, et malgré sa décision, après Gaza, de reporter l'octroi du statut avancé qui venait d'être accordé à Israël.

La confusion institutionnelle qui règne dans les instances européennes contribue à favoriser le retour à l'interétatique et à faire le jeu des Etats dominants, comme l'a montré le recollage du couple franco-allemand sur des problèmes majeurs concernant l'Union . A cette confusion institutionnelle au sommet du système européen fait écho la confusion des structures du partenariat euro-méditerranéen : entre le Processus de Barcelone, la politique de voisinage et l'UPM, les articulations et les recouvrements ne sont pas clairs – y compris au niveau du vocabulaire - et sont devenus un objet d'exégèse pour les juristes. Il est certain en tout cas que le gel de l'UPM pèse sur tout le fonctionnement du partenariat : après s'être raréfiées en 2009, les réunions euroméditerranéennes peinent en 2010, malgré les efforts de la présidence espagnole, à retrouver un rythme équivalent à celui d'avant la création de l'UPM.

Du processus de fragmentation et d'étatisation des politiques méditerranéennes, il ne faudrait toutefois pas tirer seulement des leçons négatives. L'exemple de la diplomatie méditerranéenne de la France met l'accent sur un problème que n'a pas su gérer jusqu'à présent l'Europe : comment mettre en synergie au service de l'intérêt commun les diverses ressources et expériences méditerranéennes des acteurs européens? Comment assumer positivement la diversité des tropismes, des vocations et des atouts méditerranéens des Etats et autres acteurs composant l'Union européenne ? Ce défi de la gouvernance européenne n'a cessé de grossir au fur et à mesure de l'élargissement de l'Europe.

Il est évident que les relations politiques mais aussi culturelles et humaines de l'Espagne ou de la France avec un pays comme le Maroc sont bien plus étroites que celles qu'ils entretiennent avec beaucoup de leurs partenaires européens. Comment articuler la ressource que constitue cette diversité des relations méditerranéennes particulières entre acteurs du nord et du sud avec la nécessité d'une politique commune ? C'est une question que l'Union européenne n'a posée qu'avec beaucoup de timidité, à travers la petite porte des «coopérations renforcées» ou «transfrontalières» entre voisins du nord et du sud . Les avatars diplomatiques des deux dernières années et les marchandages relatifs à la mise en place de services diplomatiques communs montrent que la gestion

du rapport de l'Europe à son sud ne saurait se fonder exclusivement ni sur une hypothétique politique extérieure commune, réduite à un petit dénominateur commun, ni sur des initiatives nationales concurrentes et désordonnées. Une meilleure harmonisation des niveaux de la politique méditerranéenne de l'Europe est souhaitable, notamment à l'échelle interrégionale. Est-elle possible sans réduire les impensés relatifs au devenir – fédéral ou intergouvernemental - du projet européen ?

Si les grandes réunions euro-méditerranéennes de l'année 2008 en France ont bousculé l'esprit et les institutions communautaires, elles ont encore fait moins cas des acteurs infra-étatiques et civils, dont le rôle avait pourtant beaucoup gagné en substance et en maturité depuis 1995, du moins sur certains dossiers.

Il en est ainsi pour la question de la mobilité des personnes, devenue un abcès de fixation des relations euro-méditerranéennes. Aiguisée par les drames répétés des migrations clandestines et leurs échos médiatiques, une prise de conscience du caractère crucial de cette dimension des enjeux euro-méditerranéen a mûri dans l'opinion. Elle a contribué à faire reconnaître les aspirants à la migration, non plus seulement comme des victimes ou des menaces, mais comme de nouveaux acteurs du jeu régional, travaillés par un légitime «désir d'Europe».

Leurs revendications ont été de plus en plus fortement relayées par des ONG qui se sont donné pour tâche de dénoncer les effets humains et les instruments (système Frontex, camps de rétention) de la fermeture des frontières de l'Europe. Parmi elles, des acteurs d'inspiration humaniste (Ligues des droits de l'homme), politique (Forums sociaux, ATTAC, Réseau Education sans frontière en France...), religieuse (Fraternité San Egidio, CIMADE...), qui n'hésitent pas à prôner la désobéissance civile comme mode d'action. Les plus importantes Eglises se sont jointes à cette dénonciation. De son côté, le Forum civil euro-méditerranéen revendique, depuis sa réunion de Marrakech en 2006, la liberté de circulation des personnes comme une condition essentielle de développement du partenariat euro-méditerranéen. Tous ces débats ont contribué à faire revenir à l'ordre du jour, depuis 2007, la question de la politique migratoire de l'Europe.

Malgré sa montée en puissance, la société civile n'a pourtant joué qu'un très faible rôle dans les débats et négociations diplomatiques qui ont abouti à la création de l'UPM. Plus qu'à Barcelone en 1995, les acteurs civils ont été marginalisés dans le processus de mise en place de l'UPM. Tout au plus, leur a-t-on octroyé d'en haut des «projets».

Sur la question cruciale de la mobilité des personnes, les textes adoptés par le Sommet de Paris et la Conférence de Marseille résultent d'un consensus sécuritaire entre les Etats (du Nord et du Sud), qui a fait peu cas des demandes des acteurs civils. De même, le Pacte migratoire adopté sous la présidence française s'est révélé restrictif et protecteur d'une Europe repliée sur sa sécurité. Il en reste à la problématique d'une immigration «choisie» contre une immigration «subie», comme s'il s'agissait de séparer le bon grain de l'ivraie dans une pure logique de marché. Les décideurs politiques ne veulent pas entendre les arguments des démographes et économistes qui soulignent l'intérêt de l'Europe à rouvrir plus libéralement ses frontières humaines, ni les juristes qui dénoncent la violation de ce droit de l'homme élémentaire qu'est la liberté de circulation .

III - QUELLES RESSOURCES POUR REMÉDITER L'EUROPE ?

Les réflexions qui précèdent ne visent pas à faire prévaloir une vision totalement pessimiste de l'avenir des rapports euro-méditerranéens. Même si à terme il pourrait ne rester de l'initiative engagée par Nicolas Sarkozy en 2007 que la formule : «L'avenir de l'Europe se joue en Méditerranée», celle-ci conserve une grande partie de sa pertinence. Mais comment recentrer l'Europe sur le défi méditerranéen?

La réponse passe d'abord par une meilleure prise de conscience des enjeux de la proximité avec les sociétés d'outre-Méditerranée. Cette proximité est pour les Européens une réalité incontournable avec laquelle ils doivent composer pour construire un destin vraiment commun avec leurs voisins. Le rapport à la Méditerranée pèse trop sur le devenir du projet européen, sur sa configuration spatiale et sur son contenu pour que toute crise du partenariat n'affecte le projet européen lui-même

Encore faut-il que la proximité soit assumée comme un tout indivisible : l'erreur de Barcelone a été de vouloir séparer la dimension humaine des autres dimensions économique, énergétique, environnementale ou même culturelle de cette proximité. Or, cette erreur s'est poursuivie avec la politique européenne de voisinage ains qu'avec la nouvelle approche de la coopération euro-méditerranéenne par «projets» dans le cadre de l'UPM. Gérer la dimension environnementale ou énergétique de la proximité avec d'autres sociétés méditerranéennes, sans assumer les autres dimensions de cette proximité ne peut que susciter malentendus et frustrations. Comment imaginer par exemple un plan solaire méditerranéen – avec des conséquences environnementales considérables au sud - sans l'articuler à un développement humain et social commun ? Et, s'il s'agit de privilégier les projets sectoriels de l'UPM sur le projet global, c'est admettre que celui-ci est bien mal en point.

Quels sont alors les atouts et facteurs susceptibles d'œuvrer aujourd'hui à une véritable refondation des rapports euro-méditerranéens ? On peut tenter d'en énumérer quelques-uns, relatifs au rôle des acteurs civils, à la prospective et à la prise de conscience politique des enjeux humains du partenariat.

1) Un premier facteur est l'augmentation de la capacité des acteurs civils – des individus aux ONG - à faire valoir leurs attentes et leurs vues sur les rapports euro-méditerranéens.

Si le hiatus entre l'entente interétatique scellée à Paris et Marseille et la faible prise en considération des attentes de la société civile a caractérisé l'adoption en 2008 des textes fondateurs de l'Union pour la Méditerranée, la tension à laquelle on est parvenu à cette occasion entre logique interétatique et aspirations civiles peut se convertir aussi en potentiel dynamique : nous sommes peut-être arrivés à un stade où seul un processus de crise paraît susceptible de faire bouger les choses sur certains dossiers de défense des droits de l'homme, à travers le durcissement des revendications et leur relais par des ONG. Il faut aussi compter, dans cette incitation des acteurs civils à agir, avec le changement des imaginaires et des opinions de part et d'autre de la Méditerranée :

l'image positive de puissance bienfaisante dont bénéficiait l'Europe au sud comme au nord est de plus en plus entachée par les dégâts humains du verrouillage des frontières.

On a vu que les ONG actives dans l'espace euro-méditerranéen se comportent de moins en moins en auxiliaires passifs des pouvoirs publics et entendent jouer un rôle exigeant en matière de respect des droits de l'homme. Leurs critiques ont contribué à tourner en dérision en France le débat sur l'identité nationale et l'immigration. Un peu partout, des voix alternatives se font entendre pour contester certains aspects de la politique euro-méditerranéenne. Les chercheurs eux-mêmes semblent touchés par cette évolution : ils se montrent moins tentés par l'expertise et plus soucieux de promouvoir une analyse indépendante des rapports euro-méditerranéens.

Très significative également est la tension entre acteurs gouvernementaux et acteurs civils qui se donne à voir au sein de la Fondation Anna Lindh, une des rares instances du système euro-méditerranéen où l'articulation entre les deux types d'acteurs – étatiques et civils - est explicitement organisée. Initialement conçue sous la forme cocasse d'une «organisation intergouvernementale de la société civile», cette institution a été sévèrement critiquée pour le bilan peu convaincant de ses premières années de fonctionnement. Ceci a suscité un changement de politique, de structure et d'équipe qui s'est traduit par l'adoption en décembre 2008 d'un programme triennal où sont notamment relayées des revendications de la «base» sur la mobilité des personnes. Mais cette évolution ne se fait pas sans résistance des Etats.

Dans un contexte institutionnel défavorable pour les rapports euro-méditerranéens, la capacité d'initiative, d'action et de contestation des acteurs civils apparaît donc comme une ressource importante. C'est ce qui incite certains acteurs politiques à affirmer qu'il faut s'appuyer sur eux pour relancer le partenariat

2) Un autre signe positif en faveur d'une refondation du rapport euro-méditerranéen est que les débats des deux dernières années ont été l'occasion, malgré les espérances déçues, d'un vaste « remue-méninges » sur l'avenir de ce rapport.

Avant d'opter pour le concept mou et peu signifiant d' « Union pour la Méditerranée », d'autres pistes avaient été explorées pour penser le devenir euro-méditerranéen sans tomber dans les contradictions du projet d'Union méditerranéenne, dont le concept s'avérait incompatible avec la notion et la réalité d'Union européenne. Les intitulés ne sont pas neutres mais recouvrent bien sûr des scénarios différents.

La formule la plus intéressante a été celle d'«Union euro-méditerranéenne», proposée par le ministre espagnol des Affaires étrangères, Angelo Moratinos, déjà avancée auparavant par d'autres hommes politiques (D. Strauss Kahn en 2004) ou par des think tank. Même si elle relevait chez M. Moratinos d'un choix conjoncturel, la formule avait pour avantage d'être polysémique. Elle peut avoir aussi bien une signification maximaliste (véritable élargissement de l'Union européenne à des partenaires du sud) que minimaliste (création d'une structure englobant l'Union européenne). Elle serait tout à fait compatible avec la perspective souvent évoquée d'un élargissement progressif du Conseil de l'Europe à la région méditerranéenne.

Dans tous les cas, une telle formule laisse la porte ouverte à une meilleure gestion de l'espace humain méditerranéen et surtout à une vision plus claire d'un destin commun, alors que l'UPM ne peut en aucun cas faire fonction d'utopie commune mobilisatrice pour des gens qui ne peuvent circuler librement dans l'espace méditerranéen. La formule serait aussi capable de donner un sens au régime de «statut avancé» (vers quoi ?) dont bénéficie aujourd'hui le Maroc.

3) A côté du jeu sur les mots, les débats des deux dernières années ont été l'occasion pour certains mouvements et hommes politiques de prendre parti en faveur d'une plus grande ouverture humaine de l'Europe sur son sud. A l'échelle européenne, les Verts ont, un peu partout, dénoncé lors des élections les méfaits de « l'Europe forteresse » En France, plus particulièrement, des hommes politiques de différents bords affichent désormais leur inquiétude quant aux effets de la fermeture des frontières humaines de l'Europe et disent leur souci de voir la politique européenne évoluer sur ce point. Il est vrai que plaider pour le retour à la liberté de

circulation et à la mobilité des personnes en Méditerranée exige un certain courage politique. C'est une question qui «tétanise les hommes politiques», même quand ils sont conscients de sa pertinence, observait un diplomate français impliqué dans l'UPM,.

Or, il est impossible de faire de la Méditerranée un espace de paix sur le modèle européen, sans assumer la proximité humaine et la continuité d'espace humain entre les sociétés riveraines ; il n'y a pas de moyen terme crédible entre élargissement de l'espace humain européen et développement séparé. En d'autres termes, la seule voie raisonnable semble d'étendre à la Méditerranée les recettes qui ont réussi pour pacifier l'espace européen ?

La première a été d'articuler, dès la Déclaration Schuman, une utopie ambitieuse et crédible pour les populations avec des politiques du possible. Une autre recette a consisté à renforcer les échanges humains en commençant par privilégier des politiques en direction de la jeunesse. Mais la création, maintes fois envisagée, d'un Office méditerranéen de la jeunesse ou d'un ERASMUS méditerranéen se heurte aujourd'hui à des vetos politiques sur la mobilité des personnes. Il en est de même pour le développement de la coopération entre les régions riveraines de la Méditerranée.

Au total, la dimension humaine des relations euro-méditerranéennes interroge fondamentalement l'idée européenne. De la gestion du rapport de proximité humaine avec les sociétés d'outre-Méditerranée dépend pour une grande part l'avenir du projet européen : soit le repli sur une pseudo-identité européenne bornée par la Méditerranée réduit l'Europe à un «cercle fermé», construit sur les fantasmes de l'invasion des nouveaux barbares que seraient les musulmans, soit le pari de «l'Europe sans rivages», imaginée il y a plus d'un demi-siècle par François Perroux, engage l'ensemble de la région euro-méditerranéenne dans un cercle vertueux, où seraient assumées toutes les dimensions de la proximité entre les sociétés riveraines de la Méditerranée. Ce ne serait pas européaniser la Méditerranée mais bien plutôt reméditerranéiser l'Europe...

L'ÉVOLUTION DE L'UPM : SCÉNARIOS POUR UN FUTUR INCERTAIN ?

Jean-François Daguzan

Maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique

Rédacteur en chef de la revue Maghreb-Machrek

la coopération entre l'Union européenne et la Méditerranée est entrée dans une nouvelle phase avec la création de l'Union pour la Méditerranée. En une cinquantaine d'années, des accords bilatéraux puis zonaux des années 1960-1970, on est passé à la Politique méditerranéenne renouvelée (PMR) à la fin des années 1980, puis au Partenariat euro-méditerranéen de Barcelone (1995-2008), pour aller vers l'Union pour la Méditerranée, projet français à l'origine et à l'accouchement difficile, mais qui est désormais l'horizon politico-juridique de la coopération euro-méditerranéenne pour un certain temps. Le but de cet article est de sonder les hypothèses de l'évolution de l'Union pour la Méditerranée (UPM). Cet exercice n'est pas aisé.

En effet, la période du Partenariat euro-méditerranéen de Barcelone (PEM) a d'une certaine manière, correspondu à la phase de construction et d'intégration la plus forte de l'Union européenne (UE). Les traités de Maastricht et d'Amsterdam, l'entrée des nouveaux membres européens de l'est et du sud, le formidable élan économique post-guerre froide et les perspectives d'une structure quasi-fédérale à venir firent de cette période une forme d'âge d'or de l'intégration européenne. Dans ce schéma, les pays périphériques furent attirés volens-nolens par le phénomène centripète d'une économie européenne triomphante et d'un modèle politique qui s'imposait de facto.

Paradoxalement, l'avènement de la période de l'UMP arrive au moment où ce modèle risque d'avoir vécu. Ce facteur risque d'avoir des conséquences très fortes sur l'organisation structurelle des relations entre l'UE et sa périphérie.

Les 55 000 milliards de dollars perdus dans l'intervalle 2008-2009 par l'économie mondiale vont peser quoi qu'il arrive sur la redéfinition des

politiques de coopération, voire des politiques tout court, qu'elles soient d'un côté ou de l'autre de la Méditerranée. La preuve en est la crise politique européenne qui se joue autour de l'effondrement des finances grecques – et l'on ne parle pas des situations respectives de l'Irlande, du Portugal et de l'Espagne. La cohésion même de la zone euro est en jeu. On est en droit de penser que ceci aura une influence sur la gestion de l'UPM, quelle que soit le cas de figure de la sortie de crise.

C'est pour cette raison que nous allons proposer quelques scénarios qui eussent pu paraître aberrants il y a deux ans mais qui ne le sont plus tout à fait.

SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DE L'UPM : DE L'INTÉGRATION À L'ÉCLATEMENT

1 – intégration renforcée

C'est le scénario le plus optimiste. Il correspond à une double dynamique : le renforcement de l'intégration européenne elle-même. Efficacité des structures politiques du Traité de Lisbonne et renforcement des instruments fédératifs, d'une part; intégration politique, mais avant tout économique des pays du Sud avec notamment le développement de l'Union du Maghreb arabe. (la question de l'intégration Israélienne reste cependant posée par la résolution ou non du conflit israélo-palestinien).

2 – multilatéralisme

les structures politiques des différents acteurs ne sont pas modifiées. On demeure dans un statu-quo similaire à la situation actuelle. Les Européens ne dépassent pas les limites du Traité de Lisbonne ; les pays du Sud ne surmonte pas leurs divisions traditionnelles et le blocage du processus de paix se poursuit. L'UPM demeure un nouvel outil multilatéral, politiquement paralysé et pur gestionnaire de projets.

3 – Mixte

La volonté politique l'emportant. Les Etats membres préservent l'acquis communautaire et colmatent les brèches du mieux possible. Malgré les difficultés l'UPM, considéré comme une valeur stratégique de premier plan tient grâce à la volonté conjuguée de tous. Les Etats du Sud

conservent, en dépit de leurs divergences, niveau de coopération satisfaisant en renforçant les capacités de coopération là où c'est possible. Les six thématiques de l'UPM créent un cercle vertueux de coopération technique qui, accompagné d'une coopération renforcée en matière de sécurité contraint à un début de relations Sud-Sud. Une évolution positive du Processus de paix permet de maintenir un équilibre précaire.

4 – Eclatement:

Au niveau européen, les tendances centrifuges exprimées à l'occasion de la crise grecque et renforcées par celles d'autres pays européens se poursuivent. L'UE se multilatéralise (scénario noir + fin de l'Euro). L'adhésion de la Turquie est définitivement bloquée ce qui produit une réorientation «orientale» des objectifs stratégiques de ce pays. Dans les pays arabes les divisions s'exacerbent et les situations conflictuelles se multiplient autour des vieux conflits.

Il y a deux ans les scénarios noirs n'auraient été que des hypothèses d'école. Aujourd'hui, l'hypothèse d'une dérive brutale de tous les processus coopératifs ne peut plus être exclue.

COMMENT ALLER VERS LE POSITIF ?

Surmonter la crise interne de l'UE, crise des finances, de l'Euro, tendances unilatérales.

Agir comme une puissance en devenir : D'une certaine manière la capacité de l'Europe à exister sera pesée à sa façon d'organiser politiquement sa périphérie. Trois éléments rentrent en ligne de compte du point de vue de la gestion des relations extérieures :

- intégrer de nouveaux pays : la candidature turque est posée, de son adhésion définitive ou pas dépendra l'architecture politico-stratégique de demain. D'autres pays sont potentiellement candidats: ceux proches d'une adhésion future comme la Croatie puis la Serbie et l'ex-république de Macédoine; d'autres encore sont dans une situation incertaine comme l'Ukraine, l'Albanie, la Moldavie, la Bosnie ou le Kosovo ;

- Traiter avec des pays n'ayant pas vocation à entrer comme la Biélorussie ou les pays du Caucase et, bien sûr les pays méditerranéens membres ou non de l'Union pour la Méditerranée ;
- Assurer, en tant que de besoin, la sécurité physique des intérêts humains, politiques ou économiques des Européens comme l'UE le fait aujourd'hui dans la Corne de l'Afrique avec l'opération navale Atalante pour faciliter l'accès du transport maritime vers l'Europe via le Golfe d'Aden et le canal de Suez ;
- Assurer la sécurité de l'Europe par la stabilité et le développement économique de cette périphérie.

L'Union européenne doit donc mettre en place des politiques très diversifiées tenant compte et des équilibres globaux, des particularités historiques de chaque Etat – tout ceci en fonction des relations plus ou moins étroites liées avec certains d'entre par les Etats membres. Tout cela fait que chaque Etat candidat ou non observe avec un soin jaloux le sort qui lui est fait en le pesant en rapport avec celui de ses concurrents ou partenaires(souvent les deux).

BOUSCULER L'IMMOBILISME DU SUD

Le Sud de la Méditerranée et la région arabe en particulier frappe, dans de nombreux cas, par son immobilisme, les réformes structurelles restent à mi-gué. La région apparaît comme «pétrifiée» incapable qu'elle est d'imaginer un nouveau modèle de développement lui permettant de sortir de la quasi-stagnation où elle est plongée depuis les années 1980. Face à elle l'Asie a explosé et est la seule région du monde à résister partiellement à la crise. Treize ans après la Déclaration de Barcelone, et à deux ans de l'objectif de zone de co-prospérité partagée, la convergence économique notamment avec les voisins du nord, n'est pas au rendez-vous. La vision euroméditerranéenne reste une illusion à défaut de systèmes productifs dynamiques, de bureaucraties efficaces et d'élites porteuses. La libéralisation économique entamée dans le cadre de l'ajustement structurel et du cadre de Barcelone – inégale selon les pays – n'a guère bénéficié aux populations (sauf quelques cas comme la Tunisie et, dans une certaine mesure au Maroc).

De la même façon, l'inégalité persiste, quand elle ne creuse pas un peu plus, entre les secteurs protégés et les secteurs traditionnels (notamment les campagnes) – ceci influant sur la détérioration du cadre environnemental. La non-émergence de sociétés de la connaissance est un des éléments majeurs de cet échec structurel. L'investissement étranger également négligeable en volume n'est toujours pas au rendez-vous avec tout ce qu'il implique, outre la finance, en termes d'ingrédients du développement. Enfin, la crise lamine des économies fragiles qui ont à vivre avec la réduction de l'aide au développement, le ralentissement de l'activité mondiale, la chute des transferts des migrants et, pour certains pays, le retour massif des travailleurs migrants chassés du Golfe.

TRAVAILLER POUR AGIR SUR UN FUTUR INCERTAIN

S'il faut chercher une utilité à l'UPM, c'est dans sa capacité à offrir une vision couplée avec les outils techniques de la politique de voisinage.

Premièrement, contrairement à la vision initiale qui a porté l'UPM sur les fonds baptismaux, la bureaucratie crée de la coopération car les processus obligent au contact, à la réflexion et à la modernisation. La mise en place de projets structurés conduite par une administration efficiente oblige au dialogue et au compromis. Les financements se mettent lentement en place, mais les projets s'installent progressivement ;

Deuxièmement, la tribune que représente l'UPM crée un forum ad hoc d'expression pour les partenaires méditerranéens israélien et arabes ;

troisièmement, l'UPM oblige une Europe du Nord et de l'Est à être concernée par une périphérie du Sud qui lui est globalement étrangère sauf par les effets de l'immigration. Par ailleurs, de ce point de vue, l'UPM peut servir de forum de débat voire de négociation pour gérer les flux futurs d'immigration en provenance du Sud et de l'Est Méditerranée ;

Enfin, l'UPM doit être l'organisation euro-méditerranéenne régionale pour gérer la sécurité globale; c'est-à-dire prenant en charge les problèmes et risques écologiques du futur: changement climatique, crise de l'eau, crises des ressources non renouvelables. L'UPM peut être un des outils post-Copenhague régional opérationnel pour la sécurité partagée de demain.

POLITIQUES MIGRATOIRES ET IDENTITAIRES DE L'UNION EUROPÉENNE (UE) DANS L'ESPACE EURO-MÉDITERRANÉEN

Isabel Schäfer

Humboldt-Universität zu Berlin

INTRODUCTION

L'importance accordée aux questions identitaires dans la discipline scientifique des relations internationales s'accroît de plus en plus. Les processus de mondialisation ont changé les structures et les formes des flux migratoires. En Méditerranée, les mouvements transnationaux de migrants se croisent. La mobilité entre l'Europe et les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée influence leur identité.

Dans cette contribution, nous allons analyser les relations interrégionales entre l'UE et les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée et l'importance donnée à la notion de l'identité dans ces relations. Quelles politiques identitaires sont poursuivies par les acteurs ? Quelle est l'interconnexion entre politique migratoire et identitaire ? Quel rôle jouent les dimensions de l'identité et de la migration en relation à la politique étrangère de l'UE ?

Dans ce contexte, nous avançons les hypothèses suivantes: d'un côté, l'UE poursuit une approche sécuritaire (en fermant les frontières), d'un autre côté, elle doit compenser le manque de ressources humaines (et donc ouvrir les frontières). Les migrants transportent des identités convergentes et divergentes entre l'Europe et les pays de départ. Ces identités sont utilisées pour des stratégies politiques destinées à l'intégration ou bien à la désintégration. La mobilité croissante a des impacts sur les processus de transformation en Europe comme au Sud. Elle peut agir dans un sens de pluralisation, mais aussi dans un sens de délimitation, de repli sur soi, d'isolement volontaire ou bien involontaire. Une mobilité empêchée (e.g. par une politique migratoire restrictive, des deux côtés de la Méditerranée) promouvoit plutôt un endurcissement des

identités qu'une ouverture et des réformes. Enfin, mon hypothèse est également que les personnes avec un arrière-fond migratoire, les identités hybrides, voir pluriculturelles ou mixtes, peuvent agir en tant que médiateurs entre l'Europe et les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

Par la suite, je vais donc premièrement développer quelques réflexions sur la politique migratoire de l'UE, et deuxièmement sur les politiques identitaires en relation à la migration.

I - LA POLITIQUE MIGRATOIRE DE L'UNION EUROPÉENNE (UE)

La politique migratoire de l'UE englobe, d'un côté les compétences communautaires dans ce domaine, mais aussi les politiques des Etats-membres. Selon une définition du Parlement Européen (PE) un migrant est quelqu'un qui déplace son lieu de séjour pour un minimum de 12 mois.

Depuis les débuts de l'intégration européenne dans les années 1950 (Rome 1957) nous pouvons observer une européanisation des politiques de migration¹. Les compétences en matière de politique migratoire de l'UE se sont accrues progressivement. Le développement de la politique de migration et d'intégration à l'intérieur de l'Europe a des **conséquences pour les relations externes de l'UE**. Ainsi, également, la politique étrangère envers des pays tiers gagne de plus en plus en éléments concernant des questions identitaires, culturels et migratoires.

Par la suite nous allons revenir brièvement, sur les grandes étapes de l'intégration européenne en matière de migration et d'asile.

- En **1985 les Accords de Schengen annulent les frontières intérieures de l'Europe** et renforcent les contrôles des frontières extérieures de l'Europe.
- En **1990 la convention de Dublin** introduit le principe de solidarité entre les Etats européens en matière de questions d'asile (une seule demande possible).

¹ Concernant les différentes étapes et documents européens, voir : http://ec.europa.eu/justice_home/fsj/immigration/fsj_immigration_intro_en.htm (consulté le 3.3.2010).

- Le **règlement Dublin II de 2003** introduit la règle que la demande d'asile doit être fait dans le pays où le demandeur d'asile touche en premier le sol européen.
- En **1992, le Traité de Maastricht** introduit la citoyenneté européenne, avec plusieurs avantages pour les citoyens européens (mobilité en Europe, permis de travail, droit de séjour, participation dans les élections communales et européennes), mais renforce en fait au même temps la démarcation des non-européens («Espace de liberté, de sécurité et de justice»).
- En **1999, le Traité d'Amsterdam** (signé en 1997) transfère les domaines asile et immigration du troisième pilier (intergouvernemental) dans le premier pilier (communautaire) de l'UE².
- En **1999, le Conseil européen de Tampere** demande d'arrêter le modèle «Nulle immigration» et de modifier le concept de la sécurité qui avait dominé la politique d'immigration dans les années 1990. C'est aussi un essai d'harmoniser les politiques des Etats membres.
- En **2000, le traité de Nice** intègre les textes sur la citoyenneté européenne et le combat contre la discrimination dans la charte des droits fondamentaux du traité.
- En **2005, le Livre vert sur la migration** préconise une politique d'immigration positive, ciblée et sélective, mais ne distingue pas entre la migration de travail et le regroupement familial. Les règlements concernant les contrôles de frontières restent en vigueur, même si leur implémentation et impact est questionnée.
- En **2005**, l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (**FRONTEX**) a été créée, afin de gérer la coopération entre les Etats membres en matière de l'immigration illégale. Selon la perspective de l'UE, la liberté de circuler à l'intérieur de l'UE est seulement possible, si tous les points d'entrée sont protégés par des contrôles efficaces.

² Ceci veut dire qu'avant l'unanimité était nécessaire, alors que depuis le traité d'Amsterdam, la majorité qualifiée est demandée. L'Article 13 introduit une régulation sur la discrimination.

- En **2008**, le «**pacte européen sur l'immigration et l'asile**» définit les principes de la législation européenne en ce qui concerne la migration et l'asile. Le pacte est destiné à organiser l'immigration légale, tout en tenant compte des priorités de chaque Etat membre et en favorisant l'intégration. Le contrôle des frontières extérieures de l'UE reste au cœur des préoccupations. Dans le pacte, il est aussi avisé de créer des partenariats avec les pays d'origine et de transit, notamment avec le but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les pays de départ.

Compétences et enjeux de la politique migratoire de l'UE

Le domaine de la migration tombe sous le domaine «justice, liberté et sécurité» et non pas sous le toit des «relations extérieures». C'est avant «la gestion de l'immigration et de l'asile» qui prévaut³. Selon le principe de subsidiarité, tous les domaines suivants restent sous la compétence des Etats membres : intégration, diversité culturelle, nationalité, le statut de la religion, obligation scolaire, l'habitat, combat contre la discrimination. L'objectif de l'UE est de trouver des réponses politiques, institutionnelles et communes face à l'augmentation du nombre de personnes qui cherchent à entrer dans l'UE que ce soit pour fuir des guerres, des persécutions ou des catastrophes naturelles, ou bien tout simplement dans l'espoir d'un avenir meilleur. Un autre objectif est de réduire l'immigration illégale voir clandestine.

L'UE maintient, d'un côté, une pensée de contrôle, alors que, d'un autre côté, la nécessité d'une immigration de main d'œuvre en raison du vieillissement progressif de la population européenne est aperçue⁴. Le défi le plus grand pour la politique européenne reste une harmonisation de ces politiques des différents Etats membres. Mais elle doit aussi adapter progressivement les politiques de migration et d'intégration à son rôle en tant qu'acteur international. Ainsi, la Commission européenne est responsable pour l'intégration des objectifs des dossiers migration et asile

³ Voir : http://europa.eu/pol/justice/index_fr.htm (consulté le 3.3.2010).

⁴ Wihol de Wenden, Catherine (2008): Von Widersprüchen und Notwendigkeiten : Perspektiven französischer und europäischer Migrationspolitik. DGAP-Analyse: Frankreich no. 4, Berlin 2008 : DGAP, p. 3.

dans les relations extérieures de l'UE⁵. Jusqu'à présent, c'est surtout le modèle politique du «best practice» qui est implémenté. C'est-à-dire, on regarde les expériences chez le voisin ce qui marche et ce qui ne marche pas. Beaucoup d'Etats membres de l'UE affichent démonstrativement une position sécuritaire. Mais, au même temps, ils introduisent aussi des quotas, concluent des accords bilatéraux ou enlèvent des règles sur la préférence des travailleurs européens devant des migrants, notamment dans les domaines où il y a un manque de main d'œuvre qualifiée ou bien non-qualifiée⁶.

L'Union pour la Méditerranée (UPM), le Partenariat Euro-Méditerranéen (PEM) et le dossier «migration»

Bien que le sujet de la migration fût mentionné dans la Déclaration de Barcelone en 1995, dans les années suivants, pendant longtemps il n'y avait pas de programmes ou activités sur la migration. C'était même un sujet largement négligé. C'est seulement en 2005, lors du dixième anniversaire du Partenariat Euromed que le sujet de la migration est mis en avant et un quatrième volet 'migration, justice et sécurité' est ajouté aux trois volets existants. Le Programme de Travail du Sommet de Barcelone du 28 Novembre 2005 propose une coopération renforcée dans le domaine de la migration, mais aussi dans les domaines de l'intégration sociale, de la justice et de la sécurité ainsi qu'une approche globale et intégrée et une meilleure coopération pratique sur le plan régional⁷. Depuis ces conférences euromed des ministres des Affaires étrangères, (notamment à Tampere en novembre 2006 et à Lisbonne en novembre 2007) la migration est un devenue un sujet de plus en plus présent.

C'est en novembre 2007, à l'initiative de la Présidence portugaise, que la première conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur la migration a lieu (à Albufeira, Portugal). Celle-ci a entre autres définit trois sujets prioritaires : la migration légale, migration et développement et

⁵ Boswell, Christina (2008): *Evasion, reinterpretation and decoupling : European Commission responses to the 'external dimension' of immigration and asylum*. In: *West European Politics* (Abingdon), vol. 31, no. 3, pp. 491-512.

⁶ de Wenden, p. 10.

⁷ Council of the European Union : *Five Year Work Programme, 10th Anniversary Euro-Mediterranean Summit, Barcelona, 27 and 28 November 2005*. 15074/05 (Presse 327), Bruxelles, 28.11.2005.

le combat contre la migration illégale). Sous le toit du Premier Volet du Partenariat Euromed, différents programmes et projets dans le domaine des politiques «justice, liberté et sécurité» et «migration» sont implémentés. Il s'agit notamment de Euromed Justice I et II, Euromed Police I et II et Euromed Migration I et II⁸.

Mais malgré ces conférences et ces programmes, on peut constater que le bilan du Partenariat euro-méditerranéen en matière de questions migratoires reste faible.

Quand en 2008 l'Union pour la Méditerranée est lancée, il est souligné dans la Déclaration du Sommet de Paris que la migration fait partie des défis régionaux centraux. L'objectif de l'UpM est un partenariat multilatéral, avec une intégration régionale intensifiée. Les migrants jouent un rôle clé dans les processus d'une intégration régionale puis que ce sont eux qui la mettent en oeuvre⁹. Dans le cadre de l'UpM, il est prévu de faciliter la circulation légale des personnes dans l'intérêt de toutes les parties concernées et de lutter contre les migrations clandestines. De fait, les mesures qui sont entreprises dans ce domaine jusqu'à présent se font avant tout dans des cadres bilatéraux (p.ex. Italie – Libye) et non pas dans le cadre de l'UpM. Parmi les projets phares de l'UpM, c'est surtout le projet des «autoroutes de la mer et des autoroutes terrestres» qui touche aux questions de la migration. Le développement et la modernisation de ces autoroutes augmenteront non seulement la libre circulation des marchandises mais aussi la mobilité des personnes. Dans ce contexte, la sûreté et la sécurité maritimes semblent les préoccupations prioritaires.

⁸ Euromed Justice I et II est destiné à la coopération dans le domaine de la justice : notamment l'accès à la justice et aide légale, la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale ainsi que le droit pénal et le droit pénitentiaire. Euromed Police I et II est un programme pour la coopération policière dans le domaine du crime organisé. Et Euromed Migration I et II est destiné à développer une convergence des législations en matière de migration, et à approfondir la coopération en matière de migration de travail, combat de la migration clandestine, migration et développement. Voir : www.euromed-migration.eu (consulté le 4.3.2010).

⁹ Pour une analyse de réseaux de migrants euro-méditerranéens, voir : Perrin, Delphine (2009) : *Beyond Borders : Dual Nationality in Western Mediterranean Countries* (pp. 568-591), et : Gandolfi, Paola (2009) : *Euro-Moroccan Migratory Mobility, Transnational Networks and Civil Society: Dynamics of Mediterranean Policies from Below* (pp. 370-389), dans : Schäfer, Isabel/Henry, Jean-Robert (2009) : *Mediterranean Policies from Above and Below*. Baden-Baden : Nomos.

Voix critiques des ONG énoncées face à la politique migratoire de l'UE

Des ONG comme Amnesty International accusent l'UE de poursuivre une politique de cloisonnement. Les demandeurs d'asile sont refoulés en Méditerranée, la possibilité de poser une demande d'asile en Europe est très réduite et les réfugiés ne sont pas assez protégés. Au lieu d'établir des lignes directrices obligantes pour l'Agence FRONTEX (Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures), la coopération avec les administrations anti-terrorisme est renforcée. Les ONG critiquent également la coopération de l'UE avec la Libye et la Mauritanie, car ces deux pays ne reconnaissent pas la « convention des réfugiés de Genève ». Et ils demandent que les demandeurs d'asile soient traités d'une manière harmonisée et plus humaine¹⁰.

L'UE a besoin d'une politique migratoire sélective et basée sur des quotas et accompagnée de programmes d'intégration et d'anti-discrimination. La sensibilisation des opinions publiques pour les aspects positifs de la migration et l'image de l'Europe comme un continent d'immigration progresse lentement.

II - POLITIQUES IDENTITAIRES DE L'UE

Sous « politique identitaire », nous comprenons ici une politique constructive ou bien constructiviste, basée sur une approche post-coloniale (dans le sens de Stuart Hall ou Edward Saïd), c'est-à-dire le contraire d'une politique nationale ou nationaliste¹¹. Il s'agit de réécrire les histoires et de trouver de nouvelles approches narratives et de nouvelles

¹⁰ Amnesty International Brüssel : Information de Presse sur la politique migratoire de l'UE, http://www.amnesty.de/files/Amnesty_EU_Innen_und_Justizminister_Migration_30.11.pdf, et : Amnesty International Report 2009. Frankfurt a.M. : S. Fischer Verlag.

¹¹ Concernant la notion de l'identité dans les relations internationales, voir : Guillaume, Xavier (2010, à paraître) : *International Relations and Identity, A Dialogical Approach*. London: Routledge ; Wendt, Alexander (1994) : *Collective Identity Formation and the International State*, dans: *American Political Science Review*, vol. 88, no. 2, pp. 384-396 ; Adler, Emanuel (2002) : *Constructivism and International Relations* ; In : Carlsnaes, Walter/Simmons, Beth A./Risse, Thomas (dir.) : *Handbook of International Relations*. London, pp. 95-118. Sur le discours postcolonial voir: Hoogvelt, Ankie (2001) : *Globalization and the Postcolonial World: The New Political Economy of Development*. John Hopkins University Press. Hall, Stuart/du Gay, Paul (dir.) (1997) : *Questions of Cultural Identity*. London: Sage. Saïd, Edward W. (1994) : *Kultur und Imperialismus. Einbildungskraft und Politik im Zeitalter der Macht*. Frankfurt a.M. : Fischer. Saïd, Edward W. (1991): *Orientalism*. London: Random House. Bhabha, Homi (1994) : *The location of culture*. London/New York: Routledge.

représentations. Plus concrètement : une politique identitaire mise en œuvre par un Etat peut p.ex. chercher à intégrer des minorités ethniques et à défendre un modèle identitaire pluriel.

L'Union européenne est un acteur postmoderne et supranational. La question d'une identité européenne est encore plus complexe et plus contestée que celle des identités nationales des différents Etats membres de l'UE. Les identités comme les cultures sont des processus et non pas stables, fixes ou bien homogènes. Ceci est aussi valable pour une identité européenne. Une identité européenne, est donc aussi construite artificiellement (dans le sens de Benedict Anderson)¹². À force de vouloir faire progresser l'intégration politique à l'intérieur de l'UE, celle-ci promeut la construction d'une identité européenne, et agit au même temps d'une manière excluante par rapport à d'autres pays tiers. Nous observons des processus d'inclusion et d'exclusion sur plusieurs niveaux.

Pour l'Union européenne, qui représente toujours un cas particulier parmi les institutions internationales, une politique commune reste un défi particulier. Depuis le débat sur la constitution européenne, l'Europe essaie de se définir de plus en plus comme un paysage culturel commun et de se présenter de plus en plus comme un acteur culturel face à l'extérieur, sans pour autant oublier ses différences culturelles (diversité culturelle) existantes. Dans un monde globalisé, la représentation culturelle et identitaire envers l'autre, voir envers l'extérieur devient de plus en plus important. De même, l'Europe ne peut pas agir économiquement avec succès, sans comprendre les caractéristiques culturelles d'autres cultures. Les problématiques du processus identitaire et du processus d'intégration de l'Europe sont donc très liées. Dans ce processus, le monde islamique est souvent utilisé en tant qu'un modèle culturel de démarcation, notamment dans les discours politiques conservateurs ou d'extrême droite. Le débat sur l'adhésion de la Turquie à l'UE le montre sans cesse. Alors qu'il serait plutôt important de promouvoir la circulation d'idées, de valeurs et de productions culturelles et des personnes en Méditerranée.

¹² Anderson, Benedict (1996): *Die Erfindung der Nation. Zur Karriere eines erfolgreichen Konzepts*. Frankfurt a.M./New York: Campus Verlag.

L'UE même par contre se définit plutôt comme une communauté des valeurs, dont l'Islam peut être une partie, tout comme les autres religions. Les activités de l'UE dans des pays tiers sont très liées à la question d'une identité européenne. L'UE transporte ou bien véhicule celle-ci à travers certains contenus vers l'extérieur. Des références identitaires, qui sont utilisées dans ce contexte, sont rationalité, les Lumières, liberté, le droit, le pluralisme, la démocratie et le respect des droits de l'homme. Sur la base de l'approche constructiviste d'Alexander Wendt on peut comprendre qu'à travers les interactions avec les états du Sud et de l'Est de la Méditerranée dans le cadre des politiques méditerranéennes et de la politique du voisinage, ce qui est le consensus ou bien le comprimé culturel et identitaire de l'UE. On le distingue ainsi bien mieux que sans une telle interaction. La même pensée est évidemment valable pour le monde arabe, islamique. À travers l'échange et l'interaction avec l'Europe, on définit plus facilement une identité arabe, musulmane, etc.. Mais si la culture crée des identités envers l'intérieur, elle crée au même temps un caractère étranger envers l'extérieur. Ce qui fait que les échanges culturels doivent étre réalisés avec la plus grande différenciation, pour ne pas tomber dans le piège du culturalisme à la Samuel Huntington.

Interconnections entre migration et identité

Il est important de rappeler que l'histoire des immigrés en Europe fait aussi partie de l'histoire européenne et donc aussi d'une identité européenne. Aujourd'hui vivent environ 20 millions de musulmans en Europe. Cela correspond à environ 3% de la population de l'UE. La stigmatisation des migrants de croyance musulmane en Europe et la mise en relation récurrente entre «migrant» et «terroriste» ou bien entre «migrant et vendeur de drogue» reste une tâche pour les nombreux programmes anti-discrimination en Europe. De même, les préjugés anti-occidentaux véhiculés dans les sociétés et les médias nord-africains et moyen restent un champ de travail pour la coopération euro-méditerranéenne.

Dans les négociations bilatérales sur les accords d'associations, les plans d'actions ou bien sur un statut avancé, la question de la migration (en

dehors des aspects sécuritaires) semble être négligée. C'est notamment la question de la libéralisation des services dans le cadre de la zone de libre-échange qui engendre de nouvelles questions et concepts concernant la migration, comme la «migration circulaire».

Le potentiel de développement des migrants ne consiste non seulement dans l'énorme hauteur des transferts financiers officiels et inofficiels en direction des pays d'origine, mais aussi leur engagement économique et social en faveur de leurs pays d'origine (p.ex. aussi dans le tourisme, dans le domaine des services, des joint ventures initiés par les petites et moyennes entreprises, le domaine de la recherche, etc.)¹³.

CONCLUSION

La migration fonctionne en réseaux. Elle met en relation les pays et les sociétés européennes, nord-africaines et moyen-orientales, bien plus que nous l'apercevons. Les discours politiques oscillent souvent entre ouverture contre cloisonnement, solidarité nationale contre reconnaissance de la diversité culturelle et religieuse, la loi du marché contre les droits de l'homme ; alors qu'un débat serait plutôt nécessaire sur un accompagnement global des flux migratoires en Méditerranée. Ce débat devrait impliquer d'avantage aussi bien les pays de départ et d'accueil, que les syndicats, les associations, les ONG et les organisations internationales¹⁴. Ce débat pourrait porter sur le droit à la mobilité, la protection des chemins de la migration, les relations entre migration et développement. Les processus de mondialisation ont changé les structures et les formes des flux migratoires. Alors qu'en Europe le vieillissement des populations rend l'immigration nécessaire - L'Europe est en train de reconnaître qu'elle est aussi un continent d'immigration - , dans le Maghreb les migrants peuvent jouer un rôle croissant dans les processus de modernisation sociale et de l'ouverture de l'économie. Ce rôle est toujours sous-estimé.

¹³ Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (ed.) : *Migrationsbericht des Bundesamtes für Migration und Flüchtlinge im Auftrag der Bundesregierung. Migrationsbericht 2008. Nürnberg 2008 : Bundesamt für Migration.*

¹⁴ De Wenden, p. 11.

Ce sont notamment les migrants avec une identité hybride, voir les individus binationaux (on parle d'environ 20 millions de personnes) ou les enfants de mariages ou relations mixtes qui peuvent jouer un rôle de médiateur et d'acteur du changement¹⁵. Si l'UE devient un acteur international de plus en plus actif et si elle dispose de plus en plus de compétences en matière de politique étrangère (notamment depuis le Traité de Lisbonne), dans ce cas, elle est également obligée de prendre en compte la dimension culturelle et identitaire de ses décisions et de ses activités politiques et économiques. C'est pourquoi, p.ex., dans les négociations sur un statut avancé entre l'Europe et la Tunisie, les questions liées à la migration devraient en faire une partie importante.

BIBLIOGRAPHIE

Allievi, Stefano (2003): Muslim Networks and Transnational Communities in and across Europe, Leiden/Boston : E.J. Brill.

Angenendt, Steffen (2007) : Zirkuläre Migration. Ein tragfähiges migrationspolitisches Konzept ? SWP-Aktuell, Berlin : SWP.

Aubarell, Gemma/Zapata-Barrero, Ricard/Aragall, Xavier: New Directions of National Immigration Policies : The Development of the External Dimension and its Relationship with the Euro-Mediterranean Process. EuroMeSCo Paper no. 79, Lisbon: EuroMeSCo.

Bensaad, Ali/Dorai, Mohamed Kamel (dir.) (2009): Les Migrations au Proche-Orient, dans : Maghreb-Machreck, no. 199, p. 138.

Bertossi, Christophe (dir.) (2009) : How can Europeans agree on a Common Migration Policy? Note de l'Ifri, Paris: Ifri.

Boswell, Christina (2008) : Evasion, reinterpretation and decoupling: European Commission responses to the 'external dimension' of immigration and asylum. In : West European Politics (Abingdon), 31 May 2008, 3, pp. 491-512.

Cassarino, Jean Pierre (dir.) (2008) : "Return Migrants to the Maghreb: Reintegration and Development Challenges", MIREM Global Report, RSCAS/EUI.

¹⁵ Ces questions et hypothèses sont actuellement analysées plus en profondeur dans le cadre d'un projet de recherche de long terme intitulé « Mobilité, identité et transition dans l'espace euro-méditerranéen », rattaché à la Humboldt-Universität zu Berlin, voir VW-Schumpeter-Projekt « Modèles d'identités hybrides euro-musulmans », www.heyemat.hu-berlin.de.

Cederman, Lars-Erik (Hrsg.) (2001): Constructing Europe's Identity: The External Dimension. Boulder : Lynne Rienner.

Giesen, Bernhard (1999): Europa als Konstruktion der Intellektuellen. In: Viehoff, Reinhold/Segers, Rien T. (Hg.): Kultur Identität Europa. Über die Schwierigkeiten und Möglichkeiten einer Konstruktion. Frankfurt a.M. : Suhrkamp, pp. 130-146.

Habermas, Jürgen (1998) : Die postnationale Konstellation. Politische Essays. Frankfurt a. M. : Suhrkamp.

Schäfer, Isabel (2007) : Vom Kulturkonflikt zum Kulturdialog? Die kulturelle Dimension der Euro-Mediterranen Partnerschaft. Baden-Baden: Nomos.

Schäfer, Isabel/Henry, Jean-Robert (2009) : Mediterranean Policies from Above and Below. Baden-Baden : Nomos.

Weil, Patrick (2008) : Liberté, égalité, discriminations. L'«identité nationale» au regard de l'histoire, Paris : Grasset.

Wihtol de Wenden, Catherine (2001) : L'Europe des migrations. Paris: La Documentation française.

Wihtol de Wenden, Catherine (2003): «L'Union européenne et les migrations», in : Les grandes tendances du monde 2004. Paris : IFRI.

Wihtol de Wenden, Catherine (2008): Von Widersprüchen und Notwendigkeiten : Perspektiven französischer und europäischer Migrationspolitik. DGAP-Analyse : Frankreich no. 4, Berlin: DGAP.

Concernant les différentes étapes et documents européens, voir :

H Y P E R L I N K
"http://ec.europa.eu/justice_home/fsj/immigration/fsj_immigration_intro_e
n . h t m "

http://ec.europa.eu/justice_home/fsj/immigration/fsj_immigration_intro_en.htm
(consulté le 3.3.2010).

Ceci veut dire qu'avant l'unanimité était nécessaire, alors que depuis le traité d'Amsterdam, la majorité qualifiée est demandée. L'Article 13 introduit une régulation sur la discrimination.

Voir : HYPERLINK "http://europa.eu/pol/justice/index_fr.htm"
http://europa.eu/pol/justice/index_fr.htm (consulté le 3.3.2010).

Wihtol de Wenden, Catherine (2008) : Von Widersprüchen und Notwendigkeiten : Perspektiven französischer und europäischer Migrationspolitik. DGAP-Analyse: Frankreich no. 4, Berlin 2008 : DGAP, p. 3.

Boswell, Christina (2008) : Evasion, reinterpretation and decoupling : European Commission responses to the 'external dimension' of immigration and asylum. In: West European Politics (Abingdon), vol. 31, no. 3, pp. 491-512.

de Wenden, p. 10.

Council of the European Union : Five Year Work Programme, 10th Anniversary Euro-Mediterranean Summit, Barcelona, 27 and 28 November 2005. 15074/05 (Presse 327), Bruxelles, 28.11.2005.

Euromed Justice I et II est destiné à la coopération dans le domaine de la justice : notamment l'accès à la justice et aide légale, la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale ainsi que le droit pénal et le droit pénitentiaire. Euromed Police I et II est un programme pour la coopération policière dans le domaine du crime organisé. Et Euromed Migration I et II est destiné à développer une convergence des législations en matière de migration, et à approfondir la coopération en matière de migration de travail, combat de la migration clandestine, migration et développement. Voir : HYPERLINK "<http://www.euromed-migration.eu>" www.euromed-migration.eu (consulté le 4.3.2010).

Pour une analyse de réseaux de migrants euro-méditerranéens, voir : Perrin, Delphine (2009): Beyond Borders: Dual Nationality in Western Mediterranean Countries (pp. 568-591), et : Gandolfi, Paola (2009): Euro-Moroccan Migratory Mobility, Transnational Networks and Civil Society: Dynamics of Mediterranean Policies from Below (pp. 370-389), dans: Schäfer, Isabel/Henry, Jean-Robert (2009) : Mediterranean Policies from Above and Below. Baden-Baden : Nomos.

Amnesty International Brüssel : Information de Presse sur la politique migratoire de l'UE, HYPERLINK "http://www.amnesty.de/files/Amnesty_EU_Innen_und_Justizminister_Migration_30.11.pdf" http://www.amnesty.de/files/Amnesty_EU_Innen_und_Justizminister_Migration_30.11.pdf, et: Amnesty International Report 2009. Frankfurt a.M. : S. Fischer Verlag.

Concernant la notion de l'identité dans les relations internationales, voir: Guillaume, Xavier (2010, à paraître): International Relations and Identity, A Dialogical Approach. London: Routledge ; Wendt, Alexander (1994):

Collective Identity Formation and the International State, dans: American Political Science Review, vol. 88, no. 2, pp. 384-396 ; Adler, Emanuel (2002) : Constructivism and International Relations : In : Carlsnaes, Walter/Simmons, Beth A./Risse, Thomas (dir.) : Handbook of International Relations. London, pp. 95-118. Sur le discours postcolonial voir : Hoogvelt, Ankie (2001) : Globalization and the Postcolonial World : The New Political Economy of Development. John Hopkins University Press. Hall, Stuart/du Gay, Paul (dir.) (1997) : Questions of Cultural Identity. London: Sage. Said, Edward W. (1994) : Kultur und Imperialismus. Einbildungskraft und Politik im Zeitalter der Macht. Frankfurt a.M. : Fischer. Said, Edward W. (1991) : Orientalism. London : Random House. Bhabha, Homi (1994) : The location of culture. London/New York : Routledge.

Anderson, Benedict (1996): Die Erfindung der Nation. Zur Karriere eines erfolgreichen Konzepts. Frankfurt a.M./New York: Campus Verlag.

Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (ed.) : Migrationsbericht des Bundesamtes für Migration und Flüchtlinge im Auftrag der Bundesregierung. Migrationsbericht 2008. Nürnberg 2008 : Bundesamt für Migration.

De Wenden, p. 11.

Ces questions et hypothèses sont actuellement analysées plus en profondeur dans le cadre d'un projet de recherche de long terme intitulé « Mobilité, identité et transition dans l'espace euro-méditerranéen », rattaché à la Humboldt-Universität zu Berlin, voir VW-Schumpeter-Projekt « Modèles d'identités hybrides euro-musulmans », www.heimat.hu-berlin.de.

LA MISE EN PLACE D'UN ESPACE ECONOMIQUE COMMUN ENTRE LE MAROC ET L'UNION EUROPEENNE : OPPORTUNITES ET DEFIS

Par Zakaria Abouddahab

Professeur à l'Université Mohammed V, Rabat-Agdal

INTRODUCTION : UNE LOGIQUE DE CONVERGENCE ET DE RAPPROCHEMENT OPTIMAL

Si on est amené à utiliser une métaphore pour exprimer les dynamiques politiques actuelles à l'œuvre au Maroc, l'on peut écrire que le Royaume a en quelque sorte accédé à l'ère du TGV (Train à Grande Vitesse) politique. Les multiples chantiers lancés par le pays (Port Tanger-Med, Plan Maroc vert, Plan Halieutis, Plan Azur, Plan Emergence, la régionalisation avancée, lancement du projet de TGV Tanger-Casablanca...) se conjuguent avec un processus d'ancrage stratégique à l'Union européenne (UE), premier partenaire économique du Royaume.

L'aspiration à un Statut avancé dans ses relations avec l'UE est une ambition qui a été exprimée par le Maroc depuis bien des années. L'amorce de la réflexion stratégique concernant l'ancrage européen du Maroc a débuté avec feu le Roi Hassan II quand il a formulé en 1987 une demande d'adhésion à la CEE. Les bouleversements géopolitiques que le monde a connus à partir de 1989, avec la réunification allemande, et qui se sont étalés durant la décennie quatre-vingt-dix, ont appuyé cette réflexion : deuxième guerre du Golfe, dislocation de l'URSS, entrée en vigueur du Traité de Maastricht, prolifération des accords de libre-échange (MERCOSUR, ALENA...), conclusion des Accords de l'Uruguay Round et entrée en vigueur de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)... Le Maroc a dû comprendre ces changements et, dans une optique de régulation de la pression de la mondialisation et des risques qu'elle peut véhiculer, a compris la nécessité de s'arrimer à l'UE, tout en cherchant à réactiver l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Cette approche est couplée à une réflexion sur la diversification des partenaires commerciaux (Etats-

Unis, Canada, Turquie, Afrique de l'Ouest...) et la participation à des initiatives de coopération Nord-Sud : Union pour la Méditerranée, Dialogue méditerranéen de l'OTAN, etc.

En mars 2000, à l'occasion de sa visite d'Etat en France, le Roi Mohammed VI a préfiguré les contours du Statut avancé : *«Le moment est peut-être aussi venu de donner à l'agenda européen dans notre région, des tonalités différentes : des tonalités qui laisseraient espérer au Maroc comme à d'autres pays du Sud de la Méditerranée, qu'ils pourraient prétendre à un partenariat qui serait à la fois plus et mieux que l'Association revue et corrigée à laquelle nous nous sommes attelés, et peut être pour quelque temps encore, un peu moins que l'adhésion que nous dictent pourtant la raison, la géographie et les réalités au quotidien de la vie économique, sociale et culturelle dans nos pays»*.¹

A l'heure actuelle, le Maroc est dans une logique de rapprochement optimal avec l'UE, nourrie par une vision partagée sur les grands enjeux que connaît aujourd'hui la région euro-méditerranéenne. Cette vision, qui englobe donc tout l'espace euro-méditerranéen, fait l'objet de plusieurs cadres de concertation et de coopération : processus de Barcelone, Dialogue 5+5, lancement de l'Union pour la Méditerranée... Le nouveau partenariat, issu du Statut avancé, traite dorénavant des domaines stratégiques en rapport avec la stratégie collective, la coopération régionale, la résolution des conflits, la bonne gouvernance, la lutte contre le terrorisme, la régulation des flux migratoires, la promotion des droits de l'homme et la coopération en matière d'emploi et des affaires sociales.

Le Statut avancé se situe donc dans le prolongement de la Politique européenne de voisinage (PEV). Formulée à partir de 2003 et concrétisée dès 2004, la PEV ambitionnait de consolider la sécurité des frontières de l'UE au moment où celle-ci s'était élargie à de nouveaux pays de l'Est, entraînant du coup un changement au niveau de la géographie politique de l'Europe. Elle se fondait sur une méthode de différenciation par pays et est

¹ Faut-il aussi rappeler que le Roi Mohammed VI, alors Prince héritier, avait passé un stage à la Commission européenne au moment où il préparait sa thèse de doctorat sur *La coopération entre l'Union européenne et les pays du Maghreb*, publiée aux Editions Nathan, Collection «Edification d'un Etat moderne», Paris, 1994, 237 pages.

exprimée par des Plans d'action opérationnels. Le Plan d'action PEV-Maroc couvre la période 2005-2010. Cette approche tablait sur la stabilité et la prospérité du voisinage de l'UE en vue de réduire les risques à ses frontières. Elle proposait aux partenaires de l'Est de l'Europe et du Sud de la Méditerranée *«Tout sauf les institutions»*², en particulier la possibilité d'accéder progressivement au marché intérieur européen.

Le Maroc concrétise le schéma d'un partenariat privilégié avec l'UE, une démarche qui rappelle celle de la Turquie avant l'acceptation officielle de sa demande d'adhésion à l'UE.

La conclusion du Statut avancé, le 13 octobre 2008, ouvre des perspectives considérables pour le Maroc. L'agenda politique du Maroc est appelé à se rapprocher de l'agenda politique européen (logique d'adéquation). Désormais, une interaction forte devrait se produire entre le Maroc et l'UE à la suite de la mise en œuvre du Statut avancé, lequel se traduirait, entre autres, par la reprise de l'acquis communautaire. La transposition de cet acquis dans l'ordre juridique interne, selon une approche séquencée et ciblée, devrait créer une sorte de pont entre les ordres juridiques communautaire et marocain.

Le Maroc a donc amorcé une logique de convergence avec l'UE qui devrait lui permettre *«d'atteindre une proximité optimale avec l'Union européenne»*³. Elle devrait aussi lui permettre de *«conforter sa dynamique de modernisation politique, d'ouverture économique et de cohésion sociale et de promouvoir sa concertation et sa coordination avec l'Union européenne sur les questions stratégiques d'intérêt commun»*⁴.

Le Statut avancé et, de manière générale, le partenariat privilégié dont jouit désormais le Maroc, lui permet d'accéder à des opportunités considérables, tout en lui ramenant de nouveaux défis. Des responsabilités nouvelles vont être assumées par les acteurs politiques et socioéconomiques : gouvernement, parlement, collectivités locales,

² Selon la formule de Monsieur Romano PRODI, ancien président de la Commission européenne.

³ Déclaration conjointe, Sommet Union Européenne – Maroc, Grenade, 7 mars 2010, 7220/10 (Presse 54), p. 10.

⁴ Idem.

régions, entreprises, ONG, individus... Les acteurs étatiques devront penser leurs plans de développement à l'aune du nouveau contexte géopolitique européen et euro-méditerranéen : entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en décembre 2009, lancement de l'Union pour le Méditerranée en juillet 2008, définition d'un nouveau cadre contractuel entre le Maroc et l'Union européenne à l'aune du Statut avancé...

Le volet économique, financier et social du Statut avancé, formulé à l'heure actuelle sous forme d'un document conjoint, occupe une place importante, les trois éléments étant organisés selon une logique d'interdépendance. La création d'un Espace Economique Commun (EEC) entre les deux parties revêt une dimension stratégique pour le Maroc, car elle est de nature à stimuler les réformes structurelles du Royaume et le préparer à l'intégration au marché communautaire. Si cette démarche graduelle et séquencée présente des opportunités indéniables, elle constitue également un défi considérable pour le Maroc.

La mise en place de l'EEC devrait se réaliser à travers quatre actions conjuguées : le rapprochement du cadre législatif du Maroc à l'acquis communautaire ; la conclusion d'un Accord de libre-échange global et approfondi ; la coopération économique et sociale ; l'adhésion du Maroc aux réseaux transeuropéens et la coopération sectorielle. Cette contribution mettra donc en exergue les enjeux sous-jacents à la mise en place d'un EEC. Elle se déclinera en cinq axes fondamentaux :

- Premièrement, l'Espace Economique Européen : un cadre d'inspiration ;
- Deuxièmement, la reprise progressive de l'acquis communautaire : une approche graduelle et séquencée ;
- Troisièmement, la conclusion d'un Accord de libre-échange global et approfondi : une étape essentielle ;
- Quatrièmement, les autres aspects de l'Espace Economique Commun : une logique d'interdépendance ; et
- Cinquièmement, en termes de perspectives, l'intégration du Maroc dans une logique de gouvernance euro-méditerranéenne renouvelée.

I - L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN : UN CADRE D'INSPIRATION

L'EEC que le Maroc et l'UE devront mettre en place s'inspirera de l'Espace Economique Européen (EEE) conclu entre trois pays (Norvège, Islande et Liechtenstein) et l'UE en 1992, entré en vigueur en 1994. La Suisse ne fait pas partie de l'EEE (refus d'y adhérer par un référendum organisé en 1992), mais elle est membre constitutif de l'Association européenne de libre-échange (AELE) lancée en 1959. Le Danemark, la Grande Bretagne, la Suède, le Portugal et l'Autriche, tous membres originels de l'AELE, ont rejoint plus tard la CEE ou l'UE.

Le Maroc, faut-il le rappeler, a conclu en 1997, un accord de libre-échange avec l'AELE. Il a également conclu en 2004 un accord de libre-échange avec les Etats-Unis et avec la Turquie. Il est aussi membre de l'Accord d'Agadir visant à établir une zone de libre-échange entre les pays arabes méditerranéens⁵.

Un exercice de benchmarking avec les pays membres de l'EEE serait peut-être difficile, car les écarts entre ces pays et le Maroc sont importants. Toutefois, rien ne nous empêche de s'inspirer de l'expérience de ces pays en vue d'en tirer les meilleurs pratiques.

Juridiquement, l'EEE est un accord d'association conclu entre les communautés européennes et les trois membres constitutifs de l'EEE. Il n'établit donc pas une union douanière entre les deux parties. Il assure néanmoins la libre-circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes (les quatre libertés). En outre, il inclut des accords traitant de politique de concurrence, de protection des consommateurs ou d'éducation. Ceci est atteint en généralisant l'acquis communautaire dans ces domaines aux membres de l'EEE, en échange d'un droit de consultation lors de la préparation des directives européennes.

⁵ Cet accord est entré en vigueur en 2007. Il comprend, à l'heure actuelle, quatre pays : Egypte, Jordanie, Maroc et Tunisie. Cf. Zakaria ABOUDDAHAB, «L'Accord d'Agadir pour la zone de libre-échange entre les pays arabes méditerranéens : lecture géopolitique (vision marocaine)», in Ahmed DRISS (sous la coordination de), *L'Accord d'Agadir pour la zone de libre-échange entre les pays arabes méditerranéens : Bilans et perspectives*, Actes du Colloque, 3-4 avril 2008, Centre des études méditerranéennes et internationales et Fondation Konrad Adenauer, Tunis, pp. 79-91.

Néanmoins, l'EEE exclut de son champ d'application les produits agricoles non-transformés ainsi que la pêche. Il ne prévoit pas non plus de coordination des tarifs douaniers dans le cadre du Tarif Extérieur Commun (TEC). On avance généralement que l'EEE est une union économique sans union douanière, ce qui est un cas assez atypique car une union économique, monétaire ou non, est habituellement le degré le plus poussé de coopération internationale économique, si du moins on suit le raisonnement de Béla BELASSA⁶.

Théoriquement, le marché commun représente un pas important dans l'intégration économique. Il supprime les obstacles à la circulation des personnes, des capitaux et d'autres ressources à l'intérieur de l'espace, tout en éliminant les obstacles non tarifaires au commerce. Parmi ces obstacles, l'on peut citer les obstacles techniques au commerce (OTC), les normes sanitaires et phytosanitaires (normes SPS), les normes écologiques...

Sans être dans une logique d'intégration complète au marché commun européen, le Maroc devra néanmoins subir les conséquences de l'intégration au moins partielle à ce marché. Ce processus implique une grande harmonisation des politiques dans plusieurs domaines : convergence, ou du moins rapprochement, des politiques budgétaires et monétaires, compte tenu de l'interdépendance économique croissante au sein de la zone et des incidences que les politiques d'un pays membre peuvent avoir sur celles des autres pays constitutifs.

Le principal avantage de la conclusion d'un EEC réside dans les éventuels gains d'efficacité de l'économie. Comme l'avancent les économistes, quand la mobilité n'est pas entravée, la main-d'œuvre et les capitaux peuvent répondre plus facilement aux signaux économiques à l'intérieur d'un marché commun (même sous forme d'un EEC), ce qui entraîne une répartition plus efficace des ressources.

La mise en place de l'EEC demandera certainement beaucoup de temps avant de se concrétiser. Les enjeux liés à l'ouverture économique

⁶ Célèbre pour avoir schématisé les étapes de l'intégration économique : zone de libre-échange, union douanière, marché commun et union économique et monétaire.

du Maroc sur l'UE sont considérables ; ils sont d'ordre monétaire, financier, commercial, social... D'où la nécessité de mettre en place des filets sociaux de sécurité afin de protéger le marché national contre d'éventuelles brusques variations. Cette ouverture est à conjuguer à d'autres processus de libéralisation consentis, soit à un niveau bilatéral, soit à un niveau multilatéral.

II - LA REPRISE PROGRESSIVE DE L'ACQUIS COMMUNAUTAIRE : UNE APPROCHE GRADUELLE ET SEQUENCEE

L'adoption de l'acquis communautaire par le Maroc constitue un préalable pour son intégration progressive au marché intérieur basé sur les quatre libertés fondamentales. Cet acquis correspond au corpus juridique communautaire, autrement dit à la somme des droits et obligations juridiques qui lient les Etats membres. Le critère de l'acquis communautaire est l'un des trois critères de Copenhague en plus du critère politique et du critère économique. Ces critères de préadhésion ont été formulés à la suite du Conseil européen de Copenhague en 1993, renforcés plus tard au cours du Conseil européen de Madrid en 1995 :

- Critère politique : la présence d'institutions stables garantissant la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection ;
- Critère économique : l'existence d'une économie de marché viable et la capacité à faire face aux forces du marché et à la pression concurrentielle à l'intérieur de l'UE;
- Critère de l'acquis communautaire, c'est-à-dire l'aptitude à assumer les obligations découlant de l'adhésion, et notamment à souscrire aux objectifs de l'Union politique, économique et monétaire.

Or, on sait que le Maroc n'est pas en situation de préadhésion comme pour le cas de ou de la Turquie ou celui de la Croatie par exemple. Toutefois, et c'est ce qui fait la singularité de sa relation de partenariat avec l'UE, le Maroc est tenu d'adopter l'un des critères essentiels de Copenhague, à savoir la reprise de l'acquis communautaire. Or, par extension, cette reprise ne manquera pas d'avoir des incidences

économiques, financières, politiques, sociales... En effet, *«le processus de convergence réglementaire avec l'UE constitue l'une des composantes essentielles de la mise en œuvre du document conjoint sur le Statut avancé»*⁷.

D'après le glossaire de l'Union européenne, l'acquis communautaire est en évolution constante et comprend :

- La teneur, les principes et les objectifs politiques des traités ;
- La législation adoptée en application des traités et la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union ;
- Les déclarations et les résolutions adoptées dans le cadre de l'Union ;
- Les actes relevant de la politique étrangère et de sécurité commune ;
- Les actes convenus dans le cadre de la justice et des affaires intérieures ;
- Les accords internationaux conclus par la Communauté et ceux conclus par les Etats membres entre eux dans le domaine des activités de l'Union.

Concrètement, l'acquis communautaire est composé de plusieurs chapitres (un peu plus d'une trentaine divisés en fonction du statut du futur pays membre ou partenaire avancé pour le cas du Maroc).

Ainsi, pour le cas de la Turquie et celui de la Croatie, ces chapitres sont au nombre de 35. Ce sont les mêmes que le Maroc devra reprendre et transposer dans son ordre juridique interne :

- Chapitre 1. Libre circulation des biens
- Chapitre 2. Libre circulation des travailleurs
- Chapitre 3. Droit d'établissement et libre prestation de services
- Chapitre 4. Libre circulation des capitaux
- Chapitre 5. Marchés publics
- Chapitre 6. Droit des sociétés
- Chapitre 7. Droits de propriété intellectuelle
- Chapitre 8. Politique de la concurrence

⁷ Idem.

- Chapitre 9. Services financiers
- Chapitre 10. Société de l'information et médias
- Chapitre 11. Agriculture et développement rural
- Chapitre 12. Sécurité alimentaire, politique vétérinaire et phytosanitaire
- Chapitre 13. Pêche
- Chapitre 14. Politique des transports
- Chapitre 15. Énergie
- Chapitre 16. Fiscalité
- Chapitre 17. Politique économique et monétaire
- Chapitre 18. Statistiques
- Chapitre 19. Politique sociale et emploi
- Chapitre 20. Politique d'entreprise et politique industrielle
- Chapitre 21. Réseaux transeuropéens
- Chapitre 22. Politique régionale et coordination des instruments structurels
- Chapitre 23. Appareil judiciaire et droits fondamentaux
- Chapitre 24. Justice, liberté et sécurité
- Chapitre 25. Science et recherche
- Chapitre 26. Éducation et culture
- Chapitre 27. Environnement
- Chapitre 28. Protection des consommateurs et de la santé
- Chapitre 29. Union douanière
- Chapitre 30. Relations extérieures
- Chapitre 31. Politique étrangère, de sécurité et de défense
- Chapitre 32. Contrôle financier
- Chapitre 33. Dispositions financières et budgétaires
- Chapitre 34. Institutions
- Chapitre 35. Autres

A terme, après l'incorporation de l'acquis communautaire, le Maroc devra être en mesure d'établir avec l'Union européenne un EEC. Cet espace lui permettra d'intégrer progressivement le marché intérieur de l'Union européenne fondé, comme on le sait, sur quatre libertés fondamentales et interdépendantes :

- La libre circulation des biens ;
- La libre circulation des services ;
- La libre circulation des capitaux ; et
- La libre circulation des personnes. Pour le cas du Maroc, concernant ce point spécifique, il s'agira de la libre-circulation des travailleurs selon des modalités à convenir par la suite.

III - LA CONCLUSION D'UN ACCORD DE LIBRE-ECHANGE GLOBAL ET APPROFONDI : UNE ETAPE ESSENTIELLE

L'Accord d'association Maroc-UE prévoit, dans son volet économique, l'instauration d'une zone de libre-échange à l'horizon 2012. Ce projet est donc rattrapé par l'Accord de libre-échange global et approfondi (ALEA). Les contours de cet accord ne sont pas encore définis et il faudra faire œuvre d'imagination pour définir, juridiquement, ce qu'est un ALEA.

En principe, et conformément à la réglementation pertinente de l'OMC, les zones de libre-échange (ZLE) ne doivent pas être partielles. D'après la terminologie consacrée, ces zones doivent concerner l'«essentiel des échanges commerciaux». Autrement dit, elles ne doivent pas exclure de leurs champs d'application certains secteurs, comme l'agriculture par exemple. Or, dans la pratique, on constate que la plus part des ZLE excluent l'agriculture de leur champ d'application et rarement elles intègrent complètement les services et le droit d'établissement. Cette situation n'est pas d'ailleurs sans rappeler le statut particulier de l'agriculture au sein de l'OMC. Ce secteur bénéficie en effet d'une approche graduelle de libéralisation (au même titre que les services) devant prendre en considération les aspects non commerciaux de l'ouverture : protection de l'environnement, normes SPS, etc.

On peut se poser la question si l'ALEA allait permettre une libéralisation intégrale des échanges agricoles dans les relations entre le Maroc et l'UE. L'accord conclu en décembre 2009 ne permet d'ailleurs qu'une levée partielle des restrictions au commerce de ces produits (augmentation des quotas et du nombre des produits concerné par cet accord).

Par ailleurs, l'accord de libre-échange, étape essentielle dans la concrétisation à terme d'un EEC, devra inclure les services et le droit

d'établissement. Il devra également prévoir un mécanisme pour le règlement des différends.

Selon le texte annonçant le Statut avancé, l'ALEA devra, entre autres choses, comprendre les aspects opérationnels suivants (liste exemplative). Ces mesures forment un tout indivisible et cohérent :

1. Accès aux marchés publics.
2. Facilitation de l'accès au marché pour les produits industriels – harmonisation de la législation et des normes marocaines.
3. Mouvements de capitaux et paiements.
4. Mesures sanitaires et phytosanitaires.
5. Droits de la propriété intellectuelle et industrielle.
6. Politique de concurrence
7. Protection du consommateur
8. Douane et facilitation du commerce.
9. Commerce et développement durable, notamment les aspects sociaux et environnementaux, y inclus la bonne gouvernance des pêches.
10. Mécanisme d'alerte ou de consultation rapide en matière de mesures ayant un impact sur le commerce et l'investissement.

De même, l'UE et le Maroc ont convenu, en vertu de la feuille de route sur le Statut avancé, ont convenu d'examiner une série de questions d'ordre technique comme l'adaptation des règles d'origine, le renforcement du dialogue sur le système de l'Opérateur Economique Agréé (OEA) entre douanes marocaine et européenne, le renforcement du dialogue en matière de lutte contre la contrefaçon et le piratage, la possibilité de faire bénéficier le Maroc de dispositions permettant la négociation d'accords de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles en vue de favoriser la mobilité des fournisseurs de services et des investisseurs.

On peut écrire que l'ALEA permettra une ouverture maîtrisée des marchés. Il évitera une levée brusque des barrières tarifaires et non tarifaires, selon une démarche graduelle et séquencée. En ce sens, l'incorporation de l'acquis communautaire permettra de s'imprégner du

goût avant coureur du libre échange global et approfondi. Elle se posera sans doute en termes de contrainte systémique, le Maroc (et tous les acteurs économiques) devant respecter de manière scrupuleuse les règles qui président au fonctionnement d'une économie viable de marché.

Nous pouvons également se poser des questions de type : le Maroc dispose-t-il de la pleine capacité administrative pour absorber l'acquis communautaire et, partant, traduire en des termes concrets les quatre libertés qui fondent le marché intérieur européen ? Les ressources humaines sont-elles suffisamment qualifiées pour gérer tous ces enjeux ? Tellement de défis qui doivent être relevés (administratifs, techniques, financiers, humains...) pour pouvoir réussir l'ancrage stratégique du Maroc à l'Europe.

Il reste toutefois beaucoup à faire sur la voie de la conclusion de l'ALEA. Comme le souligne la Déclaration conjointe adoptée à l'issue du premier sommet UE-Maroc tenu à Grenade, les 6 et 7 mars 2010 : « Les deux Parties se sont aussi félicitées des progrès importants qui ont été réalisées ces derniers mois en ce qui concerne les négociations commerciales qui ont permis la conclusion des négociations sur le commerce des produits agricoles, agricoles transformés et de la pêche ainsi que de celles de l'accord sur le règlement des différends commerciaux qui constituent une étape importante vers un Accord de libre échange global et approfondi. Dans ce cadre, elles soulignent que des avancées substantielles doivent être enregistrées dans les négociations en cours sur le commerce des services et du droit d'établissement ».

IV - LES AUTRES VOLETS DE LA COOPERATION ECONOMIQUE, Y COMPRIS LA CONNEXION DU MAROC AUX RESEAUX DE TRANSPORT TRANSEUROPEENS ET LA COOPERATION SECTORIELLE

La coopération économique ira de pair avec la coopération sociale. Elle couvre un champ très varié de domaines de collaboration qui sont de nature à aider l'économie marocaine à devenir une économie viable de marché. Ces domaines, sans pouvoir les détailler, concernent, entre autres, l'investissement (projet de création d'un Forum économique Maroc-UE),

l'industrie (soutien de la politique de recherche et d'innovation industrielle), coopération entre les fédérations d'entreprises, la politique d'entreprise (l'appui à l'ANPME : Agence nationale de promotion des petites et moyennes entreprises), normalisation et réglementation technique, politique industrielle (soutien à l'Office marocain de propriété industrielle et commerciale : OMPIC), etc.

La coopération économique devrait se réaliser à travers la connexion du Maroc aux réseaux transeuropéens et le renforcement de la coopération sectorielle.

La première concerne les infrastructures de transport, le transport maritime, le transport aérien, le transport ferroviaire...

La seconde couvre des domaines importants comme l'énergie. Le Maroc ambitionne en effet d'intégrer pleinement son marché de l'énergie au marché européen de l'énergie, notamment pour l'électricité et le gaz. Des projets de coopération en matière d'énergies renouvelables (solaire et éolien) sont également prévus.

D'autres secteurs sont également compris dans cette coopération sectorielle. Il en est ainsi des technologies de l'information et de la communication, de l'agriculture, de la pêche, des mines, de l'environnement et de l'eau.

On le voit, la coopération économique couvre un vaste domaine. Le Maroc ambitionne d'inscrire son économie dans le cadre d'une vision de compétitivité globale. Les grands projets structurants qu'il a lancés seront confortés par la dynamique impulsée par le Statut avancé. Cette dynamique devra aussi être appuyée par les acteurs de la société civile. En effet, la dimension humaine du Statut avancé est fondamentale. Le document sur le Statut avancé note à cet égard : *«Le groupe de travail considère qu'il est indispensable de développer la dimension humaine du partenariat UE-Maroc, à travers le renforcement des échanges culturels, éducatifs et scientifiques, l'implication de nouveaux acteurs et l'encouragement d'espaces de dialogue et de concertation entre les sociétés civiles et l'implication croissante des acteurs non étatiques dans le partenariat Maroc-UE».*

V - L'INTEGRATION DU MAROC DANS UNE LOGIQUE DE «GOUVERNANCE EURO-MEDITERRANEENNE RENOVEE»

A l'occasion du premier sommet Union Européenne – Maroc, le Roi Mohammed VI a souligné dans un discours prononcé par le Premier Ministre, Monsieur Abbas EL FASSI : «... ce Statut avancé permettra au Maroc et à l'Union européenne de préfigurer et d'anticiper ensemble les contours d'une gouvernance euro-méditerranéenne rénovée qui soit davantage ambitieuse et davantage solidaire»⁸.

La démarche de rapprochement optimal du Maroc avec l'UE n'est pas à sens unique ; elle est aussi européenne. En effet, depuis 1999, le Maroc mène une politique de rapprochement avec le Conseil de l'Europe. Cette politique a porté ses fruits. Le 1er juillet 2009, le Maroc a adhéré au Centre Nord Sud relevant du Conseil de l'Europe. Cette adhésion, la première du genre pour un pays non européen, permettra aux institutions marocaines d'accéder à des instruments de coopération variés. Dans cet esprit, le Maroc a formulé une demande officielle en vue de l'obtention du statut de «Partenaire pour la démocratie» auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE).

D'autres possibilités importantes de coopération entre le Maroc et le Conseil de l'Europe sont ouvertes : possibilité d'adhérer à la Charte européenne de l'autonomie locale ; possibilité de faire partie du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux...⁹. Bien entendu, il conviendra d'articuler ces possibilités avec la future architecture régionale du pays, en prenant en considération la spécificité des régions du sud, lesquelles vont probablement bénéficier d'un régime sui generis.

Le Maroc fait désormais partie de l'Assemblée Régionale et Locale euro-méditerranéenne (ARLEM). Cette Assemblée a été lancée le 21 janvier 2010, à Barcelone. Il s'agit en l'occurrence d'un nouvel espace institutionnel de dialogue pour les autorités locales et régionales au sein de l'Union pour la Méditerranée (UpM) dont le Maroc est partie prenante.

⁸ Cité dans *Le Matin du Sahara et du Maghreb*, 8 mars 2010, p. 2.

⁹ Cf. *Les conclusions du Séminaire sur les perspectives de coopération entre le Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe*, Rabat, 22-23 février 2010.

En outre, dans le cadre du Statut avancé, un projet de création d'une Commission Parlementaire mixte UE-Maroc est en cours ; il devrait voir le jour au courant de l'année 2010. Les perspectives de coopération avec le Comité des Régions sont également prometteuses. Dans ce sens, le Maroc et l'UE *«encouragent la coopération entre le Comité des Régions et les entités régionales marocaines. L'UE note avec intérêt les initiatives marocaines en matière de décentralisation, de régionalisation et de réformes des collectivités locales»*¹⁰.

En somme, les possibilités offertes par le chantier titanesque du Statut avancé, conjugué à la dynamique générée à la suite de l'adossement du Maroc au Conseil de l'Europe et le lancement de l'UpM, sont considérables. Les institutions marocaines devront désormais penser leurs actions en des termes stratégiques et géopolitiques. Stratégiques, car elles devront coordonner leurs actions avec tous les acteurs du développement selon une démarche systémique et à long terme. Géopolitiques, car le cadre spatial de leurs actions sera englobé dans un espace élargi : l'Euro-méditerranée.

Il va sans dire que les capacités conceptuelles, humaines, techniques, financières, logistiques et opérationnelles de l'administration marocaine (tous acteurs confondus) devront subir une profonde qualification dans le sens de leur développement, renforcement et consolidation.

¹⁰ Déclaration conjointe. Sommet Union Européenne – Maroc, *op. cit.*, p. 6.

«L'ÉVOLUTION DE L'IMPACT DU PARTENARIAT SUR LES ÉCONOMIES DU SUD DE LA MÉDITERRANÉE»

Pr. Jemelleddine Chichti

Professeur, Faculté des Sciences économiques de Tunis

L'histoire de la méditerranée a été toujours jalonnée et façonnée, depuis l'antiquité par les échanges commerciaux, les guerres, et les interactions entre les populations, les cultures et les cultes, bref des civilisations qui se sont succédées tout en ayant un seul berceau «Mare Nostrum» de l'Est à l'Ouest, du Sud au Nord et du Nord au Sud.

Depuis les pharaons, les grecs, les phéniciens, les puniques, les romains, les arabes, les ottomans... la méditerranée a été et demeure de nos jours et de nouveau, une des parties du monde les plus convoitées et les plus énigmatiques.

Athéna, Constantinople, Roma, Carthage, Kairouan. Des capitales qui ont marqués les dates historiques et des changements majeures de la gouvernance de la méditerranée et des relations commerciales et économiques dans cette région.

La ville de Barcelone tirant son nom du chef Carthaginois Amilcar Barca est une ville qui fera date dans l'histoire contemporaine par sa déclaration de 1995 qui a posé les fondements d'une nouvelle relation régionale, qui vise à réaliser la paix (comme la Pax Romana d'antant) la stabilité, la croissance et le développement dans tous les pays partenaires méditerranéens, cette déclaration a instauré tant bien que mal un nouveau paradigme de partenariat Euro-méditerranéen, basé sur un dialogue structuré et une coopération qui se voulait étroite dans différents domaines dont je citerais principalement

- Le dialogue politique et le dialogue en matière de sécurité
- Le partenariat économique et financier.
- Le partenariat culturel, social et humain.

Avec la politique Européenne de voisinage élaboré en 2004, et le développement des relations bilatérales avec les pays de l'Est et du Sud, le programme Euro méditerranée a été rebaptisé en 2008 «Union pour la méditerranée» bénéficiant ainsi d'une nouvelle stratégie pour le développement de projets stratégiques d'infrastructure, au niveau macro-économique et micro-économique. Sans évoquer les problèmes rencontrés par cette nouvelle forme Euro méditerranéenne, problèmes d'ordre politique, stratégiques et d'autres développer depuis hier par les différents intervenants à cette conférence, je voudrais à travers mon exposé essayer d'évaluer l'impact du partenariat Euro méditerranéen sur les économies des pays du sud en 2010.

Ce qui nous semble un exercice assez intéressant pour mettre en exergue les forces, les faiblesses et les enjeux de ce Partenariat Euro-méd.

L'intérêt porte sur la période 1995-2010, une période assez riche en événements économiques et financiers, et marquée par des crises internationales et régionales, qui ont façonnés et façonnent encore le paysage économique et financier à l'échelle planétaire et en méditerranée plus particulièrement.

Il est vrais que la géostratégie restructure les centres de pouvoir, mais les événements économiques et financiers ne sont pas les moindres, parce qu'ils relèvent, des fois, de l'incertitude et des aléas, qui provoquent des asymétries en matière d'équilibres économiques et financiers internes et externes, et nécessitent parfois de nouvelles approches stratégiques et politiques, de développement et de croissance économique.

Si nous regardons de près la période entre la Déclaration de Barcelone en 1995, et 2010, nous remarquons que cette période a été marqué par la crise asiatique de 1997, la crise d'internet en 2001 /2002, puis la crise 2007/2008 des «subprimes».

On se demande s'il y a eu un impact du partenariat euro-méditerranéen sur les économies des pays du Sud selon le calendrier des crises sus-mentionnées ?

Pour essayer de trouver une réponse à cette problématique je vais essayer de subdiviser mon analyse selon des périodes :

- A la veille de Barcelone 1995
- Entre 1995 et 2001 avec la crise de 1997
- La période entre 2001 et 2007/2008
- Après 2007/2008

Notre objectif à travers cette analyse consiste à trouver des spécificités de chaque période et l'impact réel du partenariat euro-méditerranéen sur les pays du sud.

I - COMMENÇONS PAR LA VEILLE DE 1995

Suite à la signature de la Déclaration de Barcelone pour une coopération structurée entre l'Union Européen et ses riveraines du Sud, l'Union européenne a trouvé en face d'elle un ensemble de systèmes économiques ayant des spécificités pour chaque pays.

Cependant l'ensemble des pays de la méditerranée, où une bonne partie avait subi un véritable « formatage » économique et financier suite à la mise en œuvre des plans d'ajustement structurels de leurs économies et finance, proposés par la Banque Mondiale, pour mieux affronter la compétitivité internationale ; des transformations des règles du jeu commerciales, l'instauration d'un régime économique libéral, se basant sur l'économie de marché avec ses différentes formes de décisions et de propriétés.

Nous pouvons citer de passage :

- Les économies de marché sans intervention de l'Etat.
- Les économies de marché avec l'intervention de l'Etat.
- Les économies de marché dans lesquelles les sphères d'influence privés ou étatiques se chevauchent.
- D'anciennes économies socialistes qui se sont transformées en économie de marché (comme l'Algérie par exemple).

Bref, la mise en place des plans d'ajustement structurel, avec toutes les mesures d'application, ont été presque toutes achevés ou à achever

encore - et ce en matière de libéralisation douanière, de réformes structurelles des systèmes monétaires et financier, détermination du rôle de l'Etat en matière de gestion, de contrôle et de gouvernance, de l'importance de plus en plus croissante du secteur privé et du financement privé, en recourant à la privatisation des secteurs de production et de concurrence et services.

A ce niveau des réformes comme au Maroc, en Tunisie, en Jordanie, en Egypte en Algérie... le partenariat Euro méditerranéen et la déclaration de Barcelone sont venus à point pour prendre la relève et faire mieux avancer l'investissement direct européen, le transfert technologique en matière de production (secteur mécanique, électrique, voir même aéronautique).

Pour ne pas être long et avec toute objectivité, le partenariat Euro-méditerranée, suite à Barcelone, était une véritable aubaine pour les économies des pays du Sud de la méditerranée (le Maroc, la Tunisie, l'Egypte, le Jordanie...).

Les chiffres et les statistiques de l'époque le prouvent fort bien ; Parmi les forces de ce partenariat euro méditerranéen on peut citer :

- La création de nouveaux secteurs de production,
- La délocalisation industrielle,
- L'amélioration de la productivité industrielle,
- L'amélioration de la compétitivité commerciale,

Cependant ce partenariat était bilatéral, entre les pays de l'Europe et les pays du Sud. C'est la relation ancestrale de client /fournisseur, qui a le plus prévalu, sans approche internationale globale et multilatérale.

II - ENTRE 1995 ET 2001

Cette période a été caractérisé de prime abord par le transfert des capitaux en portefeuille de placement dans les pays des dragons, jusqu'à la fin de l'été 1997, date de la crise asiatique qui a secoué toute la région, y compris le Japon, et qui a touché les investissements en portefeuille en Europe.

Cette crise a été, à fortiori, et par excellence, une nouvelle chance pour les pays du sud méditerranéen en matière de partenariat. Surtout

pour tout ce qui est nouvelles techniques de communication et d'information, et tout ce qui touche à l'informatique et aux logiciels. Le Maroc, la Tunisie, et l'Egypte, ont bien bénéficié de ce secteur devenue dores et déjà, vital dans la croissance économique et dans la création de valeur.

En effet, profitant encore d'anciens accords avec l'Union Européenne, comme les accords multifibres, le secteur textile par exemple a bien bénéficié au niveau de la sous-traitance d'une époque bien dorée du partenariat Euro-méditerranéen bilatéral et non multilatéral. Ce fut le cas de la Tunisie et du Maroc

• L'année 2001 a été un virage remarquable des centres de décision et de pouvoir économique

==>Après 1995

- Toute une stratégie de mise à niveau des entreprises, industrielles et de service, a été entreprise grâce au concours Européen.
- Toute une politique de restructuration et de relance des entreprises en difficultés.
- Tout un transfert de technologie grâce aux concours européens dans l'esprit de Barcelone.
- Toute une vague de privatisation et d'ouverture aux capitaux étrangers européens des entreprises étatiques ou semi étatiques, dans des secteurs aussi stratégiques, comme les cimenteries, les télécommunications et le transport aéronautique.

Sans l'accord de Barcelone, les portugais n'auraient jamais pu s'approprier des cimenteries étatiques, comme dans le cas de la Tunisie par exemple, les Espagnoles ont eu leur part de partenariat aussi, et sont devenues des concurrents aux partenaires classiques comme la France, l'Allemagne et l'Italie dans la région maghrébine.

Connue comme l'année de la crise informatique avec U.S.A et dans la «Silicon Valley», mais aussi comme l'année de la montée de deux nouveaux géants, comme l'Inde et la Chine.

L'outil informatique a changé de domicile, et s'est trouvé un nouveau parrain, plus productifs, plus performants et moins cher : l'Inde.

Toute une délocalisation des firmes multinationales américaines et européennes vers l'Inde, comme première étape, pour atteindre le Sud-Est asiatique et la Chine.

III - ENTRE 2001 ET 2007

La montée de la puissance Indochinoise et le déplacement des centres de décisions et d'investissements vers l'Asie, n'a pas laissé l'Europe bras croisée devant cette mutation et la montée de nouvelles puissances.

Ce n'est pas un fait du hasard, que les pays participant au processus de Barcelone sont inclus dans la politique Européenne de voisinage (PEV) élaborée en 2004 suite à l'élargissement de l'U.E.

Certes le but cherché était d'éviter l'émergence de nouvelles lignes de division en Europe ; ainsi comme je l'ai développé plus haut, des plans d'action bilatéraux ont été élaborés, prenant en compte tant bien que mal, les besoins spécifiques et les caractéristiques des différents pays.

Le partenariat Euro Med a gardé ses avantages pour les pays du Sud, mais il est resté bon gré malgré, insuffisant et peu performant pour les quelques raisons que j'évoque comme :

- Une absence de stratégie réelle et cohérente de développement et de partenariat économique surtout au niveau multilatéral.
- L'inexistence d'un véritable système compétitif, utilisant d'une manière optimale les avantages comparatifs des économies.
- Non prise en compte du haut niveau du capital humain dans les pays du Sud.
- Une solidarité faiblement partagée au niveau de l'Euro Med.
- Absence d'investissement d'infrastructure et d'environnement pour un développement durable dans la région de l'Euro-Med, etc.

La crise de 2007 est venue déstabiliser le partenariat Euro-méditerranéen. Elle a fait, à la limite, perdre les repaires et les objectifs assignés.

De multiples raisons expliquent cet état de fait :

- La crise financière et monétaire a été subie différemment entre les deux rives de la méditerranée.
- Au nord, l'impact de la crise était direct et néfaste du fait de la globalisation financière et de la mondialisation. En effet, les fonds d'investissement, les banques d'affaires, les marchés des produits dérivés, ont été totalement affectés. Certaines banques européennes, pour ne citer que la Société Générale, étaient elles même défailtante.

L'Euro perdant du terrain face aux dollars, la banque centrale européenne a dû prendre des mesures drastiques pour gérer cette crise.

Naturellement, l'impact sur l'économie, la production, l'investissement et l'emploi est sans appel.

Au sud l'impact de la crise était différé, beaucoup plus long et profond, du fait qu'il y a le contrôle de change dans la plupart des pays du sud. Par conséquent les systèmes financiers n'ont pas été touchés par la crise des produits dérivés et des *subprimes*.

Par contre le système de production et tout le tissu industriel en partenariat avec l'Europe, a été gravement touché.

Voilà le revers de la médaille du Partenariat Euro-méditerranéen :

- fermeture d'usines
- délocalisation des usines vers l'Asie
- faillite des donneurs d'ordre d'achat et des fournisseurs
- montée du chômage

On peut à ce niveau faire un petit constat de l'impact sur les économies des pays du Sud suite au partenariat Euro Med - un constat de l'UMA -

La crise financière et économique a mis à nu certaines lacunes et défaillances du partenariat Euro-MED dont principalement :

- L'accentuation de la fracture numérique, scientifique et technologique entre les deux rives de la méditerranée.

- L'accroissement du chômage des jeunes diplômés.
- La pression sur les ressources naturelles.
- L'accentuation du phénomène du changement climatique.

Tout cela appelle à une action collective, solidaire et partagée à l'échelle de la méditerranée.

A mon avis cet essoufflement du partenariat EuroMED avec les avantages et les inconvénients, les forces et les faiblesses. Avait besoin d'une prise de conscience, et d'une meilleure vision stratégique en matière de partenariat.

Je crois que c'est la raison pour laquelle, et plus précisément en 2008, un an après le déclenchement de la crise financière et économique des *subprimes* le partenariat a été renouvelé et rebaptisé «Union pour la Méditerranée».

Un nouvel élan avec le développement de projets stratégiques touchant à l'environnement, l'eau, l'énergie, l'agriculture, la recherche scientifique, l'innovation technologique, etc.

Les projets en question assurent une analyse des politiques, un soutien aux accords de libre échange entre les pays partenaires méditerranéennes, un renforcement de la coopération économique régionale concernant les réseaux d'infrastructure, l'harmonisation des réglementations et la convergence avec des normes européennes, ainsi que la durabilité de l'environnement et les réformes des normes environnementales et de l'infrastructure.

Pour conclure cet exposé je repose la question de savoir : Et ce qu'on peut arriver un jour à mettre en place dans le partenariat euro-méditerranéen une économie sociale de marché avec toutes les bases économique et de fonctionnement ? Avec tout ce que cela engendre en matière de liberté, et de bien être social et économique. Espérons-le.

LA MEDITERRANÉE PAR CEUX QUI LA CONSTRUISENT

Hassen Zargouni

Président Sigma Conseil

«Etonnante civilisation méditerranéenne qui, au fur et à mesure de son déploiement, balisa les trajectoires de notre culture, fixant l'un après l'autre les repères majeurs de notre histoire et faisant de nous les dépositaires d'un héritage où l'alphabet fut phénicien, le concept grec, le droit romain, le monothéisme sémite, l'ingéniosité carthaginoise, la munificence byzantine, la science arabe, la puissance ottomane, la coexistence andalouse, la sensibilité italienne, l'aventure catalane, la liberté française et l'éternité égyptienne.» Joseph Maila, Directeur du centre de recherche sur la paix

La Méditerranée existe-t-elle ? Tout le monde fait comme si la réponse était évidemment positive. Pourtant, les deux rives du Mare Nostrum se sont progressivement éloignées, c'est un fait aussi bien politique, économique que culturel. Le lancement de l'Union Pour la Méditerranée a remis la question du rapprochement nord-sud à l'ordre du jour. Mais la perception de l'UPM diffère selon qu'on soit de la rive sud ou la rive nord de Mare Nostrum.

Des incompréhensions mutuelles...

Du côté sud de la mare nostrum, l'Union Pour la Méditerranée, en tant qu'institution, est chargée de soupçons mais aussi d'espoirs. Pour certains l'UPM est une version rénovée de ce qu'on appelait jadis 'Zone d'influence française', une forme néocoloniale qui ne dit pas son nom. D'autres accusent l'UPM d'être un instrument dont l'objectif inavoué est la normalisation des relations entre le monde arabe et Israël, et à cet égard, la guerre sur Gaza a été à ce titre dramatique voire fatale pour le projet UPM. L'idée d'offrir à la Turquie par le biais de l'UPM une alternative à sa volonté d'intégrer l'Union Européenne est tout aussi vivace du côté sud de la Méditerranée. Certains prêtent aussi à l'UPM, par son côté volontairement pragmatique et son 'approche par Projets', une volonté

européenne de considérer la Méditerranée uniquement sur son aspect éco-énergétique, un bassin d'eau à nettoyer, une énergie renouvelable à portée de main, ... balayant ainsi les aspects humains, civilisationnels et culturels multimillénaires, privilégiés côté sud. D'autres encore accusent l'Europe, sous couvert de l'UPM et du réflexe sécuritaire, de volonté d'emmurer les peuples du sud en dressant des barrières à la circulation des hommes et des femmes et empêcher une transhumance, quasi naturelle, ancrée dans les racines méditerranéennes.

En outre, le sud de la Méditerranée perçoit des incompréhensions entre, d'un côté, des pays 'latins' familiers avec un voisinage imposé par la géographie et l'histoire et d'un autre côté, des pays nordiques dont l'exotisme méditerranéen relègue le projet UPM aux derniers rangs des priorités européennes. Ces pays soulèvent régulièrement des obstacles quant aux questions de financement, ou liées à la gouvernance, ... L'actuelle crise financière et économique a accentué cet état de fait. Pour finir ce tableau, plutôt sombre, des clivages sont perceptibles entre pays de la rive Sud et qui oscillent entre une vision économique de ce nouvel espace (Maroc, Tunisie, ...) et une vision institutionnelle et politique (Egypte, Algérie, ...).

Les espoirs proviennent d'un fait simple : Le processus de Barcelone a échoué parce qu'il a placé les pays du sud de la Méditerranée dans une position de dépendance vis-à-vis de leurs voisins plus prospères du Nord en misant sur le développement du commerce et du libre-échange. Avec l'Union Pour la Méditerranée, l'ordre des facteurs est inversé, l'accent étant mis sur la base du développement économique et social, la santé, l'éducation, les transports, l'urbanisme, la politique industrielle...

Responsabilité des nouvelles générations et valeurs partagées...

A l'heure de la généralisation auprès des jeunes générations méditerranéennes de l'usage des technologies de l'information, à l'heure où la Chine est en passe de devenir leader économique mondial, à l'heure où Barak Obama accède à la première magistrature du géant américain et à l'heure où la prise en charge d'une épidémie de grippe aviaire, porcine ou autre, est standardisée de par le monde, décidément les choses ne

doivent plus être perçues par un regard dont le référentiel se situe majoritairement dans le XX^{ème} siècle.

La spécificité méditerranéenne réside d'une part dans la charge historique, spirituelle, philosophique, littéraire et scientifique que représente la zone et son apport à la civilisation mondiale, et d'autre part au fossé économique actuel sans précédent qui sépare les populations des deux rives de la mare nostrum.

Le concept d'une 'Jeunesse Méditerranéenne' peut paraître théorique tant les trajectoires des pays du Nord et du Sud paraissent éloignées, tant les droits politiques, économiques et sociaux des jeunes des deux rives paraissent contrastés. Mais une lecture approfondie à travers les réalités individuelles, dans certains groupes professionnels et au niveau des réseaux sociaux sur le net, on se rend compte très vite que cette Jeunesse méditerranéenne existe, elle se connaît, elle se reconnaît, elle communique, elle voyage, elle étudie ensemble, elle fait de la recherche dans des laboratoires communs, elle se rencontre lors de joutes culturelles et artistiques, elle se met en réseaux amicaux. Certes ces cercles sont restreints, mais ils sont nombreux. L'enjeu aujourd'hui et plus que jamais est de les mettre en boucles, de divers origines culturelles, académiques, économiques pour une prise de conscience massive, globale pour une nouvelle ère méditerranéenne, une ère de prospérité pour tous, de développement partagé, de mise en commun des ressources qui font la richesse éternelle de cette région : les hommes et femmes, l'eau, l'énergie, les particularismes culturels, l'art de vivre à la méditerranéenne au niveau de l'architecture, des arts culinaires, ...

Il est de la responsabilité de la nouvelle génération et notamment de son élite de se révéler méditerranéenne par essence, de prendre en main sa destinée commune, de construire une Université méditerranéenne comme ce fut le cas à Byblos, à Athènes, en Alexandrie, à Carthage, à Rome, à Kairouan, à Marrakech, à Séville, à Montpellier, à Trieste, à Vukovar ou à Istanbul. Comme il est de sa responsabilité de concevoir un bassin assaini, avec l'émergence de cités durables, de l'énergie renouvelable et propre, et un cadre institutionnel permettant une immigration co-choisie.

L'histoire contemporaine impose une avancée par groupes cohérents de pays. L'espace Euro-Maghreb est une priorité. Sa fragilité réside dans la faiblesse institutionnelle de l'UMA, mais il est une réalité évidente pour les jeunes de la Méditerranée de l'ouest : Le Maghreb se fera à travers sa projection dans l'Euro-Maghreb, l'espace 5+5, particulièrement, paraît pertinent et productif. Un axe de travail prioritaire : la Culture. En effet, la création artistique, l'imagination créative sont tout autant de valeurs partagées par la nouvelle génération méditerranéenne à travers un creuset civilisationnel commun et qui ne connaissent pas de frontières, au sens postcolonial. D'autres axes peuvent suivre : Mise en commun des ressources humaines, énergétiques, Des sujets concernant le dialogue interreligieux sont susceptibles à terme d'apaiser les tensions, qui hélas subsistent encore, ...

Le cadre de débats et de travail offert par l'YML¹-Forum, fut-il élitiste dans sa conception de base, il représente, tout de même, la matérialisation d'une attente forte d'une jeunesse méditerranéenne s'accordant sur l'essentiel : Entente entre les peuples du pourtour méditerranéen, paix durable et prospérité partagées pour les générations futures d'une seule et même rive, ni nord, ni sud, celle de la *mare nostrum*

¹ *Young Mediterranean Leaders*

LA GÉOPOLITIQUE DU PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN

Nouri Bourokba

Institut Supérieur des Etudes Juridiques de Gabes

PLAN :

- I – Le dialogue euro-arabe
 - A - Historique et problématique de l'énergie
 - B - La variable sécuritaire dans le dialogue euro-méditerranéen
- II – La fonction de l'altérité et l'envers inséparable
 - A - L'Union du Maghreb Arabe, danger ou atout pour l'Union Européenne
 - B - L'Union Européenne, adversaire farouche ou allié objectif pour le Maghreb

Il est vrai que l'ambition régionale formulée en 1995 par les signataires de la Déclaration de Barcelone, celle de créer une zone de libre-échange euro-méditerranéenne à l'échéance 2010, n'a pas pu être réalisée. Mais ce rendez-vous manqué, ne veut aucunement signifier la fin du processus de Barcelone ni même son échec.

Des motivations variées de part et d'autre des deux rives ainsi que des facteurs conjoncturels d'ordre international viennent en fait toujours rappeler le bon sens du partenariat euro-méditerranéen.

Sur le plan international, des phénomènes comme les néfastes retombées de l'invasion de l'Irak et de l'intervention en Afghanistan, ou le vide sécuritaire créé déjà par la fin du système binaire et l'implosion de l'Union soviétique, voire la dernière crise économique et immobilière des "subprimes" qui a secoué de plein fouet l'économie américaine et par la suite celle européenne, ne peuvent normalement qu'exhorter les partenaires méditerranéens au rapprochement et à la consolidation des structures collectives.

Sur le plan régional cependant, les motivations sont si considérables et pressantes qu'il ne faut pas les occulter. Deux variables majeures sont à

considérer en ce sens, il s'agit de la problématique de l'énergie et de la variable sécuritaire qui toutes deux composent la matière du dialogue euro-arabe (Chapitre I). Il va sans dire également que le partenariat dans cette région du monde qu'est la Méditerranée, s'ordonne par elle-même: l'identité ne s'impose pas-t-elle du dehors ? Or plus qu'ailleurs, la fonction de l'altérité tâche ici à démontrer qu'en Méditerranée, les deux rives forment paradoxalement un envers inséparable (Chapitre II).

I - LE DIALOGUE EURO-ARABE

A - Historique et problématique de l'énergie

Si le terme dialogue signifie l'échange en général, alors le dialogue euro-arabe remonte sans doute très loin, à l'Andalousie et à son emblème Ibn Rushd qui a influencé par ses œuvres la renaissance culturelle européenne. Si par ailleurs, le dialogue désigne le respect de l'autre et son acceptation comme partenaire, la partie musulmane n'a à vrai dire jamais dérogé à ce principe. En aucun moment l'islam n'a étiqueté le christianisme d'hérésie ou d'imposture, loin de là. Au contraire, le prophète Jésus comme la Vierge Marie sont vénérés par les musulmans. Aussi, le message d'origine du Christ basé sur la foi et l'amour, a de tout temps fasciné les adorateurs d'Allah. De plus, les chrétiens ont toujours bénéficié en terre d'Islam d'une loi garantissant leurs pleins droits. Leur statut de Dhimmî, et ce malgré quelques dérapages historiques, le témoigne bien. Un statut qui par delà scelle ce lien étroit de concordance et de coopération initié entre Les Gens du Livre au temps du Prophète Mohammed.

Toutefois, si on veut parler d'un dialogue euro-arabe contemporain, nous devons alors partir de l'année 1973. Une année qui marque à la fois la hausse des prix du pétrole et la redécouverte du partenaire arabo-islamique. Il reste que pour mieux rendre compte de cette situation, nous devons subséquentement retourner à l'année 1956, année de la Crise de Suez et de l'échec européen en Méditerranée. Ce recalage dans le temps répond encore mieux à cette définition plus réaliste de dialogue avancée par J. Bourrinet¹, et que nous adoptons ici bien volontiers. Ainsi selon cet

¹ Jacques BOURRINET, *Le dialogue euro-arabe*, Paris, Économica, 1979, p. 2.

auteur, le dialogue est un «cheminement de la pensée à travers les obstacles». Donc, un cheminement qui n'est pas sans embûches, mais qui rentre toutefois, d'écrire l'auteur, «dans l'ordre de la reconnaissance, de l'acceptation de l'autre comme partenaire». Le dialogue, dans ce cas, désigne ces exercices de pratique de la discussion qui se perfectionnent à chaque fois. Bref, le dialogue, résume bien Bourrinet, est «une ascèse».

Revenons à la Crise de Suez de 1956 pour signaler que l'échec de l'agression tripartite (israélo-franco-anglaise) sur l'Égypte a par ricochet marqué la chute vertigineuse de la centralité de la Méditerranée dans la conception européenne. L'Europe étant éclipsée amèrement et par sa faute du bassin méditerranéen (côté arabe), se recroqueville de la sorte sur elle-même et jette dès lors les bases d'une future union européenne symbolisée par le traité de Rome de 1957. Cependant, loin de se détacher complètement de sa géographie immédiate, l'Europe a vite vu remplacer son échec politico-militaire de Suez, par un échange commercial accru, favorisé en 1967 par le leadership du général de Gaulle et par sa position indépendante vis-à-vis des États-Unis. Les accords de traitements commerciaux préférentiels sont alors ratifiés entre la Communauté économique européenne (CEE) et les pays arabes méditerranéens. Les pays du Maghreb central, en négociation quant à eux dès 1963 avec les six pays de la CEE, en vue d'une ouverture et d'une assistance économique plus larges, «décrochent» en 1967, à la faveur de la politique arabe de la France, des accords d'association économiques privilégiés. Ces accords restent confus (à l'instar des produits agricoles et plus tard certains produits industriels, notamment les textiles) et par-dessus tout limités dans le temps, d'une durée de cinq ans seulement.

À cette situation confuse, deux événements viennent cependant donner un sens différent au mode de comportements déjà existant entre les deux flancs de la Méditerranée et modifier par là, la manière de voir les choses. Il s'agit tout d'abord de la guerre d'octobre de 1973 et ensuite des mesures d'embargo sur les exportations du pétrole prises la même année par la Ligue des États arabes.

Avec le pétrole, richesse arabe souvent encombrante, l'Occident se lie une autre fois à l'Orient dans une relation complexe. Une telle relation où il n'est pas simple, commente Georges Corm, de «distinguer le maître de l'esclave»². Justement, l'Européen habitué à considérer l'autre, l'oriental, comme un colonisé et quelqu'un de second rang, donc inégal à lui, découvre avec l'embargo du pétrole, un partenaire avec lequel il faut compter et négocier d'égal à égal.

La réduction de la production de pétrole et l'embargo pétrolier décrété à l'encontre des États trop ouvertement liés aux thèses israéliennes, tels les États-Unis et la Hollande, suscitent en Occident de vives réactions souvent hostiles envers les Arabes. Tandis que le vrai but des États arabes, faut-il le rappeler, n'était pas de pénaliser les Occidentaux, mais plutôt de sensibiliser ceux-ci au vrai problème de la région du Proche-Orient. Le danger, rappellent les Arabes, n'est pas la propagation du communisme soviétique, mais le refus israélien de procéder à un règlement équitable dans cette poudrière proche-orientale.

Dans la déclaration «à l'intention de l'Europe occidentale» que les chefs d'États arabes réunis à Alger publient le 28 novembre 1973, il y a manifestement un appel aux Européens afin d'afficher une meilleure compréhension de la cause arabe. En retour les Neuf de la CEE, trop dépendants du Proche-Orient et du Maghreb pour leurs approvisionnements en hydrocarbures, se montrent néanmoins réceptifs. Le dialogue peut alors prendre place. Cependant, à ceux des Neuf qui avancent l'impuissance européenne dans le règlement du problème du Proche-Orient, les émissaires arabes, en l'occurrence l'Algérien Abdesselam et le Saoudien Yemani, rappellent lapidairement que l'Europe est avant tout le responsable historiquement de l'implantation de l'État hébreu. Également ces émissaires mentionnent que, vu son énorme capacité économique et son poids considérable au sein du Conseil de Sécurité, l'Europe est largement capable de dépasser la désapprobation du bout des lèvres des transgressions israéliennes et de pousser Israël à se conformer aux règlements de la communauté internationale.

² Georges CORM, *op. cit.*, p. 68.

Il reste qu'à terme, le drame palestinien n'est pas aussi central pour les Européens que pour le monde arabe. Les Européens veulent donner plutôt au dialogue euro-arabe un cadre particulièrement économico-financier. Leur souci majeur est de s'approvisionner en énergie arabe «à des prix raisonnables», et d'une manière continue et stable. Ce point de discordance sur les priorités n'altère pas cependant l'entente générale sur les objectifs, sur le but visé du dialogue et sur celui de la coopération souhaitée. Le dialogue, inspiré par «les liens de voisinage et un héritage culturel commun ainsi que par les intérêts complémentaires et convergents» entre Arabes et Européens, cherche alors «l'établissement » de relations spéciales entre les deux groupes. Cette déclaration fait partie du mémorandum du Caire, ratifié par les deux parties à l'issue de leur réunion tenue du 10 au 14 juin 1975 dans la capitale égyptienne. Les mêmes signataires ajoutent que le «dialogue a pour but d'établir une coopération propre, à créer les conditions fondamentales du développement du Monde arabe dans son ensemble et à réduire le fossé technologique qui sépare les pays arabes des pays européens»³.

Ce rapprochement dicté par les circonstances ne plait guère aux deux grands et surtout pas aux États-Unis. «L'Agence internationale de l'Énergie», créée de toutes pièces par Washington en 1974, vise spécifiquement à torpiller ce dialogue de voisins considérés trop dangereux pour les intérêts américains. Après tout, Washington compte sur l'Angleterre, État relais par excellence, pour faire prévaloir l'avis américain au sein du groupe européen. Il n'empêche que le dialogue euro-arabe s'est maintenu pendant toute la décennie 1970 et le début des années 1980.

Après cette période, le rapprochement a cédé la place à quelques événements internationaux significatifs. Mentionnons, entre autres, les Accords de Camp David en 1979, suivis par l'expulsion de l'Égypte de la Ligue arabe, la tension des rapports entre l'Est et l'Ouest catalysée à la fois par l'invasion soviétique de l'Afghanistan en 1979 et l'élection aux États-Unis du Président Reagan en 1980, décidé à endiguer l'«Empire du Mal» et à maintenir fermement le camp occidental dans le giron américain. Citons

³ Georges CORM, *op. cit.*, cité par Bichara KHADER, *L'Europe et le monde arabe : Cousins, voisins*, p. 96.

de plus, l'invasion du Liban en 1982 par Israël et le massacre des Palestiniens à Sabra et Chatilla, enfin l'élargissement de la Communauté européenne à l'Espagne et au Portugal en 1986.

Néanmoins, tous ces événements n'ont pas fait mourir le rapprochement euro-arabe. Malgré son odeur de pétrole, ce rapprochement a permis aux deux parties de s'initier à la concertation. D'autant plus qu'à cette époque, où l'avance technique et militaire est telle que l'humanité puisse craindre le pire, le dialogue devient obligatoirement le contraire du chaos.

B - La variable sécuritaire dans le dialogue euro-méditerranéen

Depuis 1989, un vent nouveau a soufflé sur la société internationale en général et sur l'espace méditerranéen en particulier. L'effondrement du bloc soviétique a, à vrai dire, mis fin à la tension larvée entre Est et Ouest mais il a par contre, laissé soudainement en Méditerranée le champ libre à de nouveaux scénarios. Lesquels scénarios, jusque-là définis dans des règles précises et inflexibles.

Ce grand changement a également libéré l'aiguïsement nationaliste et a donné libre cours aux revendications d'autonomie exercées et/ou matées dans la violence. Faut-il aussi signaler que ce phénomène était d'autant plus inquiétant qu'il pourrait déborder sur son environnement immédiat. En ce sens le conflit yougoslave représentait l'exemple type auquel il fallait faire face dans ce contexte d'après-guerre froide et de fin de l'équilibre Est-Ouest. En fait, à ce temps nouveau où les repères manquent et les concepts changent, le réexamen profond du concept de la sécurité classique cantonnée le plus souvent dans son acceptation militaire, devient dès lors indispensable.

Vient ainsi la guerre du Koweït qui a offert un cadre opportun pour relancer le dialogue sur les problèmes sécuritaires. Dans cette guerre, la dimension militaire s'est vue alors changer de forme. Or, l'opération de guerre comme telle, à l'exception de requérir plus qu'autrefois de fortes capacités logistiques, techniques et militaires, devait d'abord sa bonne réussite à l'action de plus d'un pays. De là, le recours à une coopération tant politique que militaire devenait ultimement nécessaire.

Dans la même veine et pour essayer d'éviter l'exaspération des sensibilités (ingérence interne, souveraineté nationale et nationalisme) très complexes, l'action militaire devait alors avoir l'aval d'un cadre international pluriel tel que l'ONU ou son exécutif le Conseil de Sécurité. A cet égard, la guerre du Koweït a très tôt enseigné que toute manœuvre de gendarmerie internationale qui ne solliciterait pas l'aide des États du Nord et du Sud touchés par le même problème, demeurera une manœuvre vouée politiquement à l'échec.

Dans cette optique, garantir alors la sécurité méditerranéenne requiert d'ores et déjà l'assentiment et la participation des pays du Sud. En revanche et afin d'éviter d'irriter toutes les sensibilités ainsi que d'accentuer les lourdeurs inhérentes à chaque pays riverain, il devient alors indispensable que le travail s'organisera à travers des structures régionales, d'où par ailleurs l'utilité stratégique d'un cadre régional tel que l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

Il faut dire qu'en Méditerranée, paradoxalement renforcée par cette transformation internationale d'après-guerre froide, la problématique sécuritaire doit ratisser large et comprendre ainsi des outils autres que militaires afin de dénouer les tensions conflictuelles. La Méditerranée, reconnue dans sa vocation vitale de voie de passage et d'approvisionnement en hydrocarbures, recouvre avec ce grand changement international, son poids stratégique. L'énergie arabe reste à cet égard, malgré la découverte des champs pétrolifères à travers le monde et malgré les solutions de rechange énergétiques explorées en Occident, d'un intérêt capital pour les Occidentaux. La guerre du Koweït l'a bien démontré et l'invasion de l'Irak l'a suffisamment confirmé.

Mais ces guerres exigeantes et épuisantes, qui ont miné et consumé les capacités américaines, ont pu aussi attester de l'impuissance des Américains de jouer de plus en plus au gendarme international. En fait, ont-ils tous les moyens militaires, financiers, politiques et techniques pour s'atteler à cette tâche ? Peut-on même se demander s'ils en ont encore le désir ? En fait leur politique de reléguer sur place la tâche à leurs alliés, ou par exemple de s'activer pour trouver une issue au conflit israélo-arabe, conforte la thèse du relâchement de leur politique de containment.

Revenons en Méditerranée avec le dialogue euro-arabe, pour constater notamment que depuis cette guerre du Koweït aux conséquences douloureuses et encore latentes avec l'invasion de l'Irak et ses retombées désastreuses, de même qu'avec d'autres événements survenus sur les rives de la Méditerranée lors des troubles de 1990 en Algérie ou encore avec la crise yougoslave en 1993, que le dialogue sécuritaire prend nettement le dessus sur celui de l'énergie. Lequel dialogue, avouons-le, est conçu déjà sur des intérêts ambigus et trop discordants.

À vrai dire, les facteurs d'insécurité inter-méditerranéens ne tournent pas seulement autour des hydrocarbures, ils sont aussi d'un autre ordre : économique et social. À l'horizon 2020, l'espace solide méditerranéen avoisinera les 520 millions d'habitants. Or avec ce nombre, on peut s'attendre à un effectif élevé de chômeurs qui pourra en quelque sorte affecter la stabilité régionale. En effet cette frange sociale composée par des chômeurs n'est-elle pas plus apte que d'autres à être enrôlée dans des mouvements d'intolérance et d'intégrisme? Cette catégorie sociale n'est-elle pas, côté sud, portée à immigrer par tous les moyens, même clandestinement? Il va sans dire alors que ces faits posent avec acuité la question du lien entre sécurité et coopération économique, deux composantes qui vont nécessairement de pair.

D'autres enjeux viennent également peser sur la balance du nouveau dialogue sécuritaire. Il faut savoir que la Méditerranée représente une source de vie inestimable pour ses riverains. Elle offre un côté pêche, mais aussi un côté tourisme et plaisance. Cette industrie est devenue importante car elle est choyée par la beauté naturelle et historique d'un espace pas comme les autres. C'est un espace hors du commun à préserver donc d'une exploitation massive et agressive de la part de ces deux industries, pêche et tourisme, ainsi que du danger polluant que représentent les usines implantées autour de la Grande Bleue.

La somme de tous ces facteurs, plus les répercussions des guerres irakienne et afghane, ainsi que l'obstination israélienne à toujours leurrer les Palestiniens, doivent naturellement redoubler l'engagement européen

en Méditerranée. Déjà, afin de contrebalancer le pouvoir américain trop aligné sur l'État hébreu, les Arabes ont manifesté à plusieurs reprises leur soutien à un rôle européen autonome et plus important, tant sur les plans régional qu'international. D'ailleurs par l'embargo pétrolier de 1973 qui a durement frappé les économies de la communauté européenne, les pays arabes ont voulu tout simplement dire aux Européens que le poids économique à lui seul ne suffit pas et qu'il est temps que l'Europe se libère de sa piètre condition de «nain politique» devant les États-Unis. En fait, les problèmes sécuritaires en Méditerranée viennent offrir à l'Europe l'occasion idéale pour exercer pleinement son rôle en Méditerranée avec le concours souverain du monde arabe.

Il est à rappeler enfin, que l'ébauche du dialogue sécuritaire ne date pas des événements du début des années 1990, mais remonte à l'après-choc pétrolier de 1973. Officiellement, elle découle de la Conférence de Helsinki de 1975, consacrée initialement à la sécurité et la coopération en Europe. L'Acte final de ce forum européen a mis l'accent, suite à l'insistance de Malte et de la Yougoslavie, sur l'éminente importance de la Méditerranée pour la sécurité européenne. Citons ceci : «nous sommes convaincus que la question de la sécurité en Europe doit être considérée dans le contexte plus large de la sécurité dans le monde et qu'elle doit être étroitement liée à la sécurité dans la région méditerranéenne toute entière, si bien que le processus de l'amélioration de la sécurité ne devrait pas être limité à l'Europe, mais devrait s'étendre à d'autres parties du monde et en particulier à la région méditerranéenne.» De plus, les signataires européens ont tenu à «chercher, en poursuivant l'amélioration de leurs relations avec les États méditerranéens non participants, à accroître la confiance mutuelle de façon à promouvoir la sécurité et la stabilité dans l'ensemble de la région méditerranéenne»⁴.

Dès lors, les pays arabes méditerranéens sont donc invités à toutes les réunions européennes sur la sécurité. Leur participation reste cependant

⁴ Cité par Bichara KHADER, *L'Europe et la Méditerranée : Géopolitique de la proximité*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 270-271.

symbolique : ils ne sont présents qu'à titre d'observateurs. C'est seulement à partir de l'après Koweït que les choses ont changé. Convaincus plus que jamais de la nécessité de mettre sur pied un forum commun sur la sécurité en Méditerranée, les Européens n'hésitent plus à tendre la main à la partie arabe de la Méditerranée, afin d'établir ensemble des règles du jeu communes, acceptées et respectées par tous. La Conférence de Barcelone a en ce sens représenté le socle et le promoteur d'un nouveau concept sécuritaire commun.

II - LA FONCTION DE L'ALTÉRITÉ ET L'ENVERS INSÉPARABLE

A - L'Union du Maghreb arabe, danger ou atout pour l'Union européenne?

Avant de voir si l'Europe a intérêt ou non à avoir en face d'elle un Grand Maghreb uni, vérifions d'abord si celle-ci s'intéresse d'emblée à son sud, à la Méditerranée.

Pour ce qui est de la Méditerranée en soi, il n'y a pas de doute que celle-ci occupe une dimension importante dans la conscience collective européenne. Elle renvoie en fait à un passé glorieux que l'expression romaine Mare Nostrum le résume bien.

À un autre niveau, le retour tous azimuts aujourd'hui des Européens à l'héritage philosophique grec et donc méditerranéen, qui a culminé par l'intégration de la Grèce au giron de l'Union, est vu comme un moyen de se procurer une composante qui manque lamentablement au tableau de chasse européen. Il s'agit selon nous de cette profondeur historique civilisationnelle que l'Europe, en faisant sienne la civilisation grecque ancienne, peut se débarrasser à jamais de cette image historique moyenâgeuse et barbare qui lui colle à la peau. Aussi par cette manœuvre, l'Europe peut renier à sa proche altérité, qu'est le monde arabo-musulman, son apport dans la civilisation européenne, ou du moins s'enorgueillir face à cette même altérité de posséder elle aussi, à l'origine, une prestigieuse civilisation.

De cet héritage grec devenu gréco-latin, n'oublions pas également que la Méditerranée participe de manière importante à l'autre marqueur fondamental de la culture européenne. Nous voulons parler ici tout

particulièrement de la religion judéo-chrétienne qui a pris naissance et s'est développée en Méditerranée. Évidemment, d'autres formes de référence à la Méditerranée rattachent même les Européens du Nord, à la Mare Nostrum. Celles-ci partent du symbolique à l'architectural en passant par l'économique et le diététique.

Maintenant regardons sur un autre plan, celui de sécurité, pour dire que l'intérêt européen pour la Méditerranée et de là, à la coopération sécuritaire avec les voisins du Sud, est un intérêt grandissant et moult fois exprimé sans ambages. Très tôt, comme on l'a déjà vu, la Conférence d'Helsinki en 1975 en donne le ton. Trois pays méditerranéens participant à cette conférence, Malte, Chypre et la Yougoslavie réussissent, malgré la spécificité de l'ordre du jour consacré aux questions continentales européennes, à y inscrire la zone méditerranéenne.

Ce début a ensuite ouvert la voie vers d'autres conférences et colloques se consacrant cette fois-ci à la Méditerranée et même à des projets méditerranéens plus spécifiques comme «le Processus 5+5», se limitant à la Méditerranée occidentale.

Mais à vrai dire la consécration méditerranéenne a pris forme avec le troisième élargissement de l'Union, élargissement qui a ramené l'Europe à la Méditerranée. Le poids économique et humain de l'Europe du Sud a en fait, forcé la «méditerranisation » de l'Union. Du coup, celle-ci s'est déplacée à quelques kilomètres seulement du Maghreb, quelque quinze kilomètres séparant ainsi l'Espagne du Maroc.

On comprend dès lors l'intérêt des Européens, même les non-riverains de la Méditerranée et membres de l'Union européenne, pour la sécurité méditerranéenne. Dans un vieux continent traumatisé par les guerres, l'Europe ayant été le théâtre de deux grandes guerres et de ce qu'on a appelé communément la guerre froide, on peut alors facilement comprendre que la dimension sécuritaire reste encore le souci majeur de tous les Européens.

Dans un document révélateur publié par le Parlement européen et intitulé *Rapport sur les positions des États membres de l'Union européenne*

dans la perspective de la conférence intergouvernementale de 1996, le souci des Quinze à propos de la sécurité paraît très patent. La préservation de la paix et de la stabilité en Europe de même que celle de sa périphérie préoccupent tout le monde sans restriction.

À titre d'exemple, des pays comme l'Irlande, la Finlande ou l'Autriche qu'on peut appeler neutres, veulent astreindre la Politique étrangère et la sécurité commune (PESC) de l'Europe à une recherche pacifique de la paix. L'Irlande conçoit la politique de défense commune dans le cadre d'un désarmement et de contrôle des armements. La Finlande «souhaite une Union qui garantisse efficacement le bien-être et les valeurs communes de ses citoyens et qui œuvre simultanément pour le développement de la communauté internationale vers la stabilité, la coopération et la sécurité». Quant à l'Autriche, «son intérêt primordial est que l'Union devienne un facteur de stabilité en Europe». Pour d'autres pays comme la France, l'Italie ou l'Espagne, la sécurité passe par le renforcement de la PESC. Les Français la veulent «plus visible et plus déterminée», tandis que les Italiens désirent «la doter des instruments nécessaires».

Une autre catégorie de pays interprète toutefois la politique sécuritaire européenne d'une façon plus particulière. La Grèce, par exemple, met l'accent sur le fait que la «sécurité ne revêt pas seulement un aspect militaire, mais elle comporte également une dimension économique et politique». Le Danemark, dans la foulée des élargissements et des ententes avec les pays tiers, rattache la sécurité, défi majeur pour l'Europe, à un autre défi : la démocratie. Le Royaume-Uni, un cas typique dans son genre, après l'affirmation de son attachement à l'Alliance atlantique (OTAN), reconnaît «la nécessité pour les Européens de prendre plus efficacement en charge leur part dans la promotion de la sécurité et de la stabilité en Europe, dans les régions périphériques et au-delà, et de répartir équitablement cet effort entre toutes les nations européennes».

Cependant, à travers cet imbroglio sécuritaire européen, il va de soi que la Méditerranée, périphérie immédiate de l'Union européenne et zone hautement stratégique occupe une place prépondérante dans la stratégie sécuritaire de l'Union européenne. Faut-il rappeler que sur le plan

énergétique, la Méditerranée constitue un lien direct aux sources d'hydrocarbures et par ricochet la voie maritime la plus vitale pour les importations énergétiques de l'ensemble européen.

En effet, la Méditerranée qui relève de cet environnement immédiat, au même titre que l'Europe centrale et orientale, devient alors avec la tendance de la réorganisation des espaces des années 90, un point cardinal majeur pour l'Union européenne. Surtout que le rééquilibrage à l'Est s'est soldé par un camouflet balkanique encore très amer pour les Européens.

Dans ce contexte justement, nous dirons à la suite de Bichara Khader, que la région méditerranéenne «est le lieu privilégié d'application de la toute nouvelle politique extérieure et de sécurité commune (PESC), mise précisément en place au moment de l'échec balkanique»⁵. En effet, la toile de fond pour mettre en œuvre cette politique est déjà là. Des questions comme l'immigration, le danger de déstabilisation politique et sociale, les activités intra étatiques (drogues, armes, etc.), jumelées à la question de la concurrence américaine dans la zone méditerranéenne, de même que la volonté européenne d'y pallier, sont des questions qui favorisent d'emblée l'implication de l'Europe et l'application de cette vision européenne de politique étrangère et de sécurité commune.

Toutefois, une mise en garde doit être signalée à propos de cette vision sécuritaire. Il s'agit ici de ne pas l'inscrire dans une approche de défense, car entre sécurité et défense, la nuance reste en fait très grande. Les Européens sont habitués, réflexe de guerre froide, à concevoir les problèmes chez les voisins comme des menaces dont il faut se prémunir et se défendre. Or, une telle approche de défense qui semble être héritée des stratégies d'affrontement entre Est et Ouest ne pourrait que mener à l'érection d'un mur en Méditerranée et remplacer par là celui de Berlin. De plus, cette approche représente une vision qui porte en son sein son échec. Un échec, compte tenu bien sûr de l'importance stratégique de la Méditerranée et de l'étendue des liens historiques et contemporains qui transcendent les deux rives.

⁵ Bichara KHADER, *Le partenariat euro-méditerranéen après la conférence de Barcelone, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 8.*

En réalité, disait François Charollais, écrivain français, mais aussi capitaine de vaisseau (H) d'où le poids de son témoignage : « Cette approche de "défense" [celle occidentale face au bloc de l'Est] n'est pas satisfaisante car il s'agit non pas de défense en Méditerranée mais de sécurité, et si la défense se prépare contre quelqu'un, la sécurité se fait avec quelqu'un. »⁶

Par ailleurs, si on se réfère à toutes les rencontres euro-méditerranéennes des années 90, surtout à celle de Barcelone, ce concept de sécurité coopérative a été souligné et mis de l'avant par les Européens. Ceux-ci, conscients enfin de tous les enjeux, tiennent à en partager la responsabilité avec leurs voisins du Sud. Évidemment, un pacte de stabilité en Méditerranée requiert d'ores et déjà une confiance mutuelle et une solidarité commune.

L'intérêt de l'Union européenne pour la Méditerranée sur le plan sécuritaire étant en fait mentionné, regardons maintenant l'intérêt direct de celle-ci par rapport au Grand Maghreb. Commençons par la sécurité, en disant que l'Union du Maghreb Arabe (UMA) se présente comme un partenaire efficace dans cette dynamique de la sécurité en Méditerranée occidentale et au sud de la Méditerranée en général. En fait le traité constituant l'UMA a mis en place un édifice institutionnel assez solide qu'on ne peut pas ignorer, et surtout que celui-ci renferme en son sein une grande dimension sur la sécurité régionale.

D'autre part, le Maghreb comme ensemble joue le rôle de pivot stratégique autour duquel se formulent les conceptions sécuritaires européennes mises de l'avant par les quatre sœurs latines. Lesquelles sœurs sont particulièrement sensibles à la situation maghrébine. Deux tendances sont alors formulées. La première veut se concentrer uniquement sur la Méditerranée occidentale tout en prenant en compte la proximité géographique, les interactions historiques et récentes ainsi que les intérêts nationaux qui sont de loin plus importants que dans le bassin oriental. L'autre tendance cependant vise surtout, une fois l'expérience

⁶ François CHAROLLAIS, in *Demain la Méditerranée*, Fondation méditerranéenne d'études stratégiques, Paris, Publisud, 1995, p. 12.

de la Méditerranée occidentale réussisse, à propager l'expérience à toute la Méditerranée. Il est à noter ici que la première tendance est soutenue par la France et le Portugal, tandis que la deuxième est soutenue par l'Italie et l'Espagne. Certainement ces deux derniers pays veulent par leur position équilibrer ensemble l'influence française. Bien que l'Espagne ait marqué, après la guerre du Koweït, sa préférence pour la première tendance.

Mais en dépit de ces divergences, il faut dire que les deux tendances s'entremêlent. D'ailleurs, c'est ce qui explique l'appartenance de ces mêmes pays latins à la fois au Processus 5+5 (l'Arc latin plus Malte vis-à-vis de l'UMA) et à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM) qui englobe tous les pays méditerranéens de même que ceux de l'Union européenne.

Dans le même ordre d'idée, il faut mentionner que les Européens s'entendent pour voir se développer, sur le plan sécuritaire, une seule voix unifiant les réactions et les attentes des pays maghrébins. Au nom de la cohérence, du pragmatisme et de la fluidité des règles à établir et des décisions à prendre, les Européens préfèrent certainement discuter entre entités : l'Union européenne d'un côté et l'Union du Maghreb arabe de l'autre.

Sur le plan économique toutefois, le lien avec la dimension sécuritaire est très étroit. Partant de la constatation selon laquelle l'enrichissement de la région conduit inévitablement à la diminution des risques, les Européens semblent s'aligner sur la position maghrébine, laquelle est de faire le lien entre la sécurité et la coopération économique.

Après tout, cette conception ne fait-elle pas l'affaire des Européens? Un Maghreb uni, développé, stable et traditionnellement consommateur avec 150 millions d'âmes ne profite-t-il pas aux industriels Européens? Ces mêmes industriels ne trouvent-ils pas leurs comptes dans des grands projets d'union maghrébine : un train à grande vitesse (TGV) trans-maghrébin par exemple, ou encore une autoroute trans-maghrébine, voire tout méga projet d'infrastructure.

L'intégration maghrébine qui doit renforcer l'échange déjà très important avec l'Europe, ne rehausse-t-elle pas également par une coopération mutuelle avec l'ensemble européen, le poids de la région méditerranéenne en général et la place de l'Union européenne sur l'échiquier mondial en particulier?

Au fait, dans un monde très concurrentiel et qui se dirige de plus en plus vers de grands ensembles, le Grand Maghreb deviendrait indubitablement un enjeu économique décisif entre les deux blocs européen et américain. C'est pourquoi, les Américains n'ont pas ménagé ces dernières années toutes les formes de « séduction », allant de l'aide aux gouvernements en place à l'appui souvent officieux aux sociétés civiles maghrébines. Quant aux Européens qui s'attachent au Maghreb par des liens très importants, qu'ils soient de nature historique, économique, culturelle ou sociale, la Méditerranée occidentale est considérée comme une partie intégrante dans la constitution du bloc européen. Dès lors, les démarches et les attentes maghrébines ne peuvent pas être tout simplement escamotées par l'Union européenne.

B - L'Union européenne, adversaire farouche ou allié objectif pour le Maghreb?

«L'identité est imposée de dehors»

Alain Touraine

L'obsolescence du pacte de Varsovie et la fission du bloc soviétique ont de *facto* imposé une nouvelle dynamique internationale affectant même les relations euro-maghrébines. Avant 1989, date de ces événements majeurs, le monde bipolaire permettait aux pays maghrébins de se positionner comme non-alignés par rapport aux deux super puissances. Aujourd'hui, la crainte d'être balayés et davantage marginalisés par l'avènement d'un monde unipolaire pousse les Maghrébins à favoriser une des composantes de ce monde unipolaire. L'Union européenne représente en ce sens cette composante capable de pondérer l'hégémonie américaine et de jouer le pendule équilibrant dans l'espace méditerranéen.

Dans cette optique, les Maghrébins vont même jusqu'à accepter quelques manœuvres sécuritaires européennes, à l'instar des satellites Hélios opérés par les pays latins vers le Sud. Ce projet militaire d'observation

spatiale est officiellement occulté par les États maghrébins. La compréhension maghrébine range en fait ces projets dans la période des tensions larvées entre Est et Ouest. En effet, les satellites Hélios remontent à l'avant 1989, et la défense européenne en cours de constitution se présente pour le moment comme une défense contre aucun ennemi désigné.

D'autres raisons viennent toutefois conforter la position maghrébine et démontrer comment l'Union européenne ne constitue pas en soi un danger mais plutôt un allié pour le Maghreb. A ce propos, Patrice Van Ackere⁷ dénombre sept pertinentes raisons que nous reprenons ici volontiers leurs titres, tout en donnant nos explications propres :

La Communauté européenne, facteur d'équilibre en Europe :

Le souvenir de deux terrifiantes grandes guerres d'origine européenne qui ont affligé de plein fouet les populations maghrébines, justifie bien la position des pays du Maghreb de voir toujours l'Europe comme un havre de paix, et de stabilité ;

La Communauté européenne, facteur d'équilibre au Sud :

Une Europe stable au nord de la Méditerranée, cherche inévitablement à stabiliser son flanc sud. Il y va de sa sécurité. Toutefois, cette stabilité passe par l'adoption d'une sécurité commune et par l'établissement d'une coopération économique fructueuse pour les deux rives de la Grande Bleue. Ceci rejoint par conséquent le point de vue du Maghreb ;

La Communauté européenne, creuset d'une politique fondée sur le droit :

Si dans le passé quelques États, aujourd'hui membres de l'Union européenne, ont eu recours à la force sans aucun respect du droit international, l'évolution depuis lors, de la dynamique internationale ne permet plus ce genre de recours. De plus, la mise en place de la politique extérieure et de sécurité commune basée sur la concertation et le consentement entre les pays de l'Union complique véritablement le recours à la force ;

⁷ Patrice VAN ACKERE, «La Communauté européenne, menace ou alliée pour le Maghreb ?», in Marie-Lucy DUMAS (1992), op. cit., p. 115-126.

La Communauté, pôle stable et autonome :

Une identité européenne de défense déplaît sûrement aux États-Unis. Celle-ci va en fait à l'encontre des intérêts américains parce qu'elle remettrait en cause la domination des Américains en Europe, voire même dans le monde. Également celle-ci renforcerait le poids des Européens à la table des négociations internationales et accroîtrait la concurrence européenne dans l'industrie d'armement. Bref, elle élargirait l'autonomie et la marge de manœuvre de l'Union européenne vis-à-vis de son allié du Nouveau Monde. Un fait qui à lui seul, étant donné la concurrence inhérente entre les deux pôles, profiterait au Maghreb ;

La Communauté, source d'une aide accrue et coordonnée pour le Maghreb :

Les liens avec le Maghreb existent déjà dans le texte fondateur de l'Union européenne à Rome en 1957. Il s'agit de l'article 131 qui insiste sur les privilèges accordés aux anciennes colonies. Mais avec le temps, la consolidation de la politique commune au sein de l'Union a donné une approche méditerranéenne de l'Europe. Comme elle a aussi annoncé une nouvelle donne sur le plan financier : l'appui financier n'est plus l'affaire d'un ou deux États mais de l'ensemble européen ;

La Communauté, modèle pour l'UMA :

Après l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté européenne et la signature de l'Acte unique européen en 1986, les pays maghrébins ont mis une sourdine à leurs différends et ont fait de leur union un impératif à leur survie. Il va sans dire donc que la consolidation de la Communauté européenne a joué un rôle décisif dans la décision de la fondation de l'UMA, le 17 février 1989. Par ailleurs, même si officiellement le Traité de Marrakech constituant l'UMA ne l'indique pas, le modèle d'union européenne, vieux déjà de 32 ans, est et reste la référence par excellence pour les signataires maghrébins ;

La Communauté, avocat du Maghreb :

Étant donné les liens différents entre l'Union européenne et le Maghreb, les Européens ne peuvent pas se désintéresser de leur voisin du Sud. Au contraire, dans la logique économique des grands ensembles,

l'Europe, première puissance commerciale mondiale a besoin d'un environnement immédiat fort pour aspirer à la première puissance économique au monde. Avec un tel poids dans les grandes arènes internationales, l'ensemble européen ne peut que défendre les intérêts d'un partenaire, le Maghreb, avec lequel il se lie depuis fort longtemps.

En somme, nous pouvons donc affirmer que l'Union européenne ne peut être qu'un allié objectif du Maghreb. Sachant que celle-ci est, par nécessité, incontournable. L'ouverture sur le marché européen, qui est un marché riche et de proximité, ne profite-t-elle pas à la restructuration des appareils productifs maghrébins ? Cette ouverture n'implique pas-t-elle à terme un régime préférentiel maximal de libre-échange, un accueil des investissements privés et publics européens, et une accélération optimale du développement économique et du confort social tant recherché ? Enfin, cela ne signifie-t-il pas au bout de la ligne, une mise à niveau (pertinence et outils garantissant), une harmonisation et une complémentarité des économies maghrébines. Ce sont des dimensions plus que jamais impératives à la cause unioniste du Maghreb.

EDIFICATION NATIONALE COMME PRÉALABLE À L'ÉDIFICATION RÉGIONALE

Abdenmour Benantar

Maître de conférences, Université de Batna, Algérie

J'ai dit, à l'occasion d'un séminaire du CEMI, ici même, au sujet du processus de paix, qu'il y avait beaucoup de processus et très peu de paix. Pour ce qui est de la Méditerranée, on peut dire que qu'il y a trop de sécurité, ou plutôt de sécurisation, et peu de développement. Il y a en fait très peu de sécurité puisqu'on en parle beaucoup mais on fait très peu de choses pour améliorer la situation sécuritaire dans la région.

Il faut dire que l'articulation sécurité-développement est en quelque sorte en perpétuelle mutation. Certes, on s'accorde à dire qu'il ne peut y avoir de développement sans sécurité, mais ce positionnement ne décide pas de leur classement dans les priorités des Etats. Ce sont bien les événements majeurs, ou les paramètres globaux, qui déterminent *in fine* le classement de l'un et de l'autre dans les priorités des Etats. Deux paramètres globaux ont joué, ces dernières années, un rôle majeur dans le classement-déclassement de la sécurité et du développement. Au départ, la mondialisation a déclassé les questions sécuritaires et mis sur le devant de la scène les questions économiques. La mondialisation a alors occulté la question sécuritaire et mêmes ceux travaillant sur la sécurité étaient un peu marginalisés. Mais suite aux attentats du 11 septembre, la mondialisation est réinvestie par le politique et donc par le sécuritaire. Cela a coïncidé avec une certaine évolution au niveau conceptuel, c'est-à-dire un approfondissement de l'élargissement du concept de sécurité et de la forte affirmation des écoles critiques et de l'école de Copenhague se réclamant en général du constructivisme. Autrement dit, la forte implication des acteurs étatiques dans les questions de sécurité, élevées au rang de questions sacrées en raison du terrorisme, a été accompagnée d'une révision conceptuelle profonde des objets référents de la sécurité.

¹ Ce texte est une transcription d'une communication orale.

Ce qui revient à relativiser, le mot est faible, la centralité de l'Etat comme référent de la sécurité.

Il convient de souligner que la sécurisation à outrance induite par les événements du 11 septembre a mis en évidence des contradictions dans les actions des Etats. Ces derniers qui se disent dépassés par le processus de la mondialisation ont rapidement repris la main, en matière de sécurité. Autrement dit, s'ils veulent agir sur certaines questions, ils peuvent le faire. En outre, des Etats, notamment du Sud, qui prétextaient le manque de moyens pour justifier l'état de leur non-développement trouvent paradoxalement des moyens colossaux pour les questions de sécurité. D'importants moyens matériels et financiers sont, par exemple, mobilisés pour des dispositifs sécuritaires anti-terrorisme, anti-migration...

COMMENT LE RAPPORT SÉCURITÉ-DÉVELOPPEMENT S'ARTICULE-T-IL ?

On peut d'emblée dire que la sécurité est un préalable au développement. On ne voit jamais des investissements directs étrangers (IDE) se diriger vers des pays très instables. On n'imagine pas un investisseur américain, européen, algérien ou Tunisien, aller investir en Somalie actuellement. La sécurité est bien un préalable au développement. Pour revenir au titre de ma communication : pourquoi la «stabilité sécuritaire et institutionnelle d'abord» ?

Cette «affirmation» part d'un double principe. D'abord, un Etat qui a échoué au plan national, en terme d'édification nationale, ne peut pas réussir au d'édification régionale. Ensuite, un pays, et peu importe sa situation géographique, qui n'a pas réussi à évacuer la violence de la sphère publique, ne pourra pas construire un ordre régional sécurisé, parce qu'il n'a ni la culture ni les moyens. S'il est en désordre interne, il n'aura pas la possibilité et les moyens d'établir un ordre régional. Evidemment, l'évacuation de la violence de la sphère publique au plan interne signifie l'existence d'un grand consensus national au sein de l'Etat, entre société et l'Etat, sur des questions fondamentales. C'est dans ce sens que la stabilisation sécuritaire et institutionnelle demeure un préalable au développement et à l'édification régionale.

Bien entendu, cette stabilisation à la fois sécuritaire et institutionnelle (des institutions étatiques bien établies et fonctionnant correctement) concerne également la sphère économique. Si un Etat est incapable de récolter des impôts auprès de simples commerçants, comment peut-il demain, dans une zone de libre échange, contrôler la règle d'origine et authentifier la traçabilité du produit en cas d'application d'une règle de précaution par exemple. On parlait hier, dans l'une de nos séances de travail, de produits contrefait, un Etat dépourvu d'institutions fortes et fiables ne peut par lutter contre la contrefaçon.

EDIFICATION NATIONALE ET EDIFICATION RÉGIONALE

Les problèmes sont liés, la vulnérabilité interne a toujours constitué un terreau pour la pénétration et l'infiltration extérieure. De ce fait, la consolidation de la posture interne est la première étape, nécessaire, pour toute consolidation régionale. Et je reviens, encore une fois, à la stabilité politique des régimes : des régimes qui souffrent d'une instabilité interne ne peuvent pas prétendre à une stabilité régionale. De plus, les régimes instables sont généralement méfiants à l'égard des initiatives extérieures car ils voient dans celles-ci une menace, à terme, à leur propre stabilité. Cela s'est vérifié avec les pays de l'Est : plus ces pays s'ouvraient sur l'Ouest, plus leur autorité (autoritaire) s'effritait. Un régime autoritaire se fonde sur sa machine répressive, une fois cette dernière cesse de fonctionner, et c'est ce qui s'est passé dans les pays de l'Est, tout s'effondre. Toutefois cela n'a pas entraîné une anarchie dans ces pays parce que l'Occident était là pour prendre le relai. Alors qu'au Sud, l'Occident ne prend pas le relai, et s'il le fait, ça sera un facteur de trouble et de désordre, comme on l'a vu en Irak où les Etats-Unis ont été producteur de désordre.

En somme, la relation entre l'édification institutionnelle étatique et l'édification institutionnelle régionale, sont intimement liées. Si on s'intéresse davantage au Maghreb on constate qu'il y a une édification nationale mais encore inachevée. Or, un tel processus inachevé donnera forcément naissance à quelque chose d'inachevé, c'est ce qui se passe avec l'UMA qui est à l'image de ses Etats membres.

TYPOLOGIE D'ETATS RENTIERS

L'un des éléments qui bloquent un peu l'édification nationale, c'est bien la situation rentière des Etats. Et là je pense qu'on a l'habitude de reprendre le schéma traditionnel de la rente, moi j'ajouterais un autre aspect. Dans le monde arabe vous avez des Etats rentiers réels, le cas de l'Algérie, l'Arabie saoudite et la Libye, et vous avez des Etats rentiers par ricochet, c'est-à-dire des Etats vivant en partie dans l'assistant (assurée par la rente et/ou l'aide arabe et américaine), la Jordanie et l'Égypte font parties de ces pays-là. Or, quelqu'un qui vit dans l'assistanat au plan interne, ne peut pas produire une structure régionale viable. Comme on dit, l'argent c'est le nerf de la guerre, mais l'argent est aussi le nerf de la paix, je dirai, dans le cas qui nous intéresse ici, que l'argent est le nerf de l'édification régionale. Cela m'amène à une autre idée que je voudrai évoquer, à savoir la prise en charge par certains acteurs de la question de l'intégration régionale.

PRISE EN CHARGE DE L'ÉDIFICATION RÉGIONALE ET RETOUR SUR INVESTISSEMENT

Ici au Maghreb, l'une des problématiques de la construction maghrébine réside dans le fait que des pays aisés financièrement comme l'Algérie et la Libye n'ont pas la volonté politique de mettre leurs moyens dans la construction maghrébine. Si la France et l'Allemagne n'ont pas voulu mettre les moyens nécessaires, l'Europe n'aurait pas cette posture-là. Elles ont mis des moyens colossaux au service de la construction européenne et il est logique qu'elles en soient parmi les principaux bénéficiaires eu égard à l'effort politique et économique consenti. En revanche, au Maghreb on veut tous être des poids lourds régionaux et avoir le leadership régional, or cela se paye. Il faut que certains Etats supportent le fardeau de l'édification régionale et ils seront récompensés car il y a toujours, dans les processus d'intégration régionale réussie, un retour sur investissement. Aujourd'hui, la puissance de la France est liée à la celle de l'Europe et vis-et-versa, et c'est pareil pour l'Allemagne. Donc demain si la Libye, le Maroc et l'Algérie, les plus puissants du Maghreb, décident de mettre les moyens nécessaires pour la construction maghrébine, ils seront au final les premiers à profiter de l'intégration maghrébine.

PEUT-ON CONSTRUIRE UNE ZONE DE PROSPÉRITÉ AVEC DES CONFLITS PERSISTANTS ?

Je reviens à la question qui a été posée à l'ensemble des communications de cette séance : peut-on construire une zone de prospérité avec des conflits persistant ? En fait, tout dépend de la nature du conflit. Si le conflit porte sur des questions fondamentales, des questions de survie, il est clair qu'aucune prospérité n'est possible, exceptée pour la partie dominante et encore le manque à gagner est considérable. Lorsqu'il y a des conflits qui concernent la survie des populations, comme c'est le cas en Palestine, là vous ne pouvez pas aller loin. Cela n'empêche pas pour autant de déclencher une dynamique de paix, mais il ne faut pas s'attendre à des miracles, parce que la question touche à la survie. Vous ne pouvez pas parler de la vertu des investissements ou du libre-échange à des gens vivant sous occupation et dont l'espérance de vie est nettement réduite. Par contre pour la conflictualité à très basse intensité, à savoir, celle des malentendus, on peut avancer en matière de développement économique. On peut s'attaquer aux malentendus au moyen de mesures de confiance : la communication permet de pallier tout ce qui est problématique en ce qui concerne l'imprévisibilité et l'incertitude, la communication accroît toujours la confiance et le contraire est vrai.

SÉCURITÉ EN MÉDITERRANÉE : APPROCHE GLOBALE ET APPROCHES SOUS-RÉGIONALES

On peut donc pallier à cette double problématique d'imprévisibilité et d'incertitude via des mesures de confiance et de sécurité traitant ainsi certains conflits ou certains foyers de tension. Cela m'amène à faire un très bref résumé concernant le paysage sécuritaire en Méditerranée. Bien qu'une approche globale de sécurité en Méditerranée soit nécessaire, le(s) contexte(s) méditerranéen(s) exigent une approche multidimensionnelle. La prolifération des initiatives en Méditerranée, séparées les unes des autres, n'a eu aucune incidence sur la sécurité en Méditerranée. Il est donc nécessaire de s'intéresser à chaque sous-ensemble avant de prétendre à une action globale. Toutefois, certaines questions de sécurité sont

transversales et concernant donc l'ensemble des Etats de la région rendant ainsi toute différenciation inopérante comme en atteste la question de la prolifération. Supposons que les pays de la rive Sud se mettent d'accord pour étendre le traité de «Pelindaba», le traité qui fait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires à la partie méridionale de la Méditerranée. La plupart des pays de la Méditerranée peuvent en effet demander à ce que la Méditerranée une zone dénucléarisée! Comment traite-on alors cette question ? Le cloisonnement n'est pas tenable. Mais cette approche globale ne signifie pas pour autant que l'on ne doit pas traiter les problèmes à un niveau sous-régional. Je reviens au paysage de sécurité méditerranéen, la Méditerranée est un tout, mais elle ne constitue pas une région : c'est un ensemble de régions. La problématique de la dynamique sécuritaire maghrébine diffère nettement de celle des Balkans, à forte orientation ethnique, ou la dynamique sécuritaire proche orientale qui touche à des questions de survie de populations.

IMPACTS DE L'INTÉGRATION DE L'EUROMED SUR LE MAGHREB -2010 ET SCÉNARIOS

Prof. Ridha Tlili

I - MÉTHODOLOGIE

Evaluer les impacts des effets de l'Euromed sur le Maghreb, ne peut se faire d'une manière précise qu'à travers le long terme. Toutes initiatives qui ne tiennent compte que de l'immédiat, restent incomplètes et insuffisantes, d'autant que cette évolution s'articule dans les faits autour de plusieurs paradigmes, notamment :

- Les relations entre Etats Magrébins et Etats Européens ;
- Les relations entre chacun des pays du Maghreb et l'Union Européenne ;
- La convergence de la société civile ;
- Les rapports entre entreprises du Sud et celles du Nord ;

Par ailleurs, il existe des aspects quantifiables, évidents que nous pouvons analyser avec des outils normalisés particulièrement, dans les domaines économiques comme ils existent des impacts non quantifiables, pour le moment du moins, qui relèvent de la pensée, des symboles, de la représentation et des comportements sociaux.

Enfin nous signalons également que toute étude d'impact comporte un certain nombre de messages qui traduisent un positionnement et une vision singulière des relations internationales. Notre propos se limitera donc à un bref constat qui permettra d'aborder les scénarios proposés.

II - L'ENVIRONNEMENT GÉOPOLITIQUE

Sans aucun doute cet environnement Euro-Méd se distingue par la proximité historique, géographique, et dans une large mesure, par une proximité culturelle qui reste encore peu développée et peu visible particulièrement dans les études d'impact.

En effet, les relations politiques, économiques entre le Maghreb et l'Europe ne datent pas d'aujourd'hui. C'est pourquoi nous considérons que la Conférence de Barcelone et les Accords d'Associations, représentent à la fois une continuité et une rupture avec tous les modèles colonialistes connus au XIX^{ème} et au XX^{ème} siècle.

Toute proximité imposée par la géographie est une constante dans la perception des relations entre pays voisins, ce qui explique en partie, l'existence d'une aire euro-méditerranéenne, terme utilisé fréquemment par les géographes qui désigne un ensemble spatial qui mue à travers à la fois les conflits, la confrontation et la complémentarité. Cette définition s'applique parfaitement à l'espace Euro-méditerranéen (voir toute l'histoire de la zone depuis l'antiquité).

C'est pourquoi l'espace vital de l'Europe comme celui du Maghreb se rencontrent depuis des siècles autour de plusieurs axes tels que :

- La sécurité ;
- La paix ;
- Le commerce ;
- Les alliances et les ruptures stratégiques ;
- La mobilité des hommes,...

Même si, le concept d'espace vital renvoie à la géopolitique allemande d'entre deux guerres, il reste néanmoins opératoire une fois actualisé pour saisir l'importance des impacts dans un ensemble spatial donné. Il est clair que tous les conflits en Méditerranée favorisent une volonté d'élargir et de protéger ce qui est perçu comme espace vital soit pour l'expansion économique ou encore pour l'expansion idéologique et religieuse.

C'est pour toutes ces raisons, que les courants politiques, culturels ou religieux qui considèrent aujourd'hui que le processus de Barcelone est une invention néo-colonialiste, ou un ensemble creux de sens politique, se placent et se positionnent le plus souvent dans la sphère idéologique, qui d'emblée rejette l'existence même d'une aire géoculturelle ancrée dans l'histoire de la région qu'on pourrait désigner la «Méditerranée Euro-

Arabe». C'est dans ce cadre qu'il faudrait rappeler en permanence que c'est la première fois dans l'histoire de la région, que l'on pense à établir entre les deux rives de la Méditerranée un lien librement consenti sous forme de contrat d'association.

III - RÉTROSPECTIVES

En vue de situer l'ampleur de ces impacts, il y a lieu d'abord, d'introduire une brève rétrospective.

En fait, la meilleure synthèse de cette rétrospective se résume ainsi : la Méditerranée n'est pas seulement notre passé, elle est surtout notre avenir. Alors quelles-étaient les principales étapes qui ont participé à la définition de cet avenir « partagé » ?

- La Conférence de Barcelone ;
- Le Processus de Barcelone ;
- La signature des Accords d'Association ;
- La mise en place de structures de dialogue politique et de sécurité ;
- La zone de libre échange ;
- La mise en place de plusieurs instances de consultation et de coopération économique ;
- La création d'un forum civil, syndical, genre,...
- La politique de voisinage ;
- Le statut avancé de partenariat.

Tous les secteurs ont été touchés par cet Euromed, le textile le tourisme, l'énergie, la finance, l'environnement, l'immigration, l'artisanat, le patrimoine, l'éducation,... Des centaines de rencontres ont été organisées partout et en de diverses circonstances, ce qui sous-entend une mobilisation certaine, et malgré des critiques même justifiées parfois, il existe aujourd'hui un substrat politico-culturel remarquable, qui préfigure l'émergence d'une conscience partagée et d'un futur en grande partie commun.

Par ailleurs, il existe un autre aspect négligé dans ce type d'exercice d'évaluation de cet impact, il concerne ce que j'appelle les bibliothèques «Euromed-Maghreb» : il n'y a jamais eu dans l'histoire autant de

publications, d'études, de rapports, d'actes de colloques, de séminaires, de romans, d'articles de presse concernant tous les secteurs impliqués dans le partenariat. Et depuis les cinq dernières années, la création de plusieurs sites a rendu pratiquement toutes les informations sur l'état d'avancement et sur tous les projets Euromed accessibles en grande partie au public.

En bref, je dirai que tout a été dit et écrit sur ce sujet.

Cependant, il faudrait insister dans cette brève rétrospective, sur les quatre éléments stratégiques qui méritent d'être mis en valeur :

- La dynamique des 5+5 ;
- La politique de voisinage ;
- Le statut de coopération avancé ;
- L'Union Pour la Méditerranée.

IV - 2010 QUELLES PERSPECTIVES ?

Aujourd'hui, nous n'avons pas de réponse claire, tout au plus nous pouvons proposer des scénarios en partant d'une synthèse en forme de la conclusion de l'ouvrage «5+5=32, Feuille de Route pour la Méditerranée» :

La Méditerranée se trouve « à la croisée des chemins, face aux défis,..., l'alternative se trouve dramatiquement simplifiée : soit de manière significative, la Méditerranée accentue son intégration économique, et l'Europe et ses voisins, conforteront le rang qui doit être le leur, leur insertion dans l'économie-monde, soit rien n'est fait de plus qu'aujourd'hui, et notre conviction est que dans ce cas, la Méditerranée insensiblement se fracturera multipliant ainsi les risques de marginalisations économiques et des dérives politiques ».

Certes, cette réflexion est très générique, mais elle est fort utile. En effet, suite à la crise économique, qui se prolongera probablement en Europe jusqu'à 2011, nous pouvons proposer des scénarios plus proches de la réalité :

- Le premier scénario consiste, au retour de la croissance en Europe. La crise sera atténuée, évitant ainsi qu'elle se prolonge aux autres pays du Sud. Le cas de la Grèce constitue un signal grave. Le

prolongement de la crise, limiterait la capacité de l'Europe à mener une politique Euromed, et Euromaghrébine soutenue par manque de moyens financiers : protectionnisme, dérives xénophobe, etc. Le développement de la crise engendrerait un ralentissement significatif des économies magrébines provoquant un malaise social et peut être des crises politiques. Dans ces conditions, les Etats maghrébins seront tentés de recourir à d'autres partenaires, notamment la Chine pour sauver leurs pouvoirs en place.

Ce scénario négatif pourrait être accéléré par des tensions internes au Maghreb ou par l'instabilité géopolitique du Proche Orient, par la généralisation du modèle d'affrontement qu'a connu Gaza, ou par un conflit armé dans la région (Iran, Israël, Arabie Saoudite, Syrie, Liban, La Jordanie,...), ce qui aura pour effet certain le repli identitaire du monde arabe et la victoire du populisme, du fatalisme et du religieux.

- Quant au second scénario, il consiste à la relance de la croissance en Europe et à l'émergence d'une Europe d'après crise, forte, pouvant instaurer une politique étrangère homogène et autonome, disposant de moyens financiers à la hauteur des objectifs inscrits dans le cadre du projet de l'UPM, proposant un consensus, de gestion du Sud de la Méditerranée, cohérence de la politique étrangère, bonne articulation avec la politique économique, de défense et de sécurité vis-à-vis de tous les pays du Maghreb.

De son côté, le Maghreb est appelé à promouvoir un nationalisme d'intérêt et non d'identité « Magrebo-Européen » et arabo-méditerranéen en appliquant un système commun de sécurité et de solidarité, tout en accélérant les réformes économiques et politiques et tout en approfondissant les complémentarités stratégiques.

Bien entendu, il faudrait planifier un meilleur partage des richesses, et recourir aux règlements pacifiques de toutes les divergences en matière de sécurité et de conflit frontalier.

Seules ces conditions pourraient faciliter le passage progressif à une zone de libre échange au- de-là de 2010.

V - SCÉNARIOS GÉOPOLITIQUES

Dans le cadre de cette synthèse, nous présentons un panorama géopolitique de la situation au Maghreb avec deux approches : favorable et défavorable.

A partir de ce panorama nous avons élaboré des scénarios prospectifs proposant une grille de lecture des relations Euro-Maghreb pour les prochaines années.

Approche A favorable		Approche B défavorable	
Facteurs endogènes	Facteurs exogènes	Facteurs endogènes	Facteurs exogènes
- Stabilité sociale et politique en Tunisie, Algérie, Maroc. - L'UMA prend forme, une forte coopération économique s'instaure. - Emergence d'une identité maghrébine. - Les Etats-Nations accordent plus de place aux institutions maghrébines. - Convergence politique, culturelle, projet de sociétés similaires. - Développement économique soutenu. - Intégration des valeurs de la	- Réalisation de l'UMA, fort ancrage vis-à-vis de l'Europe et réciprocité. - Emergence d'une communauté euro-méditerranéenne occidentale. - Emergence d'un nationalisme arabe-méditerranéen. - Forte croissance en Europe, relance de la coopération Euro Arabe. - Proche-Orient pacifié. - Création d'un Etat Palestinien. - Rivalité UE / USA limitée dans le temps et dans les objectifs	- Dégradation des objectifs de l'UMA. - Conflits de puissance et de rivalité au sein de l'UMA. - Balkanisation de l'affaire du Sahara, conflits ethniques et culturels. - Durcissement des positionnements des Etats-Nations/ guerres de frontières. - Fortes contraintes imposées par l'UE et les USA. - Réorganisation géopolitique et risque de fracture au sein de monde arabe. - Montée des	- L'Europe à 27, graves difficultés dans la construction, éclatement partiel, division de l'UE. - Retour à une Europe désunie sur le plan politique et géostratégique. - Alliance stratégique active, la Turquie, Israël, l'Egypte, la Jordanie, l'Irak, fin du rêve de l'unité arabe. - Déstabilisation de l'Union Africaine. - Isolement du Maghreb dans son ensemble, isolement individuel des pays membres

modernité et valorisation des valeurs éthiques universelles. - Positionnement commun vis-à-vis des stratégies de l'UE et des USA. - Ouverture sur l'Afrique subsaharienne : nouvelles opportunités économiques et politiques. - Profonde réformes politiques, gouvernance participative et transparente.	géostratégiques. - Approfondissement des relations interarabes. - Concrétisation progressive des objectifs de l'Union Africaine. - Convergence d'intérêts entre l'UMA, la Ligue des Etats Arabes et l'Union Africaine. - Succès du passage du Processus de Barcelone à l'Union pour la Méditerranée.	extrémismes et des courants totalitaires et coups d'état militaires. - Fuite des élites et des capitaux. - Crise Hispano-marocaine à propos de l'indépendance de Sebta et Melilla. - Crise d'alternance en Tunisie, dégradation du climat social. - Crise sociale au Maroc intervention de l'Europe. - Conflit ethnique en Mauritanie (entre maures et noirs). - Américanisation rapide de la Libye. - Forte immigration illégale à partir de l'Afrique subsaharienne et trafics de mains d'œuvres.	de l'UMA. - Conflits, expansionnisme européens. - Désordre au niveau du positionnement stratégique, des pays du Maghreb face au voisinage euro-méditerranéen. - Repli, protectionnisme, économique, politique et culturel. - Retour à l'idéologie de l'Etat-National, lenteur de l'ancrage dans la mondialisation. - Recolonisation de fait. - Echec de l'Union pour la Méditerranée.
---	--	--	---

I - Scénario pour le futur

A1 Favorable

Le Maghreb se renforce d'abord sur le plan économique puis sur le plan politique l'UMA s'organise, une politique concertée de voisinage et de co-développement euromaghrébine prend forme et s'inscrit dans le long terme. Succès de l'élargissement de l'Europe-croissance forte relance du partenariat euro-méd. avec des moyens financiers adéquats, convergences politiques, orientations sécuritaires négociées Ligues des Etats avec l'Europe et les pats voisins – harmonisation progressive des agendas géostratégiques UE- UMA- Union Africaine.

A2 Défavorable

L'UMA ne se réalise pas, conflits d'ordre politique intermaghrébins, choix géostratégiques Euro-Maghrebin divergents, absence de réforme politique, échec de l'élargissement forte crise économique et politique en Europe, éclatement de l'Union Européenne et déclin de la puissance économique, marginalisation du partenariat Euro-Med, scission Nord-Sud, les antagonismes se multiplient au Nord comme au Sud, nouveaux rapports de forces et de puissances, affrontements dans la région du Maghreb, affirmation du fondamentalisme, tentations Islamistes et néo-colonialistes, perte de la souveraineté des pays de la rive sud.

B - scénario intermédiaire

Statu quo des relations inter-maghebines, hégémonie algérienne limitée sans conséquence, persistance du manque de visibilité dans le choix stratégiques de la Libye, approfondissements de la coopération euro-méd., succès relatif de la zone de libre-échange, lente construction de l'UE à 27, progrès limité du projet américain GME, dualité USA-UE sans conséquences sur les agendas politiques des pays du Maghreb. nouveau consensus entre grandes et moyennes sur la gestion de la Méditerranée, lente évolution multipolaire du monde, une meilleure gouvernance au Maghreb.

C - scénario (souhaitable)

L'UMA prend forme une coopération économique s'instaure sur le long terme, une identité maghrébine émerge, les Etats-Nations accordent plus de place aux institutions maghrébines, convergence politique et culturelle entre les pays du Maghreb, forte croissance en Europe émerge d'une communauté euro-méditerranéenne occidentale, Proche Orient pacifiée création d'un Etat palestinien, approfondissement des relations politiques et économiques inter-arabes positionnement maghrébin commun vis à vis des stratégies de l'UE et des USA, rivalité UE/USA limitée dans le temps et dans les objectifs géostratégiques, concrétisation progressive des objectifs de l'Union Africaine, convergence d'intérêts entre l'UMA la Ligue des Etats Arabes et l'Union Africain et l'Union Européenne.

LES DÉBATS

CHAFIK SAID

Le professeur Daguzan nous a donné l'autre version des problèmes, il nous a ramené aux problèmes économiques et surtout financiers. l'argent c'est le nerf de la guerre, c'est aussi le nerf de la paix. Donc ça expliquerai tout, je dirais même que pour le lien avec les autres communications, la faiblesse financière, la crise financière nous a ramené peut être à une recherche institutionnelle, organiser des structures ça coûte moins cher que de réaliser des projets, et donc la question fondamentale quant on a deux entités harmonieuses on peut créer des rapports entre eux, quant on a des entités qui ont des problèmes intérieurs, d'abord les pays du sud sont atomisés, et les nouvelles procédures contribuent à les atomiser encore plus, et si on tient compte de votre perspective ça pourrait continuer hélas, nous avons une entité européenne avec un ensemble disparate, il y a une question là-dessus, mais l'entité européenne elle-même a des problèmes concernant la crise financière, etc., vous venez de le rappelez, l'Europe n'est pas harmonieuse, elle a des problèmes financiers et même des problèmes institutionnels, on l'a vu avec la commission européenne etc. Donc c'est ça qui contribue à rendre difficile ces rapports, on finit par se demander : mais pourquoi institutionnaliser les rapports des relations euro-méditerranéennes, après tout des relations diplomatiques entre les Etats, surtout si ça devient atomisé. Pourquoi donc institutionnaliser, quel est l'apport de cette institution, et puis d'ailleurs, quelle est la nature juridique de l'UPM ? Je pose la question en tant que juriste et je n'ai pas la réponse. Qu'est-ce que cette structure d'alliance ? C'est quelque chose de nouveau, chaque fois qu'on a une institution, on se pose cette question et on n'a pas de réponse claire ou du moins à mes yeux.

Enfin, pour terminer, Professeur Henry, vous avez parlé des immigrations, circulation des hommes, mais est-ce qu'il y a une volonté, je ne parle pas des grands objectifs, je ne parle pas des grands principes qui sont maintenant presque du passé, est-ce que la volonté c'est de favoriser la circulation des hommes ou plus tôt, peut être, le contraire. On n'invente pas, il y a un flux migratoire que l'on canalise par des textes, par des

réalités, donc il y aurait paradoxe si on déclare vouloir établir la circulation des hommes.

Vous vous posez la question comme si c'est ça qui est recherché ; on peut se poser la question au contraire, parce que pour certain il est établi que maintenant le flux migratoire est tout à fait maîtrisé, enfin, il n'est pas maîtrisé, mais on cherche à le maîtriser par tous les moyens ; même pour les porteurs du dialogue, même pour les échanges culturelles etc. et on le vit tous les jours, y aurait-il une volonté de revenir à la circulation des hommes ? c'est ça la question que je vous pose. Dans mon esprit la question est déjà réglée, Merci.

M. Oudragou, Ancien ministre des affaires étrangères du Burkina-Faso, Conseiller spécial du Président de la Banque Africaine de Développement.

je vous ai dit tout à l'heure que le mandat de la banque n'est pas politique, mais je cède un peu à cette dialectique de la grenouille et du scorpion ; la grenouille remorque un scorpion pour traverser un fleuve et le scorpion promet qu'il ne va la mordre, mais arrivant au milieu du fleuve il cède à la tentation et ils coulent tous les deux. Pour nous, en tant que Banque Africaine de développement, dont le mandat est de contribuer au développement du Continent, l'Union pour la méditerranée, aussi bien au Sud, qu'au Nord, nous intéresse ; parce que ce sont tous des membres de la Banque, que ce soit des membres régionaux ou non régionaux, je dirais pour être très court, les lignes de partage et les cercles concentriques et olympiques se déplacent et continueront de se déplacer. Dans une situation post-crise, les économistes considèrent que le bout de la sortie de crise s'élargit de plus en plus, je ne suis pas sûr, même si on pense que la Chine va en arriver à une croissance à deux chiffres et que l'Inde aussi ; et que l'Afrique aujourd'hui et aussi le Maghreb, est en train de réaliser une croissance. C'est la partie australe qui nous pose quelques petites difficultés, on considère que plus tard cette partie de l'Afrique va aussi profiter de cette croissance mondiale, c'est quelque chose qui vient, ça fait partie du cycle de l'histoire.

Donc pour nous, nous considérons qu'il faudrait aller de l'avant et ne pas sacrifier ce que nous appelons la danse du dragon : tu fais un pas en

avant tu meurs, tu fais un pas en arrière tu meurs, tu t'arrête tu meurs ; qu'est ce qu'il faut faire dans ce cas ? il faut marcher, faire quelque chose, donc il faut travailler. Ce qui a été adopté le 13 juillet 2008 à Paris c'est le processus de Barcelone : Union pour la méditerranée, ce qui veut dire en réalité une évolution olympique, parce que on a déplacé un centre concentrique pour aller vers un centre olympique, on a essayé de remédier à deux idées essentielles qui étaient de ne pas abandonner le processus du partenariat euro méditerranéen de Barcelone, et la nouvelle idée politique et stratégique qui consiste à vouloir résoudre les grandes questions politiques de cette région là.

Et cette région là nous intéresse, parce qu'aujourd'hui le Maghreb, pour beaucoup de raisons, est en avance dans beaucoup de domaines en matière de développement, ça intéresse l'Afrique à la fois subsaharienne, que ce soit l'Afrique de l'Ouest ou l'Afrique australe, et c'est pourquoi la Banque Africaine de Développement, qui a eu l'honneur d'être associée depuis la création de toute cette structure, et va continuer pour participer en ce qui concerne tous les projets structurants, les grandes routes transversales, les projets d'interconnexions électriques etc. Nous allons faire notre travail, mais je pense que ce qu'il faut c'est de continuer à travailler, et plutôt être positif, et rechercher ce qu'il peut permettre d'avancer, parce que de toute façon les difficultés vont exister. Aujourd'hui on dit : oui c'est la Chine qui est en train de tirer l'économie mondiale, mais c'est un retour de situation, ça ne veut pas dire que le rôle stratégique et géopolitique d'un pays comme les Etats-Unis diminue, pas en tout cas dans une quinzaine ou vingtaine d'années, mais du point de vue économique, pour l'Afrique aussi c'est bon, parce que nous pensons qu'un développement de la Chine et sa croissance à deux chiffres, permet à l'Afrique de se développer. Nous sommes dans une situation où nous nous concentrons sur les infrastructures, sur la coopération régionale, l'UMA fait partie de cette architecture continentale africaine de concentration de notre coopération ; nous appuyons l'UMA dans le cadre de renforcer sa capacité, dans le cas du renforcement du commerce intra-maghrébin ; notre mandat nous permet d'élaborer là-dessus, Merci.

RIDHA DERMECH

Merci de m'avoir donné la parole, ma question est à cheval entre Mr Daguzan et Mr Henry ; à propos des modèles que vous avez choisi, l'approche des cercles pour faire l'explication. Mais les cercles, en mathématiques, ça se recoupe, ce qui crée des points d'intersection et ces points, malheureusement d'ailleurs, peuvent être antagonistes, à titre de remarque.

Je reviens aux termes que vous avez utilisés, comme : confusion et non clarté, ma question est la suivante : ne voyez-vous pas que c'est une façon apparente d'amortir et d'éviter certains conflits en clarifiant très bien les choses ça d'une part ; d'autre part, la question que j'adresse à Mr Daguzan c'est ce que j'appelle la diagnostique au niveau de l'Union européenne, cette diagnostique doit être très importante pour chaque pays qui adhère, parce que chaque pays est attiré par d'autres puissances ; s'il s'agit d'une maladie, il faut la traiter, s'il s'agit d'une mutation génétique, toutes les stratégies changent.

JEAN FRANÇOIS DAGUZAN

Merci Monsieur le Président, sur la structure évoquée par la première question ; je vous dirais tout de suite, ma tendance naturelle est de croire en la vertu des structures, parce que l'empirisme va bien à un moment, même les bonnes volontés et les meilleures idées il faut les structurer, et donc si à un moment donné on ne créait pas les raisonnements structurels de la construction de l'action, elle a tendance à s'effriter. Et de ce point de vue là, vous l'avez rappelé monsieur AMATO ce matin, on avait accusé le partenariat euro méditerranéen de ne pas être assez structurant, on a fait l'inverse avec l'Union pour la méditerranée, avec de la bonne volonté, mais au final une complexité évidente, désormais à devoir prendre en compte. Deuxièmement, il faut travailler avec les réalités, l'Union pour la méditerranée existe, et on ne va pas la réinventer, en tout cas pas pour l'instant, toute la question est de savoir est-ce que l'on peut faire sortir de cette structure compliqué, les instruments de l'action ? Pour l'instant il n'y a pas de réponse, c'est là ce qui nous rend inquiet sur l'avenir. Vous posez également la question du statut juridique de l'Union pour la méditerranée ;

ça relève finalement de la même problématique, je remets mes très vieux habits de juriste de droit international pour dire que vraisemblablement, c'est une organisation multilatérale de coopération régionale, si je me rappelle de ce que j'ai appris et ce que j'ai enseigné ; je n'irais pas plus loin parce que le statut n'étant pas déposé, donc on est dans le multilatéral informel, mais c'est vrai que ça pose un problème en tant que tel, y compris les organisations internationales n'ayant pas de pouvoirs très étendus, ou des pouvoirs politiques élaborés, ont une structure juridique, est-ce que là il n'y pas une vraie question à poser au plan des relations entre l'Union pour la méditerranée, les Nations-Unies, les autres organisations coopératives régionales et le reste du monde ? ça va pouvoir faire l'objet de discussions.

Sur le diagnostic que vous évoquiez monsieur, le problème des Etats membres de l'UE qui sont arrivés après la chute de l'Union soviétique, parce que sans doute ce sont eux qui ont eu le grand nombre de problèmes à retrouver une identité européenne strict sensu, elle était de facto sur la géographie de leur réimplantation, mais on voit très bien, que ce soit la Pologne, les pays baltes, et d'autres, si l'Union européenne était le réceptacle naturel de leur expression finalement ; ils avaient un besoin de sécurité tel qu'il fallait aller le chercher auprès d'autres la garantie de la sécurité, et les Etats-Unis était cette garantie, de ce point de vue là je crois qu'il est très clair, ensuite retrouver une solidarité européenne c'est un travail de long terme ; on voit très bien d'une certaine manière que les Polonais sont rentré désormais dans ce processus, mais c'est long et c'est difficile, c'est un travail très difficile à faire.

Effectivement quant on parle de la méditerranée à ces pays là, ce n'est pas une problématique naturelle ; pour eux, la problématique naturelle c'est la frontière de l'Est, c'est la relation avec les Etats-Unis, et donc je dirais que la vertu qu'a eu le processus de Barcelone et que devrait avoir l'Union pour la méditerranée, c'est de faire de ces pays là des pays méditerranéens, d'une certaine manière l'Allemagne est devenue un pays méditerranéen, d'où l'erreur fondamentale qui a été faite lors de la première création de l'UM, c'est d'avoir pensé que l'Allemagne ne devait pas y être, mais elle y était déjà ; voilà d'où venait la crise.

Pour revenir à la question africaine, je vais faire référence au discours de Dakar du président Sarkozy, il a été énormément critiqué sur des aspects liés à l'approche socioculturelle, en revanche, il dit quelque chose de très intéressant, il dit : «l'Union pour la méditerranée, doit être le pont entre l'Afrique et l'Europe» et ça pour le coup, je trouve que c'est la phrase la plus importante qui a été prononcée, et que effectivement c'est bien cette structure à travers les cercles concentriques, ou olympiques de Mr AMATO, que là on trouve la cohérence avec les différentes approches de coopération circulaire.

L'Union pour la méditerranée, prise en tant que telle, qui finalement reproduirait les frontières de l'Europe quelques kilomètres plus au Sud est une aberration, il faut repenser cette logique là, comme un facteur d'intégration de la logique africaine globale vers l'Europe, et je crois que c'est comme ça que ça doit être perçu. Merci.

JEAN-ROBERT HENRY

A propos de la question sur la mobilité, il y a une pression très forte en faveur de la mobilité, par les acteurs eux mêmes, c'est des choses qui ne se contrôlent plus de l'extérieur, quant à la Libye, vous avez plus de 1 million et demi de clandestins par rapport à 5 millions d'immigrants, il y a longtemps que le contrôle ne se fait plus, si vous avez la curiosité d'aller à la cathédrale de Rabat un dimanche à midi, vous verrez qu'elle est presque entièrement pleine au 2/3 d'africains. C'est un phénomène nouveau. Au niveau des acteurs, des individus, et ils ont une représentation du monde qui n'est pas forcément la représentation des politiques et ça je crois que c'est une pression très difficile à supprimer ou à canaliser ; ça ne s'est pas fait au niveau européen, c'est-à-dire qu'en Europe on n'a pas fait la bêtise de séparer l'espace économique de l'espace humain, et que si l'on veut faire à l'échelle internationale aussi bien qu'à l'échelle régionale, on n'aboutit qu'à des tensions et des frustrations. Je crois que la question de la mobilité est incontournable actuellement, pas question d'enfermer des gens ou de les assigner à résidence quant tout le reste est internationalisé.

Pour la méditerranée, moi je suis très critique sur l'Europe et sur les défauts de la gouvernance, mais il y a beaucoup de choses à tirer de l'exemple européen, c'est quant même la moins mauvaise réussite des rapports internationaux depuis 50 ans, elle s'est faite à la paix, on a fait un espace de vouloir vivre ensemble, de relative tolérance et de relative prospérité etc. Il faut tenir compte des recettes qui ont fonctionné en Europe. Merci.

IVAN MARTIN

Pour l'UMA je pense que culpabiliser le Maroc n'est pas productif. Se référer à l'UMA aujourd'hui, c'est vivre dans les rêves du passé ; il faut peut-être réinventer le Maghreb autrement. L'UMA reflète une réalité qui est la suivante :

L'Algérie a opté pour ne pas s'engager sur la voie de la politique de voisinage, c'est légitime, elle l'a fait d'une façon transparente ; à partir de là, on ne peut pas demander au Maroc ou à la Tunisie d'attendre le jour où l'Algérie voudrait négocier ensemble, le Maroc a opté pour une voie du progrès. C'est normal qu'il y ait des approches différenciées par rapport à ça ; et on ne peut pas toujours culpabiliser l'Europe de la fragmentation. L'analyse culturelle que vous faites, je la partage, mais aussi qu'il y aurait une fragmentation qui n'est pas du tout déterminée par les politiques extérieures de l'Union Européenne, mais par la dynamique divergente des pays. Je partage aussi les commentaires sur l'Algérie, l'Algérie est libre de s'amarrer ou pas à l'Union européenne, c'est vrai que l'Algérie n'a pas besoin d'aller au même degré que la Tunisie et le Maroc dans la politique de voisinage, d'accepter tout ce que l'Europe leurs offre, parce que finalement , c'est clair, elle a plus de moyens. Mais pour moi c'est une erreur stratégique, l'Algérie à court terme, elle n'a pas besoin de l'Europe, elle a les hydrocarbures, mais avec une vision stratégique, c'est une erreur. l'Algérie a des ressources d'hydrocarbure énormes, mais au niveau du développement elle fait très peu par rapport au Maroc et à la Tunisie ; elle a les mêmes problèmes d'immigration, de chômage, les mêmes problèmes sociaux, même au niveau de l'habitat, je ne dirais pas qu'elle n'a pas besoin

d'un autre approche du développement et je vous propose l'exemple de la Hollande qui a plus de réserves de gaz que l'Algérie et de pétrole, et qui a su combiner sa richesse en hydrocarbure avec l'Union européenne.

ABDENNOUR BENANTAR

Là, vous venez de dire que le statut avancé n'a rien apporté pour le Maroc et vous voulez vendre le même statut pour l'Algérie, j'ai du mal à comprendre!

L'Europe s'intéresse à l'énergie de l'Algérie, moi personnellement je vois que l'Algérie n'a aucun intérêt à ce qu'elle devienne la chaudière de l'Europe ; nous n'avons pas d'intérêts, dans trente ans il n'y aura plus de pétrole, qu'est ce que ça ramène à l'Algérie de devenir la chaudière de l'Europe dans les vingt ans à venir, donc pour moi la question énergétique pose un énorme problème.

IVAN MARTIN

Je voulais juste mentionner cette question, je suis sûr que si on discute plus profondément on arrivera à un accord ; mais c'était simplement pour dire que je comprends très bien que l'Algérie, et peut être les autres pays peuvent ne pas être intéressés par l'offre actuelle de l'Europe, mais de ceci à dire que l'Algérie ne serait pas intéressée du tout à l'intégration dans cet espace, il y a un long trajet.

Mr Amato et la question des bons instituteurs, les bons instituteurs ne font pas que tous les élèves arrivent à un même niveau, le bon instituteur, par définition, c'est celui qui fait que chaque élève arrive à atteindre sa propre capacité ; parce que tout le monde n'a pas les mêmes capacités. Ce que je veux dire avec ça, tout simplement, qu'il faut définir des critères clairs, quelle va être l'offre différenciée en fonction des engagements des uns et des autres ? Il faut le définir, il faut faire un exercice de clarification, mais on ne peut pas probablement aspirer à avoir un seul modèle de relations avec les différents pays du voisinage.

Je vais finir par une question, c'est très objectif d'après les entretiens que j'ai eu au Maroc, j'ai eu des entretiens avec tous ceux qui décident sur le statut avancé, pourquoi c'est intéressant de revenir sur ça ? Parce que ça montre un peu quel est le bilan qu'a fait le Maroc après une année dans le statut avancé, d'un côté il y a les discours volontaristes forcés, il faut continuer avec ça parce que on est sous la pression un peu de la trajectoire, une fois qu'on a entamé cette voie, on ne peut pas dire voilà, on revient en arrière, mais en même temps, je sens, et à vous de me corriger, qu'il y a une frustration énorme, une déception, parce que on sentait que l'Union européenne allait changer un peu l'offre, finalement ce n'est pas le cas ; sur la zone de libre échange globale et approfondie ce n'est pas le cas, sur le nouveau instrument conventionnel ce n'est pas le cas ; finalement il se trouve qu'après une année et demi on est dans la même situation, et ça, c'est mon impression, ça crée un peu de frustration malgré le fait qu'il faut continuer à jouer le jeu.

Une dernière question sur l'Europe, si elle doit pousser à l'intégration du Maghreb ou pas ? Pour moi c'est clair, le fond monétaire international, depuis 10 ans, a fait beaucoup plus pour l'intégration économique du Maghreb que l'UMA, par les règles d'origine et par beaucoup d'autres choses encore. Pour moi, c'est une chose qui doit donner à réfléchir, pour l'Union européenne, il y a une chose qui me semble importante, peut être qu'on ne peut pas attendre qu'elle pousse à l'intégration maghrébine, mais au moins qu'elle l'inclut dans son agenda comme un sujet d'intérêt pour elle aussi.

Elle n'hésite pas à questionner les pays du Maghreb sur les performances macroéconomiques, elle n'hésite pas à les questionner sur la politique commerciale, pourquoi ne pas les questionner sur l'intégration entre voisins, et là je vous donne un exemple, si vous regardez le contenu de l'agenda des conseils d'association avec l'Algérie, le Maroc, et la Tunisie, année après année, pas une seule fois vous verrez le Maghreb comme sujet de négociation. Il y a dans le cas de l'Algérie migration et énergie, rien d'autre. Dans le cas du Maroc et de la Tunisie, c'est beaucoup plus diversifié, mais en plus il y a des références à l'accord d'Agadir. Pourquoi ? Parce que c'est quelque chose qui existe déjà, donc on mentionne, mais il

n'y a pas de référence à la vraie question de l'intégration entre le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, qui pourrait changer la donne dans la région.

ZAKARIA ABOUDHAHAB

Je vais être très bref, et je ne vais pas contredire mes collègue, nous somme en train de chercher un nouveau paradigme de la complexité, pour nous redéfinir par rapport à ce qui se fait, et à ce qui a été fait déjà ; mais j'aimerais quant même rapporter une chose pour le Maroc. le statut avancé n'est pas une étape en soi, c'est une étape importante, c'est un catalyseur pour le développement, mais nous avons également d'autres champs d'intérêts ; encore une fois nous cherchons à nous positionner dans un monde globalisé, cela est très important, la réflexion autour de l'Europe a commencé il y a longtemps, au début des années 90, il y a eu l'institution des relations stratégiques, et on s'est attacher progressivement à cet esprit, partant du fait que nous avons besoin d'un pôle d'attraction pour essayer encore une fois de doper notre économie. Il fallait donc chercher quelques part un point d'attache dans l'approche stratégique, et cela est très important.

Par ailleurs la politique étrangère du Maroc ces dernières dix années, à partir de quatre vingt dix neuf, a été marquée par plusieurs tendances lourdes, notamment le pragmatisme, la recherche de l'efficacité, et je rappelle par exemple au niveau du premier sommet économique arabe qui s'est tenue au Koweït en octobre 2009, il y a un discours du roi qui a été prononcé et qui a insistait sur la nécessité de dépasser la mythologie et de travailler sur l'opérationnel.

Autre chose, j'ai en mémoire le paradigme ou la théorie qui dit qu'en politique internationale, les Etats sont mus par un besoin de survie et de sécurité. Le Maroc a dû chercher, encore une fois je dirais, des alternatives, donc entre autre, il a cherché à diversifier les partenaires et à sortir du goulet d'étranglement d'un environnement géopolitique, je dirais, un peu dur. Par conséquent l'encrage stratégique à l'Union européenne, constitue, peut être pour nous, une occasion pour réfléchir d'une manière globale et transversale ; cela implique que les administrations marocaines puissent

travailler de manière coordonnée, on sait bien que l'une des tares, je dirais, ou des points faibles au niveau du Partenariat euro-marocain, c'est que les administrations en général, ne coordonnaient pas leurs actions. Donc c'est une possibilité, et je répond à la question qui m'a été adressée ; aujourd'hui, nous sommes entrain de fonder une instance interministérielle sur le statut avancé, c'est-à-dire comment on va approprier l'acquis communautaire et l'implémenter, il y a là tout un travail de mesure de l'écart, très important parfois dans certains secteurs, entre la législation existante et l'acquis communautaire, nous sommes concernés par la production législative et réglementaire de l'Union européenne qui, dans son optique, le rapprochement ou la convergence réglementaire est le premier pas pour adhérer à l'espace économique commun.

Peut être nous sommes en plein structuralisme, peut être indirectement, pour parler comme Claude Lévi Strauss, mais en général il y a quand même une quête pour le progrès ; le Maroc est mu par la volonté de s'extraire des pesanteurs du sous développement, sans oublier, bien entendu, ses partenaires du Sud, de l'Afrique subsaharienne, sans oublier également le fait qu'il est un pays arabe, maghrébin, etc. Je pense que notre conception c'est d'abord optimiser le développement du Maroc, en cherchant la bonne équation. C'est le rapprochement optimal qui m'intéresse le plus, entre les agendas politiques des deux partenaires, et en même temps, attendre à ce que les choses puissent évoluer, pour dupliquer ou multiplier cette expérience. Moi je pose la question, par exemple est-ce que demain, le statut avancé peut avancer ? Ou évoluer vers l'union douanière. Quel est l'intérêt de l'Union européenne à ce que le Maghreb puisse se constituer ? Merci.

IVAN MARTIN

En fait pas tout à fait une question mais une réaction relative à la question qui a été posée tout à l'heure par Ridha sur le libre échange.

Je pense qu'en méditerranée c'est une question importante dans le cadre de l'analyse du cadre économique du partenariat euro méditerranéen, je pense que les choses ont évolués de façon qu'on peut

très facilement faire cohabiter libre échange et politique sociale, et il y a de plus en plus de champs, d'un côté ceux qui défendent le libre marché et le libre échange, et les autres qui disent qu'il faut renforcer la politique sociale ; à mon avis, c'est à tort que le débat va dans ce sens là, et le cas européen et le cas concret de l'Espagne, montrent très bien que les deux peuvent faire parties d'un même projet politique et économique, et bien sûr aussi dans le cas de l'Espagne, le libre échange, l'ouverture aux marchés et produits européens après 1986 a provoqué énormément de dégâts sociaux, des pertes d'emplois ; des pans entiers de l'industrie espagnole ont été perdus, mais ça été socialement acceptable, et économiquement pas traumatisant, grâce précisément à la mise en place simultanée d'un système de protection sociale avec des compensations pour ceux qui perdaient leurs emplois, et avec des protections généralisées pour toute la population. Très souvent dans les pays du sud de la méditerranée, il y a une conception de la politique sociale liée à la préservation des emplois, qui sont déjà là et reflètent des situations de privilèges de fait, par contre je pense qu'il faudrait travailler plus, et ça le libre échange le fait dans le sens de créer de nouveaux emplois ; créer beaucoup plus d'autres emplois même si cela signifie de détruire quelques emplois qui existent déjà, or qu'est-ce qui s'est passé dans le cadre euro méditerranéen ? l'Union européenne, au lieu d'exporter son système qui combine libre échange, une vision libérale de l'économie, avec un système de protection sociale très performant, elle a exporté seulement la moitié, seulement la partie du libre échange. En avait fait en 2005/2007 un travail sur l'emploi et partenariat euro méditerranéen et finalement même la Commission européenne a accepté que durant les dix premières années du partenariat euro méditerranéen, on n'avait rien fait en matière d'emploi, et par contre, c'est vrai depuis 2005 ça évoluait un peu et je peux revenir sur ça mais, et c'est vrai aussi que jusqu'à ce moment la dimension sociale du partenariat est très faible par comparaison avec la dimension du libre échangisme, et c'est ce déséquilibre sans doute qui pose des problèmes. Mais ça ne devrait pas mener à mon avis à opposer les deux visions, la vision du libre échangisme et la vision sociale, mais au contraire à promouvoir une combinaison des deux, je pense que c'était important dans l'intervention de Ridha d'adresser la question de cette manière là. Merci.

JEAN ROBERT HENRY

Je voulais réagir sur l'intervention d'Isabelle, je suis très largement d'accord avec elle, on a travaillé plusieurs années ensemble et quelques fois on se dispute, et le plus souvent on est quant même d'accord sur le fond.

Quant elle dit que l'Union européenne est un acteur post moderne, oui mais en même temps il y a un sacré retour du discours identitaire chez cet acteur post moderne, alors que une particularité de l'Europe dans ses débuts au lendemain de la guerre, c'est d'avoir écarté complètement le discours identitaire de son horizon, de son fond de commerce ; et au contraire pour dépasser les drames absolus de la seconde guerre mondiale qui avait fait toucher le fond de l'abîme à l'Europe, l'Europe avait construit un espace de paix et de vouloir vivre ensemble, on ne parlait jamais d'espace identitaire, un espace de paix et de vouloir vivre ensemble, en mobilisant des valeurs humanistes et universalistes, complètement reforcées par rapport aux anciennes valeurs européennes. On ne les a pas mobilisées comme ça, on les a retravaillées profondément ; donc c'était quelque chose de nouveau qui apparaissait et quelque chose qui était extrêmement ouverte dans le monde à l'époque ; c'est liée un petit peu aux leaders européens de l'époque, or aujourd'hui on est, comme je disais hier, dans une phase de crispation identitaire qui occupe le vide laissé par le projet européen. C'est-à-dire que l'Europe s'est beaucoup élargie, comme on touche vaguement aux frontières dites naturelles de l'Europe, on a l'impression d'avoir atteint les limites du projet européen. Et on laisse s'inventer, ou certains hommes politiques instrumentalisent le discours identitaire qui me paraît très régressif par rapport à ce qu'était le discours des premières années de l'Europe. donc il y a à mon avis un changement des ressorts du projet européen qui est un nouveau ressort européen extrêmement différent de ce qui a été le ressort initial de ce projet ; alors est-ce que on peut revenir aujourd'hui à un régionalisme dynamique qui ne met pas des limites à l'élargissement de l'espace de paix et de vouloir vivre ensemble et de relative prospérité ; moi je l'espère évidemment, je crains beaucoup que l'Europe soit trop tentée par un esprit de fermeture, par un régionalisme fermé, identitaire, et ça touche beaucoup de gens, j'ai évoqué hier le discours du Pape, il y a une très grande différence avec les

discours de Jean Paul II par exemple, il s'adressait aux jeunes musulmans à Casablanca, discours d'ouverture considérable, là on a des discours qui sont bien pensant ; mais le discours de Prague est quant même un discours maison Europe, patri Europe, la place de la religion chrétienne etc. donc je crois que l'Europe est entrain de devoir choisir entre ce scénario d'un cercle fermé ou ce scénario d'un cercle vertueux qui continu à s'élargir. En tout cas cette fermeture des frontières humaines de l'Europe qu'a bien décrite Isabelle, et elle avait raison d'articuler la politique migratoire à la politique identitaire, parce que les deux sont extrêmement liées, pas seulement en France, malheureusement, cette politique de fermeture de frontière elle instaure des barrières bizarres un peu surréalistes, par exemple entre l'Europe du Sud et le Maghreb on n'a pas dépassé les clivages coloniaux pour instaurer une frontière humaine et culturelle absolue à l'intérieur d'espaces de mixité humains et culturels qui sont beaucoup plus forts qu'entre la France et l'Allemagne par exemple, il y a quant même des choses aberrante qui sont entrain de se produire, donc il faut faire extrêmement attention, et je crois que la création des frontières identitaires à l'Europe, des frontières humaines, amène aujourd'hui plus d'effets pervers que d'effets positifs, et surtout que c'est un laisser faire, ce n'est pas pensé comme un projet, c'est l'énorme différence par rapport au premier projet européen, l'Europe était très modeste à l'époque, mais elle avait des gens qui avait une pensée ambitieuse ; ils pensaient qu'ils savaient aller un peu loin, et là il n'y a vraiment rien, et donc quant il n'y a rien il n'y a que l'identité ; cette folle logique qui occupe le terrain avec tous les dangers que ça peut représenter, donc là je crois qu'il y a quelque chose d'important ; juste un petit détail mais oui il y a aussi une réalité sur laquelle Isabelle insiste, c'est l'existence de ces communautés qu'elle appelle hybrides, moi je préfère mixtes, parce que le milieu hybride c'est le milieu qui ne se reproduit pas, et je ne crois pas que ces communautés sont destinées à disparaître, elles sont destinées à générer un phénomène de mixage très intéressant, compliqué, très fort, mais plus fort que ce qui se passe à l'intérieur de l'Europe. C'est ça qui est frappant, même Erasmus n'a pas abouti à des mixages comme ça ! Donc moi je préfère la notion mixte qui est plus neutre ; hybride c'est le choix des métaphores disons, mais en tout cas cette réalité d'hybridité c'est une négation absolu de

l'invention des frontières humaines de l'Europe, cela veut dire que si la logique des frontières s'impose et domine, ça va condamner ces gens à être des ennemis de l'extérieure et de l'intérieure, et ça c'est extrêmement dangereux, ce n'est pas la première fois dans l'histoire qu'on l'aura vu, mais l'Europe, malgré tout ce quelle représente de bien, actuellement elle n'est pas prémunis d'un repli identitaire extrêmement néfaste. Merci

ABNENOUR BEN ANTAR

Le problème c'est cette lourde tendance à l'économique, et qui s'accompagne d'une lourde tendance à la dérégulation sociale ; c'est ça qui pose un problème, on veut exporter un modèle économique européen, un modèle économique libérale, sauf qu'on n'exporte pas le modèle sociale européen ; mais ça fait tout un débat en France au moment de l'élargissement en 2004, sur la question de l'harmonisation sociale est-ce que ça va être une harmonisation sociale vers le haut, par exemple le maintient du système français qui constitue l'un des meilleures en terme de protection sociale, ou une harmonisation vers le bas, c'est-à-dire on va tirer l'Europe de l'Ouest pour l'amener à l'Europe de l'Est.

Aujourd'hui au Maghreb ce qui est frappant c'est que vous avez des salaires très bas et des prix des produits qui sont les mêmes que sur le marché européen ; alors on va vous expliquer que c'est la mondialisation, je veux bien cet aspect de la mondialisation, mais je veux aussi l'autre aspect de la mondialisation, et cela conduit, non seulement à une exportation du modèle économique, à une dérégulation sociale, mais elle provoque une sorte de concurrence en terme de dérégulation sociale ; à un moment donné, les européens se plaignaient, parce que les Indiens n'avait pas autant de protection sociale, il y a par exemple des chantiers qui partent en inde et le processus continue. Le Bangladesh, en termes de dérégulation sociale, il est plus rapide que l'Inde, donc il est moins cher que l'Inde.

La mondialisation prend en fait deux niveaux totalement séparés, et la crise économique et financière le rappelle. A ce niveau là donc, la question

de l'harmonisation doit peut être se poser dans ces termes là ; on parle tout le temps de libre échange, mais toujours est-il que libre échange, et on n'a pas besoin d'être un grand économiste pour le savoir, profite toujours à l'économie la plus forte, et dans les rapports Europe/Maghreb, trente ans de coopération sans rien changer à la structure des échanges. L'Union européenne domine environ les trois quart environ, 70% des échanges du Maghreb ; mais qu'est-ce que représente le Maghreb dans l'économie et dans les échanges extérieures de l'Union européenne : 2% à 3%, c'est rien du tout, si vous enlevez l'hydrocarbure qu'est ce qui reste ? et puis c'est un deal tout de même étrange, c'est un libre échange amputé de son volet agricole, et de la mobilité, et si vous permettez, juste un point sur la mobilité, ça m'a toujours intrigué, cette insistance des Etats Maghrébins sur la mobilité des personnes, et je me suis interrogé, une fois je l'ai écrit en Algérie, et j'ai dit qu'on a l'impression que le gouvernement algérien tout en insistant sur la mobilité des personnes il veut officialiser le HARRAGUA, et bien oui, parce que si vous insistez sur la mobilité des personnes, cela veut dire que le label immigration clandestine disparaît, ça devient une immigration régulière et donc ça pose des problématiques. j'estime que ça donne lieu à autre chose, si vous obtenez la mobilité ça peut donner un autre résultat dans le sens où si vous ne parveniez pas à améliorer vos propres conditions internes les chances de retour seront très minimales ; ça c'est le premier point, le second point il est d'ordre régional, et en termes de perspectives, le Maghreb aujourd'hui se trouve sous la pression des flux en provenance de la région subsaharienne, dans disons 20 ans ils vont nous réclamer la mobilité que nous réclamons à l'Europe depuis des années, donc est-ce qu'on va tenir le même discours moralisateur à l'égard de ces pays là ? on va fermer nos frontières, donc il faut réfléchir à la problématique migratoire dans une approche globale.

Sur la question identitaire propre à l'Europe, je partage ce qu'ont dit Jean Robert Henry, et Isabelle aussi, il y a une tendance lourde à l'intérieur des sociétés européennes sur cette sécurisation de l'identité, l'identité devient un objet de sécurité et les constructivistes ont bien analysé ça, comment ils questionnent par des pratiques discursives des autorités publiques dont elles ont le pouvoir politique de désigner que la

problématique migratoire est un problème de sécurité ; et si vous vous retournez en arrière, vous verrez que dans les années 70/80, la migration était une question économique, elle est traitée par des moyens économiques, aujourd'hui c'est devenue une question sécuritaire, alors qu'à l'origine, et ça relève des rapports amis/ennemis, ce qui complique d'avantage c'est cette connexion automatique entre l'immigré, le terroriste et la criminalité en Europe ; ça devient le triangle de la mort si vous voulez, mais c'est un triangle de la mort mobile, il bouge.

L'autre aspect de la problématique c'est la construction de l'identité, celle-ci se construit toujours par rapport à la relation à l'autre c'est-à-dire que l'image que l'autre vous renvoie contribue aussi à forger votre propre identité ; donc l'identité maghrébine se forge aussi en partie à la confrontation ou à la coopération avec l'Europe et vis versa, sauf que dans la problématique migratoire, étant donné que le phénomène est très ancien en Europe, aujourd'hui le rapport entre soi et l'autre, entre nous et vous, est beaucoup plus complexe en Europe, puisque les enfants de la troisième ou quatrième génération, sont des européens, ils sont français ou allemand, donc la problématique est plus complexe dans le sens où l'autre est une partie de soi, il est issu de soi. Alors comment le traiter comme étant l'autre ? Il n'est plus l'autre, mais il n'est pas tout à fait soi ; et ça relève aussi de la construction de l'identité. On revient ainsi à des thématiques d'extrême droite, le problème c'est que ces thématiques d'extrême droite sont devenues des thématiques conventionnelles, ça ne choque plus personne. Merci

AHMED DRISS

Je voudrais tout d'abord revenir à la discussion excitante entre Andréa Amato et Jamelledinne Chichti, je pense qu'on est certainement parti sur un malentendu, en écoutant hier Monsieur Amato parler de non-changement auquel, vous Jamel, vous avez fait référence, il parlait surtout de l'UMA et il disait que depuis sa création rien n'a changé. Nous sommes tout à fait d'accord que rien n'a changé au niveau de l'UMA et que celle-ci est bloquée en tant qu'institution, malgré les succès réalisés

dans son cadre sur plusieurs autres niveaux que politique. Il y a des réussites certainement, mais en tant qu'institution politique l'UMA est totalement bloquée et je suis tout à fait d'accord avec Monsieur Amato sur ce point.

Le deuxième point concerne ce qu'avait dit Isabelle sur l'immigration, et je partage tout à fait son analyse relative à l'aspect sécuritaire dans le traitement de la problématique de l'immigration, et je pense que toute la stratégie européenne vis-à-vis de la région sud-méditerranéenne et notamment sa partie la plus proche de l'Europe c'est-à-dire le Maghreb, a été basée essentiellement sur cette approche sécuritaire, sur cette approche de rampardisation des frontières européennes pour que les flots de migrants n'arrivent plus sur le territoire européen ; j'évoque aussi ce que Abdenmour a qualifié du soi et de l'autre, je voudrais ajouter l'immigré et le citoyen, parce que le problème est de reconnaître tous les attributs liés à la citoyenneté à des personnes qui forment la troisième et quatrième générations présentes sur le territoire européen et à propos desquelles on se pose encore la question est-ce qu'ils sont des citoyens à part entière ou des citoyens de seconde zone ? c'est tout à fait compliqué, mais c'est une question de citoyenneté essentiellement, et c'est une question de droits liés à la citoyenneté ; et je vous rappelle ici la suggestion venant des pays du sud d'établir une sorte de Charte du migrant, suggestion qui n'a pas pu réussir à s'imposer sur l'agenda politique européen, ça n'a toujours pas été accepté, et il y a toujours un refus net à mettre en place cette Charte ; peut être que les européens trouvent qu'il deviendrait contraignant pour eux de reconnaître les droits qui seront inscrits dans cette Charte. D'autre part, on ne comprend pas pourquoi les européens qui ont connus tant de réussites de politiques communes dans plusieurs domaines, ne réussissent pas, (ne veulent pas), à mettre en place une politique commune s'agissant de l'immigration.

Enfin pour conclure, c'est vrai qu'il y a deux niveaux d'analyse, et deux approches différentes, celle de l'exclusion et celle de l'intégration ; les deux coexistent, et donc on ne peut pas généraliser et dire que tous les discours en Europe sont des discours «exclusionnistes» il existe bien un autre discours celui défendant l'intégration, le droit à l'immigration et les droits

des étrangers ; donc il y a les deux approches et à mon avis il faut faire en sorte d'encourager la deuxième, celle de l'intégration et de l'inclusion. Merci

ISABEL SCHÄFER

Pour revenir à l'approche constructiviste, je trouve que c'est un peu étonnant, qu'en fait on voit que la même approche utilisée d'une manière qu'on ne souhaite pas, c'est-à-dire que d'une part vous critiquez l'approche constructiviste pour la construction sécuritaire, de l'autre si on utilise le constructivisme d'une autre manière elle devient acceptable ! dans mon approche personnelle, c'est qu'on peut aussi bien construire un ennemi avec le constructivisme que créer l'image du migrant en tant que médiateur et de vecteur de changement ; donc pourquoi ne pas utiliser cette approche théorique pour construire des modes d'identité positive, et je pense que le constructivisme est plus adapté à analyser ou à gérer toutes ces questions là, parce que notamment nous avons à faire à beaucoup de questions culturelles et avec le néoréalisme qui prend seulement en considération le rôle des Etats, ça ne marche pas, on ne peut pas expliquer à utiliser ou à capté tout phénomène de mondialisation actuelle donc je plaide pour un constructivisme positif, et la construction de l'image du migrant en tant qu'une personne qui a des potentiels, qui peut changer les choses, qui peut affronter des choses, qu'il vit en Europe ou en Afrique du Nord, et selon la définition du parlement européen, je suis en ce moment un migrant vivant en ce moment en Tunisie, donc il faut changer l'image du migrant en soi.

Concernant la migration circulaire, ça touche tout de suite au même sujet, qu'on regarde la méditerranée comme un espace régional où on peut circuler en rond, on peut circuler entre trois ou quatre pays, il y a des personnes qui passent trois mois en Espagne, ensuite six mois en Allemagne, ensuite en Turquie ou en Egypte, pour casser cette image bilatérale de l'immigration et le nombre croissant de personnes qui ont vécues et travaillé des années en Europe, et qui rentrent après leurs retraite en Afrique du Nord en rapportant leurs expériences, aussi les

fonds financier, et qui se construisent une nouvelle vie ici après leurs retraite. Ce phénomène est entrain de croître, et dans les programmes de migration qui sont développés ou débattus, tous ces phénomènes nouveaux sont considérés d'une manière plus intensive ; mais évidemment, là il y a beaucoup de chose à faire dans tous les programmes de réintégration d'immigrants qui retournent au Maghreb après 20 ans en Europe.

Il faut aussi mettre en relations les instruments de politiques migratoires et de l'intégration, et les chiffres existants ; c'est-à-dire on construit toujours cette image ennemie des flux qui sont devant les portes de l'Europe, alors qu'en réalité si on regarde les chiffres de toutes les migrations qui arrivent en Europe : seulement 15% vient de l'Afrique du Nord, et le reste vient du reste du monde, donc c'est à peine 10%, il faut mettre en relation ce chiffre de 15% par rapport aux instruments qui sont déployés déjà en méditerranée, et notamment les flottes navales militaires et les barrages électroniques au Maroc, c'est complètement démesuré aux chiffres réels d'immigrants, et je pense que là aussi il y a beaucoup de choses à faire et à améliorer l'image humaine de l'Europe, contrairement à cette image militaire qui est entrain de se faire.

Par rapport à la notion d'hybridité ou d'identité hybride, je ne fais pas allusion à la notion biologique ou de sciences naturelles, mais à une définition qui vient des sociologues, il y a plein d'autres notions qu'on peut utiliser, comme mixte, ou métisse comme en Espagne, on dit souvent entre deux chaises. Il faut une troisième chaises peut-être.

Enfin pour le projet européen, je pense qu'il a changé au fur et à mesure des décennies, c'est claire, ce n'est plus le projet de l'après guerre, ça serait horrible s'il est resté sur cette vision de cette époque là, mais je pense qu'il y a toujours une vision, peut être elle n'est pas communiqué par la Commission européenne contemporaine, mais c'est quant même l'image d'une citoyenneté européenne, dans le sens d'un patriotisme constitutionnel, qui inclus toutes les cultures, les religions, etc. et qui défend l'idée des sociétés ouvertes et des sociétés libérales, et qui inclus évidemment la religion islamique en tant que religion, aussi bien que le

catholicisme et le protestantisme, et rend possible d'être musulmans et européens en même temps Merci.

JAMELEDDINE CHICHTI

Il y a cette asymétrie en faveur du plus fort, actuellement on est dans une relation de pouvoir où nous sommes ceux qui acceptent, ceux qui ne disent pas non ; dans une relation de pouvoir, le plus fort est celui qui refuse ce que l'autre lui demande, est-ce que nous sommes en train de refuser ce que l'Europe nous demande de faire ? Et est-ce que l'Europe est en train d'accepter ce qu'on lui demande de faire ?

Donc dans cette relation déséquilibrée et asymétrique, c'est que le problème de la protection sociale et le problème de la politique sociale est très important, bien que dans les pays du Sud, avec l'ajustement structurel, avec la libéralisation de l'économie, ils ont appris à gérer plus ou moins les conflits sociaux, et à mettre au point une certaine politique sociale, c'est-à-dire que l'instauration d'une économie libérale, la privatisation, le désengagement de l'Etat, on n'a plus d'Etat providence, donc tout cela a créé des conflits sociaux, c'est vrai il a créé des problèmes importants, mais au fur et à mesure il y a une politique sociale qui a suivie, je prends le cas du Maroc, le cas de la Tunisie, le cas de l'Egypte, mais ce n'est pas au même niveau, comme l'a dit tout à l'heure Abdenmour ; est-ce qu'il faut tirer donc d'amont ou d'aval pour essayer d'avoir cet équilibre ? Parce que si on veut avoir un véritable équilibre qui ne peut être totale, c'est-à-dire de libéralisme économique et libre échangisme, et de l'autre côté, de la politique sociale ; bien que je pense que dans certains pays du sud, on a mis en place des mesures d'accompagnement, justement pour créer des emplois, créer des opportunités de projets pour tous ces gens qui ont quitté tel ou tel usine parce qu'elle a été fermée ou tel ou tel usine parce qu'elle a été privatisée etc. En Tunisie par exemple, on a créé la Banque de financement des petites et moyennes entreprises, on a créé la Banque de solidarité, et on a développé tout un système d'ONG au niveau de la micro-finance, et je suis dans le Conseil d'administration de l'une des plus grandes ONG en Tunisie qui octroie les microcrédits, qui s'appelle ENDA, et je vous assure qu'on est parti

de presque rien du tout, d'un capitale de 20 milles dinars, actuellement on est à un capitale de 20 millions de dinars ; en euros, de 10 milles euros on est arrivé à 10 millions d'euros, avec à peut pré 130 milles emprunteurs en microcrédit, et je vous assure que dans les régions les plus populaires où il y a des problèmes de sécurité etc. ces microcrédits ont beaucoup servi, et les gens qui se développent dans l'informel, petit à petit passe dans le formel. Il y a donc des mesures d'accompagnement, des mesures que nous avons crée nous-mêmes, nous n'avons pas pris un modèle tout prêt qui nous a été exporter par l'Europe avec un financement, parce que l'Espagne par exemple, elle a eu un plan Marchal pour rejoindre et arriver au niveau des pays européens ; c'est vrais que l'exemple de l'Espagne et surtout du Portugal peut être édifiant pour nous autres, pour essayer de voir comment vous avez fait pour sortir des problèmes des conflits sociaux etc. bien que derrière tout cela il y a toujours un financement, de l'appui, une assistance très liée et très forcée qui est l'Europe, chose que dans les pays du Sud, malheureusement, nous n'avons pas encore un plan Marchal sociale, d'ailleurs je me demande si on a un plan économique, si ça existe, alors essayons de voir dans cette approche de partenariat, un plan Marchal européens pour les pays du sud de la méditerranée, aussi bien au niveau économique qu'au niveau sociale. Merci.

IVAN MARTIN

On avait beaucoup discuté le modèle espagnole etc. mais je tiens à vous faire remarquer une chose : le plan Marchal a été une réponse à une catastrophe, il a été admis partout en Europe l'échec historique de l'ordre qui a abouti sur une guerre mondiale ; est-ce que les trois pays du Maghreb sont prêt à reconnaître l'échec depuis l'indépendance en terme de développement ? Parce que c'est ça le préalable pour un plan Marchal, sinon il faut parler d'une autre chose, c'est pour ça qu'hier j'ai parlé des fonds structurels, mais le concept même du plan Marchal implique la reconnaissance d'un échec monumental dans le cas de l'Europe, éventuellement aussi dans le cas du Maghreb, j'ai hésité avant de faire cette petite nuance.

JEAN FRANÇOIS DAGUZAN

Sur l'ouverture de l'intéressant papier de Mr. Bourokba, faut il dire que l'Europe a quitté la méditerranée après la crise de Suez, ce terme, Europe, c'est une facilité de langage, enfin c'est les puissances coloniales qui ont quitté la méditerranée, c'est plus dans cet ordre là qu'il faudrait l'énoncer, parce que l'Europe à ce moment là, l'Europe de la communauté économique européenne Balbutiait ; d'ailleurs elle n'est pas encore signée à ce moment là, elle va l'être dans quelques mois, et d'ailleurs elle intègre encore les départements d'Algérie, et l'OTAN s'arrête au tropique du concert, le Maghreb fait partie de la zone OTAN originel, il faut se rappeler des choses comme ça.

Ce qui est important c'est que effectivement, si l'Angleterre abandonne définitivement après 57 toutes velléités d'influence autre qu'économique sur l'espace méditerranéen, et encore je dirais ça ne ressemble pas à grand-chose, la France n'abandonne pas, loin de là, et donc la politique du Général de Gaulle va être non pas de construire une politique méditerranéenne à ce moment là, pourquoi ? Parce que la politique méditerranéenne de la France elle est connotée par la guerre d'Algérie, il va y avoir toute une littérature qui va être produite à ce moment là, alors je parle sous le contrôle du maître de la littérature coloniale qui est Jean Robert, et qui essaye de justifier l'Algérie par l'espace méditerranéen, et finalement on construit le grand pont, voir même que l'Algérie stoppe l'influence soviétique sur l'espace africain, voir même sur l'espace mondial ; c'est toute une littérature autour de cette nécessité méditerranéenne qui sert à justifier la présence de la France en Algérie, et qui s'effondre évidemment avec l'indépendance ; et donc il s'agit de reconstruire sur d'autres bases, et le Général de Gaulle va choisir un autre modèle, qui ne se fera pas, l'acte fondateur de l'abandon de l'alliance avec Israël qui est la politique arabe de la France, et c'est à travers la politique arabe de la France que la France va revenir, ce qui n'est pas une politique méditerranéenne.

La politique méditerranéenne elle ne revient que bien plus tard après l'échec du dialogue euro-arabe, qui a été appelé à plusieurs reprises

aujourd'hui, à travers l'apparition des premières initiatives méditerranéennes en France sous François Mitterrand, qui va être l'initiateur d'un retour au «penser la méditerranée», qui était déjà latent avec le retour de l'OTAN en méditerranée, qui date d'à peu près de la même période, moi, mes premières armes sur l'espace méditerranéen je les ai fait à travers les colloques OTAN, qui commençaient au début des années 80, un peu partout, pour parler de la menace du Sud, on se rappellera très bien de cette période là, et finalement on voit arriver en même temps deux problématiques : celle de la nécessité pour la France de reconstruire une politique, que l'échec ou l'épuisement de la politique arabe avait marqué, et une politique OTAN qui se cherche d'autres justificatifs que le théâtre Centre-europe ; et ensuite qui sera renforcée par la disparition de l'ennemie centrale : l'Union Soviétique ; et c'est au même moment, la France qui cherche des points d'appuie, va trouver de grandes difficultés à convaincre l'Italie et l'Espagne, en fait le vrai allié méditerranéen de la France ce ne sera pas l'Espagne et l'Italie ça sera l'Allemagne, c'est l'Allemagne finalement qui va emporter le morceau méditerranéen pour l'Union Européenne.

Et d'où après, la crise de l'Union pour le méditerranée ; évidemment parce que si on n'a pas dans l'esprit ce passé là, on ne comprend pas qu'en 1995 Barcelone n'a pu être fait que grâce à l'investissement de l'Allemagne essentiellement, donc le problème qui est théorique et idéologique c'est qu'effectivement la fin de la présence physique des puissances en méditerranée pose le problème d'une reconstruction et qui va prendre toutes les formes, chacun avec son propre focus :

- La France avec sa généralité va prendre la politique arabe.
- L'Allemagne va se focaliser sur le Maroc et Israël, essentiellement dans un premier temps.
- L'Italie va jouer la Libye.

Chacun va faire ce qu'il peut pour tenir les morceaux des coopérations bilatérales. Mais on ne comprend la problématique de l'espace méditerranéen à travers les lunettes du passé, que si on le voit bien, comme vient de le dire Abdenmour, les stratégies d'Etats qui sont des

stratégies scéniques purement instrumentales d'une certaine manière, même si elles ont de bon côté part ailleurs, agissent au profit d'une politique, avec plus ou moins de succès, et on peut dire que de ce point de vue là, la politique méditerranéenne de la France d'après 95 va avoir du succès, jusqu'à l'autodestruction de l'Union pour la méditerranée, ce qui est paradoxalement étonnant de ce point de vue là, une forme de suicide qui se produit.

Deuxième élément, effectivement le fait que à un moment donné l'économie ait tout balayé sur son passage, et qui va faire que la question sécuritaire va être totalement marginalisée, le New World de George Buch père, où il s'agit désormais de faire l'économie de questions sécuritaires marginales, ce qui va nous emmener au Rwanda, à la Bosnie, à la Somalie, et l'espace méditerranéen, on oublie que l'ex-Yougoslavie c'est l'espace méditerranéen aussi, européen et méditerranéen se retrouvent en situation de conflictualité forte, une fois passé l'euphorie israélo-palestinienne de 1993.

Là aussi où je partage le point de vue de Abennour, c'est sur ce parallélisme des initiatives qui se ressemblent toutes et qui ne donnent pas vraiment d'effets en tant que telles.

Le partenariat euro-méditerranéen, le dialogue méditerranéen de l'OTAN et l'initiative d'Istanbul en suite, le dialogue 5+5, et si on reprend les thématiques étudiées c'est les mêmes : la protection civile, la lutte contre le trafic, la non-prolifération, la dé-prolifération, toutes, les mêmes thématiques se retrouvent dans les trois, il en a y a peut être d'autres, mais là on a les trois principales.

Mais on se demandait chaque fois pourquoi ne nous pouvons pas arriver à une cohérence globale ? sans doute parce qu'il ne peut pas y en avoir tout simplement ; l'OTAN qui est une structure bureaucratique avant qu'elle soit quoi que se soit d'autre, joue sa survie dans l'invention, ou la réinvention d'une menace permanente, on a vu même l'Islam, de willy kless, heureusement qu'il a été mis à la porte très vite après ces déclarations définitives ; oui mais en clair on voit qu'il y a un travail sur la réinvention de la menace, ce qui ne veut pas dire que la menace n'existe

pas, mais ceci ne contribue pas à son affaiblissement, ce qui est autres chose ; quant à la prolifération, effectivement on peut la chercher sur l'espace méditerranéen, on ne trouve pas beaucoup après la fin des programmes libyens.

Finalement on voit bien que les logiques qui se sont développées au fil du temps, ne nous donnent pas plus de sécurité qu'il y quelques années, sauf à considérer qu'il y a eu quelques effets sur la prolifération, le seul vrai succès, qui représente quoi sur l'espace sécuritaire ? Ce que la notion de prolifération peut faire peser sur la sécurité euro-méditerranéenne une fois que la Libye abandonnait ses programmes et qu'Israël ne prolifère pas sauf vers d'autres horizons ! et où on oublie les proliférations syriennes et égyptiennes, chimiques vraisemblablement, en miroir du problème Israélien, qui font parties des statut quo admis.

La question globale qui est posée par les deux interrogations, c'est la question globale de l'efficacité des politiques de sécurité ou de défense et de sécurité, puisque on mixe sécurité extérieur et sécurité intérieur à la fois, d'un côté le Nord se donne des normes pour se sécuriser, c'est psychologique j'allais dire, et de l'autre côté des Etats du Sud récupèrent les concepts pour justifier la permanence de systèmes autoritaires, qui ici ou là peuvent persister, et donc à ce moment là on dirait la sécurité ne joue pas plus ni dans un sens ni dans l'autre.

ZAKARIA ABOUDHAHAB

Merci, je ne peux pas m'empêcher de formuler quelques observations, je ferai une réflexion, deux remarques et deux questions rapidement, et je félicite les orateurs pour la qualité de leurs interventions.

La première concernant le leadership au niveau du Maghreb, on remonte un peu plus loin et on cite l'exemple de la CECA, France, Allemagne, Schuman, Monnet, etc. si ces grandes personnalités n'ont pas existé est-ce que la CEE aurait été une réalité ? Et donc on se pose la question également des leviers extérieurs, notamment le soutien américain par rapport au projet européen, et au niveau du Maghreb, je

crois qu'il y avait des initiatives dans cette optique, à part celle de l'Union européenne, l'initiative Eisenshtat qui date de 1998 je pense, et les américains ont voulu entretenir avec le Maghreb une relation de partenariat consolidé, et à l'époque le contexte ne s'y prêtait pas à ça.

Ma première question, puisque vous avez parlé de menaces, c'est-à-dire comment l'Algérie perçoit l'environnement extérieur, et je pose la question à mon collègue, est-ce que pour l'Algérie il y a un scénario, compte tenue de la fermeture des frontières, d'une guerre économique potentielle avec le Maroc, et donc le maintien de la fermeture des frontières épargnerai à l'Algérie ce scénario ?

Deuxième question vous avez parlé des mesures de confiance si j'ai bien compris vous classez le malentendu Algérie /Maroc, comme étant un conflit de basse intensité en quelque sorte, et on peut par des mesures de confiance rétablir la normalité ; selon vous quelles seraient ces mesures de confiance ?

Dernière remarque par rapport à l'exemple concernant la Chine, est-ce qu'il est transposable sachant que la Chine est quant même un géant de 1 milliard 700 millions de citoyens et c'est un membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. Merci

ABDENOUR BEN ANTAR

J'ai l'impression que vous avez redit ce que j'ai dit, je n'avais pas dit que le préalable était objectif, ça a toujours été quelque chose de subjective, mais toujours est-il que si vous regardez l'élargissement de l'Alliance atlantique et l'Union européenne, il y avait un préalable colossale, il y a des charges énormes à respecter, donc vous ne pouvez pas dire qu'il n'y avait pas un préalable ; si, il en y avait un, dans mes propos je n'ai pas dit qu'il y avait une théorie, j'ai commencé par dire qu'il n'y a pas de théorie et les préalables c'est toujours subjectif, mais à un moment donné si vous êtes décideurs vous aurez à choisir entre plusieurs alternatives, en tous les cas au minimum deux ; et c'est subjectif, ce n'est pas objectif, pour les gens qui s'intéressent à ces aspects là, l'école perceptuelle par exemple, en relations

internationales, comment la perception joue un rôle majeur, où vous avez un tas de données qui arrivent aux décideurs mais comme le disent les preneurs de décisions «le système des croyances» joue un rôle majeur dans la balance, ce n'est pas les données sur le terrain qui sont totalement déterminant.

Sur le plan global, on peut jouer sur les mots, on peut dire que ce n'est pas global, mais il y a un point de vue ou une politique globale de non agression dans le système international, maintenant ça n'existe pas le fait que l'invasion soit pourvoyeuse de puissance aujourd'hui, et si vous prenez l'Irak, c'est tout de même un cas, c'est l'exception qui confirme la règle, donc c'est une tendance globale lourde, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de global et lorsqu'on parle de cohérence globale, s'il y a des politiques globales cohérentes ça n'empêche pas le dynamisme.

Les positions occidentales sont cohérentes sur des questions majeures, il n'y pas de différence dans les positionnements concernant la prolifération, il y a la différence dans la manière de traiter la question de la prolifération, pour la prolifération elle-même, il n'y pas de différence entre Washington, Paris, Berlin, et Londres et là c'est une tendance globale ; aujourd'hui il y a des divergences euro-atlantique pour traiter le nucléaire iranien, mais ils ne veulent pas entendre de prolifération, donc ça c'est une tendance lourde et globale. L'autre tendance globale dont on ne peut pas dire que ce n'est pas globale : les démocraties ne se font pas la guerre, les démocraties peuvent faire la guerre aux autres mais elles ne se font pas la guerre entre elles, et si on considère ça depuis 1945 jusqu'aujourd'hui, on garde toujours, moi j'ai appelé ça la solidarité minimale, je vous donne un exemple bien précis de cette solidarité minimale, pendant les préparatifs américaines de l'invasion de l'Irak, l'Allemagne et la France étaient les champions du camp de la paix contre la guerre, mais au même moment la France, comme l'Allemagne, ont laissé leurs espaces aériens ouvert au bombardiers américains pour aller bombarder l'Irak, pourquoi ? Parce que c'est une seule communauté stratégique de sécurité, donc la solidarité s'impose, personne en Occident qui croyait à cette communauté euro atlantiste, cette communauté de valeurs partagées, ne souhaitait la défaite de la puissance démocratique américaine face à la puissance irakienne.

Je suis toujours constructiviste, c'est toujours la relation entre l'agent et la structure, à un moment donné c'est l'agent qui impacte sur la structure et à un autre moment, c'est la structure qui s'impose c'est l'exemple qu'a donné OBAMA, parce que les arabes prenaient leurs désirs pour des réalités, mais on savait que la structure au Etats-Unis, plus puissante que l'agent, l'appareil politique américain est trop puissant, il faut avoir une tendance très lourde au seins de l'administration pour infléchir de telle politique.

Guerre économique entre l'Algérie et le Maroc ? je ne le pense pas du tout, si elles se font la guerre économique c'est qu'elles sont des puissances économiques, alors qu'il n'en est rien. Vous savez l'organisme d'arbitrage de l'OMC le plus grand nombre de contentieux économiques traités par l'arbitrage de l'OMC, c'est les contentieux entre l'Union européenne et les Etats-unis d'Amérique, pour une simple raison c'est que l'alliance stratégique entre les membres d'une même communauté n'implique pas l'absence d'une rivalité économique, et même la rivalité économique qui est bénéfique à la communauté pour maintenir sa sécurité économique vis-à-vis du reste du monde.

Pour les mesures de sécurité, Quant je dis conflit de basse intensité c'est par rapport au Proche Orient, mais j'analyserais la relation algéro-marocaine à deux niveaux

1. c'est le niveau du Sahara occidentale, et là je pense que ce n'est pas un malentendu ; s'il n'y avait que l'Algérie et le Maroc, peut-être, mais il y a une autre partie, le Polisario ; trois acteurs ce n'est pas une question de malentendu, même les mesures de confiance servirait très peu à gérer la situation, pour une simple raison c'est qu'ils ne servent pas à résoudre un conflit, elles peuvent atténuer la tension, accroître la confiance entre les acteurs, mais elle ne résoudra pas les conflits. Mais les autres pistes bilatérales c'est plus des malentendus que des conflits structurels.

2. c'est probable pour une raison simple, ce qui permet à la Chine de transposer ses propres menaces sécuritaires ou de les faire intérioriser par les autres c'est justement sa puissance économique, parce que son voisinage ex-soviétique y compris la Russie, a besoin de l'économie

chinoise, veut profiter aussi de l'économie chinoise, si vous regardez les mesures de confiances qui ont été prise, militairement parlant, elles ne sont pas très profitable à la Chine, par exemple à un moment donné une réduction nette des équipements et des troupes dans une zone de 100 km, de la frontière vers les profondeurs de chaque Etat, une zone où la Chine n'a pas une forte présence, dans cette zone là donc ces mesures permettront même à la Chine d'augmenter sa présence militaire, donc la question économique est très puissante.

Il y a une autre question, quant j'ai dit l'édification interne est importante pour réussir, quand vous regardez par exemple les accords de libres échange, moi je ne suis pas économiste mais ça m'intrigue, un Etat qui est incapable d'imposer sa propre réglementation économique à l'intérieur ne peut pas l'imposer sur le plan régional, lorsqu'il parle de la lutte contre l'immigration clandestine vous prenez les accords d'association vous trouvez pratiquement la même sémantique ; les Etats du Maghreb, y compris l'Algérie, n'ont pas les moyens de contrôler leurs frontières, vous venez de leurs dire dans l'accord d'association : lutez ; ils vont vous dire : oui je lutte, mais il ne pourront jamais le faire puisqu'ils n'ont pas les moyens de contrôler leurs propres frontières ; c'est dans ce sens là que je parle de l'édification nationale.

Dernière question : démocratie /stabilité /sécurité, encore une fois il n'y pas de théorie, le modèle occidental, on va dire la communauté atlantiste a prouvé que la démocratie se trouve dans un espace de stabilité politique, et les deux sont pratiquement liées, il y a encore que l'alliance atlantique se définissait comme une alliance démocratique, mais elle avait le Portugal, la Turquie, et la Grèce, qui n'étaient pas des démocraties, elles le sont devenus par la suite, et pourtant la Charte de l'alliance atlantique dit le contraire, dit que c'est une communauté démocratique.

Vous avez le cas des pays du Sud-Est asiatique qui ont établi une sorte de système de sécurité alors que ces régimes là sont qualifiés dans la littérature des relations internationales de nouveaux régimes autoritaires, ce n'est pas l'autoritarisme dictatorial, mais ce ne sont pas non plus des démocraties, et pourtant ils ont réussi à établir certaines mesures de

confiance, qui ont fait de cette zone là, un mini régime de sécurité ; ils n'ont pas attendu la démocratie pour le faire, donc il n'y a pas de théorie, tout dépend du contexte.

Alors là dernière question : pourquoi il n'y pas de démocratie sur la rive Sud ? je pense que je n'ai pas de réponse, mais je dirais juste que la problématique de la démocratisation dans le monde arabe se pose peut être à deux niveau :

Le premier niveau c'est que l'on a l'impression que les gens ignorent, en tous les cas ils font semblant d'ignorer, que la démocratie est un processus, la démocratie ne s'injecte pas, ça s'apprend, c'est tout un apprentissage ; et je pense qu'en terme de décollage économique vous pouvez réduire la période historique en terme de décollage économique, mais la période historique en terme de position démocratique difficile à réduire sauf si vous avez quelque chose qui stimule cette transition, et je compare toujours avec les pays de l'Est, pourquoi il sont passé des régimes communistes dictatoriaux vers de grandes démocraties à l'instar des démocraties occidentales ? Moi je l'explique par deux éléments majeurs, ce que j'appelle l'appât stratégique : l'élargissement de l'alliance atlantique, ensuite l'élargissement de l'Union européenne. Pour le Maghreb, il n'y pas d'appât stratégique.

NOURI BOUOKBA

Le paternalisme peut aider dans un sens, pourquoi ? parce qu'on parle de la gouvernance, avant on parlait de la bonne gouvernance économique, mais maintenant les bailleurs de fonds ils disent aux décideurs du Sud : faites de votre mieux sur le plan politique, c'est pour cela qu'on voit s'établir ici et là des partis verts, de plus en plus de liberté pour la société civile, et en fait il y a un côté positif là dedans.

Juste un commentaire, Abdennour a parlé du Polisario pour dire qu'il n'y a pas un malentendu, mais les initiés disent qu'il y a eu d'abord un malentendu entre le Président Boumediene et le Roi Hassan II, et comme vous êtes constructiviste, en fait, l'agent a affecté l'institution, l'UMA en

soufre aujourd'hui, à l'origine c'était un problème entre les deux personnalités.

THOMAS SCHILLER

Une petite remarque pour la fin, le Professeur BEN ANTAR n'a pas répondu en ce qui concerne l'Algérie et le Maroc ; de mon point de vue comme, je connais très bien les deux pays, encore un troisième facteur qui est à mon avis très important, qui n'a rien à voir ni avec le Sahara occidental, ni avec le malentendu, c'est le fait que, et c'est d'un point de vue d'un observateur externe : le Maroc et l'Algérie se trouvent dans un contexte de compétition de leadership ici au sud, qui ne s'explique pas seulement par le fait que les deux pays sont comparable du point de vue de la population, de la taille, etc. mais aussi par le fait que les deux pays ont opté pour une stratégie internationale ou de développement interne complètement opposée historiquement, et même si on exclurait le Sahara occidental et que ce conflit disparaît complètement, la rivalité ne disparaîtrait pas et continuerait à persister, et ça mène à la réflexion que la coopération Nord/Sud euro méditerranéenne, est très dépendante je crois coté Sud, par l'absence d'une base de communication, puisque la coopération dans d'autres secteurs n'est pas handicapée.

Enfin, un grand merci de notre part, comme Fondation, pour vous tous, pour votre présence et votre participation, pour toutes vos contributions. Merci.

AHMED DRISS

A la fin de nos travaux, vous êtes d'accord que nous avons eu deux journées très riches, d'abord grâce aux contributions des différents orateurs qui ont pris la parole dans le cadre des différentes sessions, et aussi grâce aux débats qui étaient très consistants. Bien sûr, il n'était nullement dans notre intention de trouver des solutions aux différents problèmes qui sont liées aux relations euro-méditerranéennes, qui sont tellement complexes et tellement multiples, mais il était surtout question de soulever ces problèmes, et de mettre le doigt sur les plus importants

d'entre eux, et peut être de contribuer, grâce à la réflexion, à aider à la formulation de certaines solutions. Bien sûr les maux dont souffrent les relations euro-méditerranéennes sont bien connus, les asymétries sont bien là, le manque de moyens capable d'aider à un Co-développement, est une donnée constante dans les relations euro-méditerranéennes, et à tout ceci s'ajoute les dérives sécuritaires et le repli identitaire, le repli sur soi-même, dont parlait Monsieur JEAN ROBERT HENRI la prépondérance de l'approche sécuritaire dans la mise en place des stratégies européennes vis-à-vis de la région, donc tout ceci fait que les difficultés sont très complexes pour qu'il soit possible de trouver des solutions à notre niveau. Mais les propositions sont très intéressantes : les cercles olympiques dont parlait M. AMATO sont très intéressants, les scénarios dont parlait Jean François Daguzan et son penchant vers le scénario qu'il appelle « le scénario mixte » nous donne beaucoup à réfléchir sur toutes ces questions.

Nous en tant qu'organismes nous sommes très contents du contenu des contributions qui ont été faites, et j'espère que vous aussi vous êtes satisfait ; ça sera toujours avec plaisir de vous revoir ici à Tunis, nous allons continuer à œuvrer pour mieux comprendre les relations euro-méditerranéennes, car nous croyons qu'il vaut mieux essayer avec de petites contributions, que ne pas essayer du tout.

صفة~الوضع المتقدم~مفيدة دون شك للمغرب، لكن فائدته الاستراتيجية الكبرى ترتبط بشكل أساسي بالتغيرات الإيجابية العميقة الواجب تحقيقها في محيطه المغاربي وبيئته العربية.. وهي في مجملها من العوامل التي عقدت وتعقد مسيرة العلاقات المغربية الأوروبية ومستقبلها.

IV

يمكن لمن يراقب عن كثب تطور مشروع "الوضع المتقدم" منذ الإعلان عنه في أكتوبر 2003 اعتبار قمة "غرناطة" في 6 - 7 مارس 2010 خطوة مهمة في اتجاه تجسيد مضمون هذه الفكرة، وإعمال، تطبيق الآليات المعلن عنها في مناقشاته وبياناته، ومن منظور الدبلوماسية المغربية، شكلت القمة نجاحاً يجب استثماره في أفق بلورة مضمون واقعي وعملي للوضع المتقدم، فالطرفان المغربي والأوروبي تطرقا لكل الموضوعات، وإن لم يقفا عندها بالتفصيل المطلوب، بما في ذلك موضوع الصحراء وحقوق الإنسان.. لكن، بالمقابل، هناك إشكاليات في حجم التحديات تستوجب اهتماماً خاصاً من قبل متابعي ومحلي ديناميات تطور صفة "الوضع المتقدم" الممنوحة للمغرب منذ العام 2008. ومع تشديدنا الشخصي على أن فكرة "الوضع المتقدم" تأسست في أصولها على ثلاثة مبادئ، هي تحديداً: أنه، أي الوضع المتقدم شراكة مؤسسة على التنمية المشتركة Co-developpement، وهو أيضاً مسؤولية مشتركة Co-responsabilite، وهو في مستوى ثالث التقاء وتقاطع للمصالح Convergence des interets، أقول على الرغم من تشديدنا على هذه المبادئ الثلاثة، نميل إلى الظن أن هناك تحديات من طبيعة معقدة ومركبة، من شأنها الضغط على مسار تطور هذه الصيغة الجديدة من الشراكة المغربية الأوروبية.

1 - يتعلق التحدي الأول بمدى قدرة المغرب على الاستمرار في تعميق الإصلاحات التي شرع فيها منذ سنوات، وإطلاق جيل جديد من الإصلاحات، لاسيما في بعض القطاعات المهمة والحساسة، من قبيل القضاء، التعليم، والمجالات ذات الصلة بتحقيق العدالة الاجتماعية، والجهوية الموسعة.. لتحقيق إصلاحات من هذه الطبيعة تحتاج إلى إرادة مسلحة بقدر كبير من الجرأة والشجاعة، أي إلى ذهنية وثقافة جديدتين تقطع مع الماضي القريب للمغرب.

2 - يخص التحدي الثاني بالجانب الأوروبي نفسه، بمدى استعداد أوروبا، انطلاقاً من تنوع دولها، ومناطق شراكاتها، وتعدد مشاريعها الاندماجية، أن تذهب بعيداً في الاستمرار في دعم الإصلاحات في المغرب وإعطاء مضمون ملموس لصفة الوضع المتقدم، وتمكين المغرب من تحقيق مجمل رهانته حيال هذا المشروع.

3 - أما التحدي الثالث، الذي نراه وارداً في هذا الخصوص، فيتعلق بالبيئة الجهوية والإقليمية للمغرب، أي محيطه المغاربي أولاً، والعربي ثانياً. وفي هذا السياق نعتقد أن

TRAIT D'UNION بين إفريقيا وأوروبا.. إذ عبره تمر مجمل الحركات الوافدة من إفريقيا جنوب الصحراء.. وقد تحول مع التطور إلى نقطة عبور واستقرار لآلاف الأفارقة الفارين من بلدانهم لاعتبارات متعددة، لعل أهمها الفقر والحاجة وضيق الحريات، ثم إن المغرب بحسبه همزة وصل بين القارتين معني بما حدث ويحدث من تحولات مهمة وخطيرة في الوقت نفسه في عموم دول إفريقيا جنوب الصحراء.. إن المغرب يستبعد صحة فرضية إقامة حاجز بحري بين إفريقيا وأوروبا.. لأن أفريقيا، كما قيل في إحدى مداخلات هذا الصباح هي مستقبل أوروبا، وأوروبا، بحكم طبيعة اتجاه تطور الأحداث، لا تستطيع ولن تستطيع إيقاف الحركات الزاحفة من إفريقيا جنوب الصحراء.. لذلك، يَشُدُّ المغرب على أن هناك مسئولة مشتركة يجب اقتسامها بينه وبين أوروبا فيما يخص كلفة COUT موقعه الجغرافي والجيوستراتيجي، وهذا ما يبرر ضرورة انتقاله إلى وضع مميز جديد في علاقته بأوروبا، وضع يعزز المكاسب ACQUIS المحققة خلال أربعة عقود من الشراكة مع أوروبا، ويعطي مضمونا نوعياً جديداً لصفة "الوضع المتقدم".

يستند المغرب في مستوى ثالث على مبرر مفاده أن هناك إمكانيات كثيرة وكبيرة لتيسير اندماج المغرب في السوق الأوروبية الموحدة، ويشكل الوضع المتقدم، في تقدير الدبلوماسية المغربية، فرصة سانحة لتحقيق هذا الاندماج، خصوصاً، كما أسلفنا القول، بالنسبة لقطاعي الفلاحة والخدمات، ولن أعود إلى الحديث عنهما، طالما أنني أشرت إليهما قبل قليل. غير أن ذلك لا يمنع من الإشارة إلى القضايا التي تشغل المغرب، والتي يراهن على صيرورتها ضمن جدول اهتمام الأوروبيين، لما لها فوائد من مشتركة بين الطرفين، يتعلق الأمر بـ "قطاع الطاقة" و "الطاقات المتجددة"، و "البيئة" و "التغيرات المناخية".

إن إطار البرهنة المشار إلى بعض عناصره يبدو منطقياً ومقبولاً، وإذا نحن وضعناه في سياقه التاريخي، قد يبدو أكثر منطقية.. فالمغرب طرح سؤال إعادة صياغة علاقته مع أوروبا منذ ثمانينيات القرن الماضي، بل نتذكر جميعاً أنه رفع سقف مطالبه بتقديم طلب الانضمام إلى حظيرة الجماعة الأوروبية.. وقد نُظِرَ إلى مبادرته بحسبها نوعاً من "الخيال" والطموح غير الواقعي.. ثم ما انفك يجدد رؤيته لما يجب أن تكون عليه علاقته مع الطرف الأوروبي، وحين طالب بصفة "الوضع المتقدم"، كان واعياً كل الوعي حجم مؤهلاته للانتقال إلى هذا المستوى الجديد من العلاقات.. لكن بالمقابل يعي متابعو العلاقات المغربية الأوروبية حجم التحديات التي ترتسم أمام الطرفين، والتي قد تدفعهما في اتجاه تعميق مكاسب علاقاتهما وتطويرها لما هو أفضل، أو، بالعكس، قد تعوقهما وتحول بينهما وبين إعطاء مضمون واقعي وفعلي لصفة "الوضع المتقدم".

يتعلق البرهان الأول باعتقاد مفاده أن المغرب قطع أشواطاً مهمة ونوعية في مجالات الإصلاح، سواء السياسية، أو القانونية والتشريعية، أو الاقتصادية، والتعليمية وأنه أهّل بنياته للاقترب مما هو حاصل في الضفة الأخرى من المتوسط. صحيح أن هناك تفاوتات في حدة ودرجة هذه الإصلاحات، لكن الأصح أن المغرب دخل زمن الإصلاحات LE TEMPS DES REFORMES منذ العشرية DECENNIE الأخيرة من القرن العشرين، وأن ديناميات الإصلاح أثمرت نتائج ملموسة في ميادين "حقوق الإنسان" والمصالحة الوطنية (أي بشكل عام ملاءمة التشريعات مع المرجعية الدولية لحقوق الإنسان)، وتعزيز مكانة المرأة والطفل (مقاربة النوع)، بتغيير المدونة وإصدار قانون جديد للأسرة، كما رفع جُلّ تحفظاته عن الاتفاقيات الدولية ذات الصلة بمجالات حقوق الإنسان، إضافة إلى مراجعة ترسانته القانونية والتشريعية لتصبح مستجيبة للانفتاح على أوروبا في أفق الاندماج في سوقها المشترك (القانون الجنائي، قانون المسطرة الجنائية، قوانين المنافسة، والاستثمار، والتجارة الخارجية، ومدونة الشغل الخ). ثم إن المغرب أطلق برامج لتحديث الإدارة القضائية بدعم من التعاون الدولي، ومنه دعم الاتحاد الأوروبي، وذلك منذ منتصف تسعينيات القرن الماضي. علاوة على الاهتمام الرسمي منذ 1999 بالاختلالات الاجتماعية، والسعي إلى تقليص الفجوة بين مكونات وشرائح المجتمع المغربي، من خلال سلسلة من البرامج التنموية، وفي صدارتها "المبادرة الوطنية للتنمية البشرية منذ مايو 2005. ولعل من المحاور البارزة في الإصلاحات التي أقدم عليها المغرب، رؤيته لحل مشكلة الصحراء المغربية، فقد أقدم على خطوة شجاعة وعملية لجعل الحل ممكناً بقدر كبير من الواقعية، والتوازن، والديمومة، يتعلق الأمر بمشروع "الحكم الذاتي الموسع" AUTONOMIE ELARGIE، قبل أن يعززه مؤخراً (الخطاب الملكي ل 3 يناير 2010) بمشروع "الجهوية الموسعة أو المتقدمة REGIONALISATION RENFORCEE إن الموضوعية تقتضي النظر بقدر كبير من الانتباه إلى الإصلاحات المشار إليها، ووضعها في سياق المسار الانتقالي TRANSITOIRE الذي تمر منه التجربة المغربية، وكأي وضع انتقالي، كما حدث في العالم، هناك صعود وهبوط وتقدم ورجوع إلى الوراء، لكن ما هو مؤكد أن المغرب دخل بشكل إرادي زمن الإصلاحات، ولم يعد له خيار للعودة عنها.. أنه بالنسبة إلينا كمجتمع مغربي اتجاه للتاريخ TENDANCE DE L'HISTOIRE، ولا فكّك عنه، لأن ثمة طموح وطني لدمقرطة البلاد وإشاعة روح الحداثة في نسيجها العام.

يستند المغرب، من جهة أخرى، على برهان ثان يتصل بالموقع الجيوستراتيجي للمغرب، فقدّرهُ الجغرافي DESTIN GEOGRAPHIQUE جعل منه "همزة وصل

يخدم المصالح المشتركة بين الطرفين، لاسيما، وهذا هو الملاحظ من قبل المغاربة، لا توجد نظرة مشتركة ومقتسمة VISION PARTAGEE زبينهم وبين نظرائهم الأوروبيين في هذا المجال.. ثم إن قضية أخرى لم تخلُ من اهتمام خاص من قبل المغرب في سياق البحث عن مضامين جديدة للعلاقات البشرية والإنسانية، يتعلق الأمر بمساطر PROCÉDURES وإجراءات تسليم تأشيرات الدخول إلى البلاد الأوروبية، وهو ما قد يساعد على إحدى الحريات الأربع المطلوبة والمرجوة في العلاقات المغربية الأوروبية، أي حرية تنقل الأشخاص والبضائع. يبقى أن نشير إلى أن أي تطور في تعميق البعد الثقافي وإعادة صياغة أطره المرجعية والقيمية النازمة للعلاقات المغربية، وفي الواقع جنوب المتوسط برمته، من شأنه أن يساهم فعليا في تبديد الصورة النمطية التي لدى الأوروبيين حيال جيرانهم في جنوب المتوسط، ومنهم المغرب، وربما ستلعب وسائل الإعلام أدواراً ريادية في تغيير نمطية هذه النظرة، التي عاقت، ومازالت تضغط على العلاقات المغربية الأوروبية.

فبالجملة نحن أمام مفهوم، أي الوضع المتقدم، يحمل أكثر من بُعد، ويفتح أكثر من سجل REGISTRE في مسار العلاقات المغربية الأوروبية.. نحن أمام مسارات متعددة للحوار: حوار سياسي استراتيجي، وحوار اقتصادي، وحوار اجتماعي ثقافي إنساني.. ولأن الحوار المطلوب متعدد ومتنوع، فمن الضروري أن يقتضي مقارنة متعددة الأبعاد APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE، ولأن المقاربة بهذا الشكل والطبيعة، فإنها تحتاج إلى جرعة أكثر وأعمق من الإرادة والشجاعة لخلق شروط انتقال مفهوم "الوضع المتقدم" من المشروع، والفكرة، والطموح، ولم اليوتوبيا UTOPIE، إلى يوتوبيا ممكنة التحقيق.. UNE UTOPIE TOUJOURS POSSIBLE ونعتقد أن هناك إرادة قوية من جانب المغرب للمساهمة والمشاركة في تحويل مشروع "الوضع المتقدم" من مجرد فكرة، ومطمح، إلى حقيقة يعيشها المغرب، ويقتسم الطرفان، ومعهم المنطقة المتوسطية، نتائجها الإيجابية والمفيدة.

III

ليسمح لي الحضور الكريم بالوقوف ملياً عند الإطار المرجعي الذي يشكل مصدر البرهنة ARGUMENTATION المغربية على وجود قيم مضافة VALEUR AJOUTEE في المشروع الجديد، أي صفة "المتقدم"، وأنه حقبة نوعية في مسار العلاقات تجاه أوروبا، وفي هذا السياق يمكننا بسط سلسلة من البراهين التي ما انفكت تعبر عنها، وتدافع عنها الدبلوماسية المغربية في أكثر من مقام ومناسبة.

بالنسبة للدبلوماسية المغربية، والحال أن المغرب يستند في تأكيد رجاحة رؤيته على مكانة الفلاحة أو الزراعة مثلاً في اقتصاده الوطني، ونسبة مبادلاتها في حجم المبادلات الخارجية العامة للمغرب. فمنذ التوقيع على اتفاقية الشراكة عام 2000 انطلقت دينامية مهمة في هذا المجال، لاسيما بعد لقاء وزراء خارجية Euromed في لكسمبورغ LUXEMBOURG في 31 مايو 2005، وانطلاق مفاوضات عام 2006. لعل أهم ما يمكن الإشارة إليه في هذا الشأن السعي من جانب المغرب إلى " تحرير LIBERALISATION المبادلات القلاحية أو الزراعية، وقد تقدمت الدبلوماسية المغربية، في هذا الصدد، باقتراح مقارنة كل منتج على حدة، مع مراعاة ترتيبات المرحلة الانتقالية، ما يعني إدراج التحرير أو " اللبرلة " ضمن منظور متدرج. ويشكل تحرير " الخدمات SERVICES " رهاناً آخر للمغرب في نطاق "لوضع المتقدم".

يمثل البعد الاجتماعي والثقافي والإنساني جانباً ثالثاً من محاور الحوار الذي فتح دينامياته "الوضع المتقدم" الممنوح للمغرب من قبل الاتحاد الأوروبي. ومن منظور الدبلوماسية المغربية، لا ينفصل هذا البعد عن المجالين السابقين من الحوار المغربي الأوروبي، أي الجانب السياسي - الاستراتيجي ونظيره الاقتصادي، فالجانب الثلاثة متكاملة ومتداخلة، وإن بدت متفاوتة من حيث درجة الأولوية والأهمية. فمما لا يجادله فيه اثنان أن هناك أهمية متزايدة للتعاون الثقافي والعلمي والتعليمي في العلاقات المغربية الأوروبية، وهو ما يدعو الفاعلين السياسيين وصناع القرار ومنظمات المجتمع المدني ويحفزهم جميعاً على تعميق الحوار، وتطوير برامج التبادل PROGRAMME D'ECHANGES، سواء التي هي في طور التنفيذ و الانجاز، أو التي من الممكن أن تتم صياغتها مستقبلاً، فمن الجدير بالإشارة التأكيد على أن المغرب بذل مجهودات كبيرة من أجل مواءمة HARMONISER مقدراته وإمكانياته الجامعية لتصبح متناغمة مع النظم الجاري بها العمل في أوروبا، لاسيما بالنسبة للإصلاحات الجديدة في مجال الدراسات العليا (LMD). لذلك، شدد المغرب على ضرورة تقوية إمكانيات التبادل الحاصلة في هذا المجال، عبر تشجيع الحراك MOBILITE بين المؤسسات والمشتلين في نطاقها، بواسطة التداريب والمنح، أو عبر إبرام اتفاقيات بين المؤسسات الجامعية في المغرب ونظيراتها في أوروبا. إن المغرب واعى كل الوعي استحالة تحقيق شراكة علمية وثقافية فعلية بدون خلق حراك حقيقي بين مؤسسات الطرفين، وفي هذا الصدد حظيت إشكالية "هجرة الكفاءات" Fuite des cerveaux، حيث شدد المغرب على أهمية وضع خطة لمعالجة هذه القضية الهامة، والاجتهاد في تصور الوسائل الناجعة لحلها، بما

خارجية الاتحاد الأوروبي ونظيرهم المغربي، كما أن هناك مشاركة منتظمة وجادة من جانب المغرب في عمليات تدبير الأزمات GESTION DES CRISES المدنية والعسكرية، وهناك أيضاً دعم مستمر من قبل المغرب للإعلانات السياسية الأوروبية في مجال السياسة الأمنية المشتركة، والمغرب يعتقد، من جانبه، أن له كل الإمكانيات والقدرات ليكون شريكاً فعلياً في درء (تجنب) التوترات التي من شأنها تحويل المنطقة المتوسطية إلى قوس للأزمات، سواء تعلق الأمر بالهجرة المتدفقة من إفريقيا تجاه أوروبا، وهي في مجملها تدفقات عابرة للتراب المغربي، أو تعلق بالتطرف والإرهاب، الذي تصاعدت حدته في السنوات الأخيرة، أو كان خاصة بالاختلالات الاجتماعية والبشرية، التي من شأنها تعميق الفجوات بين صفتي المتوسط، وخلق أوضاع مغذية للنزاعات والتوترات الاجتماعية، ناهيك عن القضايا ذات الصلة بالاتجار في المخدرات، وتبييض الأموال BLANCHIMENT DE L'ARGENT، وارتفاع درجة الجريمة الدولية.. وهي في عمومها من القضايا المفصلية المهددة للأمن والاستقرار في المنطقة المتوسطية. لذلك، اقترح "الوضع المتقدم" خريطة طريق FEUILLE DE ROUTE لإعطاء معنى للمفهوم الجديد المقترح، وتوضيح مضمونه، وتجسيد آلياته على صعيد الممارسة، وفي مقدمتها تنمية التعاون البرلماني COOPERATION PARLEMENTAIRE بين الطرفين، من خلال خلق "لجنة مشتركة" COMITE MIXTE أوروبية مغربية، وتخويل البرلمان المغربي وضعية ملاحظ في الجمعية البرلمانية للمجلس الأوروبي، إضافة إلى إقحام المجتمع المدني كُبعد DIMENSION أساس في النموذج الجديد للعلاقات المغربية الأوروبية، أي صيغة الوضع المتقدم، من خلال فسخ المجال لمشاركة الأحزاب السياسية ومنظمات المجتمع المدني. والواقع أن التطورات التي أعقبت الإعلان عن منح المغرب صفة "الوضع المتقدم" عززت نسبياً مضمون هذا المقترح في المجال الأمني والسياسي، من قبيل "إحداث معهد عالمي لمحاربة الإجرام"، و"تطوير آليات مراقبة الحدود"، ومشاركة المغرب في عمليات تكوين وندوات المعهد الأوروبي للشرطة CEPOL

بيد أن المغرب في فهمه صفة "الوضع المتقدم"، والرهان على تطوير هذا المفهوم لتعميق علاقاته مع الاتحاد الأوروبي، وتقوية آلياتها، لم يتوقف عند محور "الحوار السياسي والاستراتيجي" على أهميته وقيمه القصوى، بل اعتبر الشكل الجديد للشراكة سُلّة متكاملة، ومجموعة متعددة من الالتزامات المشتركة. لذلك، لا تفصل الدبلوماسية المغربية بين الجانب السياسي، أي الحوار الاستراتيجي، والشق الاقتصادي والتجاري والمالي. لذلك، يشكل الجانب الاقتصادي فصلاً CHAPITRE على درجة بالغة الأهمية

هؤلاء رؤيتهم على معطيات مفادها أن المغرب يمتلك كل القدرات ليصبح شريكاً فعلياً وواعداً مع أوروبا، وأنه من البلدان القليلة في الضفة الجنوبية للمتوسط التي رسخت حواراً سياسياً منتظماً ومتطوراً مع أوروبا، وقامت بإصلاحات مهمة خلال العقدين الأخيرين، وما زالت مُصرّة على تعميق الإصلاحات السياسية والاقتصادية والقانونية، لخلق قدر رفيع من المواءمة MISE A NIVEAU مع مستويات التطور في أوروبا، وفي مستوى ثالث يعتبر المغرب نفسه شريكاً فعلياً في التفكير في إدارة الأزمات والمساهمة في حلها على صعيد المنطقة المتوسطية، سواء تعلق الأمر بالتوترات السياسية، أو بالهجرة بكل أنواعها، أو بحركات التطرف، أي توسل في نفسه القدرة على اقتسام مسؤولية مقارنة إشكالية الأمن والاستقرار والرخاء في ضفتي المتوسط.. لذلك، ظلت الدبلوماسية المغربية منذ نهاية ثمانينيات القرن الماضي تطالب بوضع أقل من الانضمام ADHESION، وأكثر من الشراكة ASSOCIATION. ومع ذلك، وعلى الرغم من هاتين الرؤيتين المتباعدتين في النظر إلى مفهوم "الوضع المتقدم"، وفي استشراف الأبعاد والافاق التي من المحتمل أن يفتحها، وبتيحها للطرفين، وبدرجة أساسية بالنسبة للمغرب، تظل، في تقديرنا، صفة "الوضع المتقدم" مفهوماً مفتوحاً على كل الاحتمالات، وهي احتمالات لها صلة بالمضامين التي سيتمكن الاتحاد الأوروبي من إعطاؤها إياه، أي للوضع المتقدم.

II

لكن إذا تركنا جانباً غموض مفهوم "الوضع المتقدم"، واعتبرنا توضيح ذلك رهناً بالمستقبل، وبإرادة أوروبا في إعطائه المضمون الذي يجعله نمطاً جديداً فعلاً للشراكة، فما الجديد الذي حملته هذه الصفة في العلاقات المغربية الأوروبية؟، أي ما هي أهم المحاور التي يروم مفهوم "الوضع المتقدم" تطويرها، وتعميق محتواها لتغدو قادرة على نقل العلاقات المغربية الأوروبية حقاً إلى مرحلة نوعية جديدة، كما تطمح إلى ذلك الدبلوماسية المغربية، وتعبّر عنه التصريحات الأوروبية؟.

يبدو المحور السياسي أبرز نقطة في صيغة "الوضع المتقدم"، كما تمّ الإعلان عنها في بيان 13 أكتوبر 2008، ما يعني أن المطلوب بشكل أساسي في النمط الجديد من العلاقات هو تعميق الحوار السياسي الذي دأب الدبلوماسية المغربية على إجرائه مع الجانب الأوروبي، وهو حوار يشمل المسائل الدقيقة والحساسة ذات الصلة بالأمن والاستقرار في المنطقة المتوسطية. فمن المعروف أن ثمة اجتماعات دورية بين وزراء

قراءة سياسية في "الوضع المتقدم" للمغرب

د. امحمد مالكي¹

I

يمكن القول أن العلاقات المغربية الأوروبية دخلت مرحلةً جديدةً مع الإعلان عن منح المغرب صفة "الوضع المتقدم" في 13 أكتوبر 2008. فإذا كانت الدبلوماسية المغربية قد اعتبرت الانتقال إلى هذا المركز تطوراً نوعياً في مسيرتها مع أوروبا، التي تعود إلى ستينيات القرن الماضي (المفاوضات الأولى سنة 1964، واتفاقية الشراكة الأولى عام 1969)، فإن العديد من الباحثين الأكاديميين، والفاعلين السياسيين، ومنظمات المجتمع المدني ما انفكت تتساءل عن طبيعة "الوضع المتقدم"، ومضمونه أو مضامينه، والأبعاد التي يروم تحقيقها، والآفاق التي سيفتحها أمام المغرب دولةً ومجتمعاً.. والواقع أن صفة "الوضع المتقدم" حين الإعلان عنها بدت مفهوماً غامضاً *concept flou*، متقدم بالنسبة لماذا ومقارنة مع ماذا؟، بل إن عدداً من المحللين تتساءلوا عن الفوائد التي من المتوقع أن يجنيها المغرب من هذه الوضعية الجديدة، لاسيما وأن حصيلة علاقاته مع أوروبا، سواء في نطاق الجيل الأول من الاتفاقيات المبرمة مع السوق الأوروبية المشتركة، أو خلال الجيل الثاني مع الاتحاد الأوروبي، لم تشكل في مجمل نتائجها قفزة نوعية في نقل المغرب، وباقي الدول المغاربية، إلى وضع الشراكة المميّزة القادرة على تجسير الفجوات بين الطرفين، سواء على الصعيد السياسي، أو على المستويات الاقتصادية والاجتماعية والثقافية والإنسانية.. وقد خلّص هؤلاء إلى توقع مفاده أن "الوضع المتقدم" الممنوح للمغرب - وهو الأول من نوعه في الضفة الجنوبية للمتوسط - لن يكون استثناءً عن الصيغ التشاركية التي سبقته، سواء على صعيد المسار، أو على مستوى النتائج.. ويبدو أن هذه الرؤية كانت محكومةً بـ "خيبات الأمل" *DESENCHANTEMENTS* التي واكبت أربعة عقود (1969 - 2008) من العلاقات المغربية الأوروبية.. غير أن مقابل هذه النظرة، اعتبرت الدبلوماسية المغربية، وآراء عديدة من داخل النخبة الفكرية والسياسية أن "الوضع المتقدم" بين المغرب وأوروبا نمط جديد للشراكة *Un nouveau mode de Partenariat*، وأنه سيفتح آفاق مهمة أمام المغرب للبحث عن إمكانيات توسيع علاقاته مع أوروبا لبناء إطار فعلي ومؤسساتي مع أوروبا، وقد أسس

¹ امحمد مالكي أستاذ العلوم السياسية في جامعة القاضي عياض مراكش - المغرب